



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

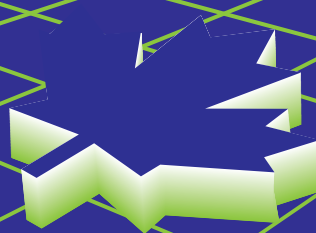
NOUVELLES PERSPECTIVES CANADIENNES

Vitalité des communautés, confiance des communautés
Forum de recherche sur les langues officielles

**Analyse et réflexion sur le sondage de GPC International
portant sur les attitudes et les perceptions
à l'égard des langues officielles**

Une collaboration du ministère du Patrimoine canadien
et du Réseau de recherche sur la francophonie canadienne

sous la direction de William Floch et Yves Frenette



Canada

NOUVELLES PERSPECTIVES CANADIENNES

Vitalité des communautés, confiance des communautés Forum de recherche sur les langues officielles

**Analyse et réflexion sur le sondage de GPC International portant
sur les attitudes et les perceptions à l'égard des langues officielles**

**Une collaboration du ministère du Patrimoine canadien
et du Réseau de recherche sur la francophonie canadienne**

sous la direction de William Floch et Yves Frenette

*Nous remercions Martin Durand, Astri Thorvik
and Michèle Paré de leur collaboration*

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques du gouvernement fédéral.

Nota : Dans la présente publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Forum de recherche sur les langues officielles (2004 : Gatineau, Québec)
Vitalité des communautés, confiance des communautés : analyse et réflexion sur le sondage de GPC International portant sur les attitudes et les perceptions à l'égard des langues officielles / sous la direction de William Floch et Yves Frenette.

(Nouvelles perspectives canadiennes)

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Publ. en collab. avec: Réseau de recherche sur la francophonie canadienne.

ISBN 0-662-68962-3

No de cat. CH3-2/9-2005

Internet (PDF):

No de cat. CH3-2/9-2005F-PDF

ISBN 0-662-79752-3

Internet (HTML):

No de cat. CH3-2/9-2005F-HTML

ISBN 0-662-79753-1

1. Politique linguistique--Canada--Congrès.
2. Bilinguisme--Canada--Congrès.
3. Politique linguistique--Canada--Opinion publique--Congrès. 4. Minorités linguistiques--Canada--Attitudes--Congrès. I. Floch, William Roy, 1949- II. Frenette, Yves III. Canada. Patrimoine canadien IV. Réseau de recherche sur la francophonie canadienne V. Titre. VI. Titre: Community vitality, community confidence : analysis and discussion on GPC International Survey on Attitudes and Perceptions of Official Languages. VII. Collection.

FC145.B5O43 2005 306.44'971 C2005-980113-1F

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
Hélène Cormier, directrice, Politiques, direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine canadien, Gatineau	
Présentation	3
William Floch, gestionnaire, Politiques et recherche, direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine canadien, Gatineau Yves Frenette, coordonnateur, Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne, Collège universitaire Glendon, Université York, Toronto	
1. Diversité régionale et inégalité politique : les minorités de langue officielle et le problème de deux poids, deux mesures	7
Edmund A. Auger, professeur de science politique, Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton	
1.1 Discussion	27
2. La confiance des minoritaires et des majoritaires à l'égard de l'épanouissement des communautés de langue officielle	29
Daniel Bourgeois, chercheur, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton David Bourgeois, directeur de la recherche, Fédération de la Jeunesse canadienne française, et chercheur associé, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton Gino Leblanc, chercheur associé, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton	
2.1 Discussion	69
3. Où est le bilinguisme entre identités et générations ?	73
Josée Bergeron, professeure assistante, Collège universitaire Glendon, Université York, Toronto	
3.1 Commentaire	92
Jean Lafontant, professeur titulaire, département de sociologie, Collège universitaire de Saint-Boniface, Winnipeg	
3.2 Discussion	95

4. Rapport minoritaire : Points de vue divergents et convergents concernant certains enjeux linguistiques au Canada en 2002	101
Jack Jedwab, directeur exécutif, Association d'études canadiennes, Université McGill, Montréal	
4.1 Discussion	123
5. Questions méthodologiques et recours au sondage pour l'élaboration des politiques linguistiques au Canada	133
5.1 Le recours au sondage pour l'élaboration des politiques linguistiques au Canada : retour sur différentes questions soulevées lors du forum sur le sondage GPC sur les attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles	135
Anne Gilbert, directrice de recherche, Francophonie et minorités, Centre de Recherche sur la citoyenneté et les minorités - CIRCEM, Université d'Ottawa	
5.2 Le sondage GPC et les caractéristiques de son échantillon	144
Edmund A. Aunger, professeur de sciences politiques, Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton	
5.3 Discussion	148
5.4 Choix méthodologiques du sondage sur les attitudes et les perceptions à l'égard des langues officielles réalisé par la firme GPC International	159
William Floch, gestionnaire, Politiques et recherche, direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine canadien Martin Durand, analyste, Politiques et recherche, direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine canadien	
6. Appendices	165
6.1 Questionnaire du sondage GPC	165
6.2 Directeurs du Forum, conférenciers, commentateurs et participants au Forum	176

AVANT-PROPOS

Nous sommes heureux de constater l'intérêt qu'a suscité le Forum de recherche sur les langues officielles – Vitalité des communautés, confiance des communautés – qui visait à élargir l'analyse du sondage de GPC International sur les attitudes et les perceptions à l'égard des langues officielles. Ce Forum a eu lieu les 25 et 26 mars 2004, à l'Hôtel Ramada Plaza à Gatineau, fruit d'une belle collaboration du Réseau de recherche sur la francophonie canadienne et du Ministère du Patrimoine canadien.

Le thème du Forum est très important. Le fait de pouvoir réunir dans un même forum des participants en provenance de divers milieux, des chercheurs du milieu universitaire, des responsables des communautés et de nombreuses institutions de la fonction publique fédérale est un aspect majeur. Le fait de partager le même intérêt à se concerter davantage et à tendre vers une meilleure compréhension des grands enjeux reliés au développement des communautés minoritaires est une réussite en soi.

Ce lien, cette liaison, ce pont que nous tissons entre la réflexion des chercheurs, le développement de politiques gouvernementales et la concertation dans les réseaux communautaires est le grand défi de l'avenir. Il contribue à briser l'isolement afin que les constats de la recherche puissent être utilisés et réutilisés et servent de base aux orientations à prendre en partenariat avec les institutions, les communautés et les gouvernements. C'est cette orientation que privilégie le ministère du Patrimoine canadien et le Réseau de Recherche sur la francophonie canadienne, partenaires dans cette initiative, de même que l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques de Moncton.

Le ministère du Patrimoine canadien peut servir de facilitateur et est prêt à jouer ce rôle à l'avenir.

Le sondage de GPC International qui a été complété en novembre 2002, et qui sert de base de discussion au Forum, a été réalisé tout juste avant que les nouveaux éléments de vision sur les langues officielles du Plan d'action du gouvernement du Canada ne se mettent en place. Les années 2004 et 2005 sont des années charnières qui amorcent la transition vers une mise en œuvre plus large du Plan, et il va de soi que les réflexions qui se font à l'heure actuelle puissent s'insérer dans les initiatives qui serviront à la mise en œuvre de grandes stratégies à moyen et à long terme. Comment ferons-nous les choses à l'avenir? Il y a là une belle fenêtre pour les travaux et pour la réflexion qui est menée.

Il est souhaitable que le lecteur puisse s'associer de plus près à cette réflexion qui nous concerne tous et nous lui souhaitons bonne lecture !

Hélène Cormier,
directrice, Politiques,
Programmes d'appui aux langues officielles,
Ministère du Patrimoine canadien

PRÉSENTATION

par les co-directeurs du Forum

William Floch,

Ministère du Patrimoine canadien

Yves Frenette,

Collège universitaire Glendon

Il n'y a de repos que pour celui qui cherche.
Raoul Duguay

Le ministère du Patrimoine canadien fait faire sur une base régulière des études dans le cadre de l'évaluation de ses différents programmes. C'est ainsi que le Ministère a voulu réaliser un sondage pour mesurer les connaissances et les opinions des citoyens canadiens sur les politiques et programmes des langues officielles.

À cette préoccupation première s'en est rapidement ajoutée une autre : mieux comprendre la situation en milieu minoritaire anglophone au Québec et francophone dans le reste du Canada, en comparaison avec les opinions et les représentations des groupes linguistiques majoritaires. Il fallait dépasser le niveau des généralités autant que possible pour observer les communautés minoritaires à l'échelle régionale¹ et si possible à l'échelle provinciale, en tenant compte du rapport linguistique majorité/minorité. À la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui y a engagé des ressources financières, le sondage s'est enrichi d'une série de questions sur la connaissance et les attitudes face aux politiques des langues officielles. Enfin, certaines questions portèrent sur l'utilisation de l'Internet en français.

1. Aux fins de ce document, le terme "région" fait référence au territoire couvert par les cinq bureaux régionaux de Patrimoine canadien, qui sont les Maritimes (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador), le Québec, l'Ontario, les Prairies/Territoires (Manitoba, Saskatchewan, Territoires du nord-ouest, Nunavut) et l'Ouest/Yukon (Alberta, Colombie-Britannique, Yukon.)

Une fois la décision prise de mener un sondage national de grande envergure portant sur les langues officielles, un processus formel d'appel d'offres a été entrepris à l'été 2002 par l'entremise duquel GPC International a été sélectionné comme firme de sondage. Dans sa forme finale, le questionnaire du sondage comprenait un important bloc de questions portant sur les composantes des programmes de Patrimoine canadien relatives au domaine des langues officielles (éducation en langue minoritaire, apprentissage d'une langue seconde, soutien aux organismes communautaires, coordination interministérielle et collaboration intergouvernementale.) Ces questions d'évaluation étaient destinées à mieux comprendre le niveau de sensibilisation et de soutien envers les politiques de langues officielles de Patrimoine canadien au sein des majorités et des minorités linguistiques. Pour sa part le Secrétariat du Conseil du Trésor, devenu plus tard l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, a proposé une série de questions visant à évaluer la connaissance et le soutien des Canadiens envers divers aspects de la politique sur les langues officielles. Ces questions ressemblaient à celles qui avaient déjà été posées aux fonctionnaires fédéraux lors d'un sondage précédent. Finalement, un autre bloc de questions portant sur les enjeux de développement communautaire, comme la capacité de vivre dans la langue minoritaire à divers endroits est venu compléter le questionnaire.

C'est au cours de l'automne 2002 que GPC International a entamé la seconde étape de l'enquête sur le terrain, en interrogeant 2 001 membres des minorités de langue officielle (1 138 francophones hors Québec et 863 anglophones du Québec) ainsi que 1 153 citoyens de langue majoritaire (francophones du Québec et anglophones du reste du Canada). L'identification d'un répondant en tant que membre d'une minorité ou d'une majorité était basée sur la question 1d : « Peu importe les langues que vous parlez, quelle langue entre l'anglais et le français considérez-vous comme votre première langue officielle ? »

Comme tous les outils de recherche, les sondages ont des limites. Toutefois, ils fournissent des informations qu'on ne trouve pas nécessairement dans les recensements de Statistique Canada, dans d'autres grandes enquêtes quantitatives et dans les démarches de nature qualitative. C'est particulièrement vrai dans le cas qui nous concerne ici, puisque la firme GPC a procédé à des entrevues d'au moins trente minutes avec 2 001 personnes.

Effectué en novembre 2002, le sondage GPC a fait l'objet d'analyses préliminaires par les analystes du Ministère, particulièrement les blocs de questions qui touchent les programmes de Patrimoine canadien.

Dans le but d'analyser la partie du sondage ayant trait aux minorités de langue officielle et de partager les données avec le milieu scientifique, les autres ministères fédéraux et les communautés de langue officielle, Patrimoine

canadien a établi un partenariat avec le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne pour organiser un *Forum de recherche sur les langues officielles* les 25 et 26 mars 2004.

Le Réseau a accepté avec enthousiasme cette invitation puisque, depuis sa création en 1990, il s'est donné comme mission d'encourager et de diffuser la recherche sur les francophonies minoritaires². Composé d'une cinquantaine de chercheurs, il organise deux activités annuelles. Il tient ainsi dans le cadre du congrès de l'Association francophone du savoir (ACFAS) un colloque sur un thème particulier. Tour à tour, les membres du Réseau se sont ainsi penchés sur le développement communautaire, la diversité et l'altérité, les lieux de la francophonie, la centralité de la marginalité, la francophonie pan-américaine, la jeunesse, le milieu urbain, les politiques publiques, la vitalité communautaire, etc.

La deuxième activité annuelle définit peut-être encore davantage le Réseau. Il s'agit du Séminaire d'été sur la francophonie canadienne qui, lui aussi, porte sur un thème spécifique (femmes, éducation, développement économique, internationalisation, santé, etc.) et qui regroupe surtout des étudiants des trois cycles universitaires, mais aussi des représentants des groupes communautaires, des associations, ainsi que des fonctionnaires. Le Séminaire se compose de deux cours (six crédits universitaires) et d'une kyrielle d'activités scientifiques, culturelles et communautaires. Dans une ambiance chaleureuses où se créent des liens durables, les participants se mettent au fait de la recherche de pointe sur la francophonie canadienne, ce qui contribue à en faire des enseignants, des fonctionnaires et des leaders communautaires avertis. Toutefois, ces dernières années, les difficultés financières se sont alourdies et l'avenir du Séminaire d'été est loin d'être assuré.

Pour les fins d'analyse du sondage, le Réseau a été soumis à un échéancier très serré et a voulu maximiser le temps mis à sa disposition en travaillant vite et bien. Il a ainsi recruté six chercheurs, provenant des quatre grandes régions du pays et ayant des profils disciplinaires divers, pour analyser le sondage GPC et pour en faire la critique méthodologique en prévision d'éventuels exercices du même ordre. Le Réseau a aussi trouvé trois commentateurs pour donner la réplique aux chercheurs. Et réplique il y eut, non seulement de la part des commentateurs, mais aussi de l'auditoire, qui était composé d'une quarantaine de représentants des agences et ministères fédéraux, de représentants des associations francophones et anglophones œuvrant en milieu minoritaire, et de chercheurs. Si les échanges ont parfois été vifs, ils se sont toujours déroulés sereinement. Pour reprendre une métaphore bien canadienne, pour défricher la forêt de données que constituait le sondage, l'entrepreneur (Patrimoine) a fait appel à un *Contremaître* (le Réseau), qui a engagé d'intrépides et vaillants

2. Au moment d'écrire ces lignes, un réseau semblable est en gestation pour les chercheurs qui s'intéressent aux communautés anglophones du Québec.

bûcherons. Toutefois, il n'y eut point de bataille dans le chantier. Au lendemain de l'événement, les conférenciers sont retournés à leur table de travail armés des réflexions et des suggestions de l'auditoire. Dans certains cas, ils ont saisi l'occasion pour creuser certaines questions et rajuster leur tir.

Le premier texte est celui d'Edmund Auger, qui pose le problème de la diversité et des inégalités régionales, non seulement entre la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones du reste du Canada, mais aussi entre les minorités francophones elles-mêmes. Edmund Auger a une confiance mitigée envers le sondage GPC et il a effectué une bonne partie de son analyse en s'appuyant sur le Recensement fédéral de 2001. Dans le deuxième texte, Daniel Bourgeois, David Bourgeois et Gino Leblanc étudient la confiance des Canadiens à l'égard de l'épanouissement des communautés de langue officielle, comparant entre autres les attitudes des majoritaires à celles des minoritaires. L'originalité de la contribution de Josée Bergeron repose sur la comparaison des majoritaires/minoritaires, sans égard à l'appartenance linguistique, et sur l'attention qu'elle accorde aux cohortes d'âge, les générations, pour comprendre les attitudes des répondants au sondage. S'il ne tient pas compte des cohortes d'âge, Jack Jedwab va toutefois plus loin que Josée Bergeron en tenant compte de la langue des majoritaires/minoritaires et en y ajoutant le facteur régional. Jedwab fait montre de prudence dans ses constats et il demande aux décideurs d'être prudents dans l'élaboration ou la révision des politiques en matière de langues officielles.

Si la prudence est de mise, c'est que nos collaborateurs font œuvre de pionniers et qu'ils posent des questions auxquelles il est difficile de répondre. Le sondage est un instrument utile, mais comme nous l'avons noté, il comporte sa part de faiblesses. C'est pourquoi il nous a semblé essentiel d'inclure un chapitre méthodologique qui comprend la synthèse de fin de forum d'Anne Gilbert, une critique d'Edmund Auger et les commentaires méthodologiques des participants ; il se termine par une réflexion de l'équipe de recherche sur les langues officielles de Patrimoine canadien.

Le *Forum de recherche sur les langues officielles* se voulait un premier effort pour diffuser les données du sondage GPC dans les milieux gouvernementaux, associatifs et universitaires. Avec cette publication, le ministère du Patrimoine canadien et le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne font un second effort dans le même sens. Ils espèrent que, dans un contexte d'accès aux données, d'autres chercheurs effectueront leurs propres analyses.

1. DIVERSITÉ RÉGIONALE ET INÉGALITÉ POLITIQUE : LES MINORITÉS DE LANGUE OFFICIELLE ET LE PROBLÈME DE DEUX POIDS, DEUX MESURES

Edmund A. Auger,
professeur de sciences politiques,
Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton

INTRODUCTION

Au Canada, comparer les majoritaires aux minoritaires, les anglophones aux francophones, les peuples fondateurs aux peuples immigrés, les provinces riches aux provinces démunies, constitue un véritable sport national. Les parties sont chaudement contestées, les cris à l'injustice sont fréquents, les joueurs sont passionnément engagés. Comparer les minoritaires aux minoritaires, selon la langue, l'origine ou la province, une variante piquante de ce jeu, se vante moins d'adeptes, mais autant d'émotions.

En 1978, Francine Lalonde, au nom de la Fédération des francophones hors Québec, a rédigé un document « choc » intitulé *Deux poids, deux mesures : les francophones hors Québec et les anglophones au Québec*, pour mettre en évidence la situation désavantageuse des francophones minoritaires. Selon Lalonde (1978, p. 59), « les anglophones du Québec ont toujours été traités et le sont encore, non seulement avec égalité, mais aussi avec décence, voire avec respect. Quant aux francophones vivant à l'extérieur du Québec, ils se sont

trouvés dans une situation diamétralement opposée : leurs droits acquis ont été retirés, leurs légitimes aspirations ont été ignorées et leur langue a été bafouée. » Lalonde a signalé la vitalité linguistique des anglophones, et leurs revenus supérieurs, mais elle a insisté sur leur accès aux services de langue anglaise. Contrairement aux francophones hors Québec, la minorité anglophone contrôlait son propre réseau d'établissements scolaires, et disposait d'une gamme complète de services médiatiques, juridiques, sociaux et de santé, toujours dans sa langue.

Douze ans plus tard, le journaliste Jean-Pierre Proulx (1990a, p. 1) a initié une série d'articles intitulée « Deux minorités, deux mesures », en affirmant que « quel que soit l'angle sous lequel on l'examine, la situation des Anglo-Québécois est plus favorable que celle des francophones hors Québec ». Cette conclusion s'imposait, d'après Proulx, non seulement à cause de la continuité linguistique et des revenus exceptionnels de la minorité anglophone, mais également en raison de ses institutions scolaires, médicales, sociales, culturelles et économiques. De tous ces institutions et services publics, l'accès à l'école dans sa langue arrivait au premier rang, de par son importance. Proulx (1990b, p. 8) constatait que la minorité anglophone au Québec « dispose de 360 établissements primaires et secondaires, dont 298 lui sont exclusivement dévolus », tandis que, dans l'Ouest, « l'école française est plus un rêve qu'une réalité ». Les disparités étaient également criantes en matière de services sociaux et de santé, de biens culturels et médiatiques.

En 1993, Scott Reid, alors chercheur réformiste, aujourd'hui député conservateur, a tourné le problème de « deux poids, deux mesures » sur sa tête, prétendant que les minorités francophones étaient les enfants gâtés du régime fédéral, la minorité anglophone la véritable victime de discrimination. Dans son livre, *Lament for a Notion : The Life and Death of Canada's Bilingual Dream*, Reid (1993, p. 63) a déploré ce qu'il appelait « la victoire du bilinguisme asymétrique » où le gouvernement fait la promotion active du bilinguisme obligatoire dans neuf provinces tout en tolérant l'unilinguisme français obligatoire au Québec. » Loin d'être équitable, la politique fédérale, à son avis, accordait un traitement préférentiel aux francophones au détriment des anglophones. D'un côté, le gouvernement intervenait pour assimiler une minorité tout à fait viable, la minorité anglophone ; de l'autre, il intervenait pour appuyer des minorités déjà perdues à l'avance, les minorités francophones. Dans une critique acerbe des « oppresseurs des droits des anglophones du Québec », Reid (1993, p. 78) se plaignait de ce que « chaque nouvelle contrainte imposée aux minorités au Québec semblaient plutôt inciter un geste équivalent et opposé de générosité envers les francophones des neuf autres provinces, peu importe que leur nombre soit restreint, leur démographie instable ou l'ampleur de leur assimilation. »

Par contre, le politologue Garth Stevenson, dans son livre *Community Beseiged: The Anglophone Minority and the Politics of Québec*, a présenté une analyse plus nuancée de la minorité anglophone, son statut et son évolution. D'après Stevenson (1999), les grandes transformations sociales qu'a connues le Québec depuis la Révolution tranquille, ont contribué au déclin de cette minorité, autrefois privilégiée et puissante. Les Anglo-Québécois ne contrôlent plus les institutions économiques de la province, et leurs revenus ne dépassent plus la moyenne. Les inscriptions dans les écoles anglaises, le tirage des journaux de langue anglaise, l'accessibilité aux services de santé en anglais, tous sont en baisse. Par conséquent, les anglophones éprouvent « un désagrément considérable ainsi qu'un inconfort psychologique » et voire même « un ressentiment inévitable. » (Stevenson 1999, p. 309).

Dans ce travail, nous voulons examiner de plus près les minorités francophones et anglophone du Canada, leur situation démographique et socio-économique et, surtout, leur accès aux services publics dans leur langue et leur satisfaction avec ces services. Depuis une trentaine d'années, la situation relative de ces minorités a rarement été étudiée, a souvent été contestée, a sûrement évoluée. La minorité anglophone connaît un déclin en nombre et en statut, et très probablement en richesses et en services. La minorité francophone, orpheline de l'ancien Canada français, se fragmente en nouvelles réalités régionales. (Voir, par exemple, le portrait tracé dans le livre *Francophonies minoritaires au Canada*, sous la direction de Joseph-Yvon Thériault). Pour capter cette diversité régionale, nous parlerons donc de trois francophonies minoritaires, celles de l'Ouest, de l'Ontario et de l'Est. Nous prévoyons trouver des différences importantes entre les minorités francophones et anglophone, mais également entre les minorités de l'Ouest et de l'Est, de la périphérie et du centre.

Pour documenter des divergences régionales d'ordre démographique et socio-économique, nous avons utilisé une source des plus fiables, le recensement de 2001. Par contre, pour l'analyse des perceptions d'inégalité politique, nous avons surtout puisé nos informations dans le sondage mené par GPC International auprès de 2 001 répondants minoritaires. Nous avons pondéré les réponses à ce sondage pour créer un nouvel échantillon¹. Cette pondération nous aide à compenser des biais méthodologiques et, ainsi, à tracer un portrait régional plus juste. Elle n'est pas suffisante, toutefois, pour permettre l'étude de provinces particulières, à part l'Ontario et le Québec. Nous avons également eu recours à quelques mesures objectives, tirées de sources officielles, pour démontrer les inégalités d'accès aux services dans la langue minoritaire.

1. Cette démarche est décrite dans notre texte intitulé : *Le sondage GPC et les caractéristiques de son échantillon*, disponible au chapitre 5 de la présente publication.

DIVERSITÉ RÉGIONALE

La comparaison des quatre minorités de langues officielles fait ressortir une diversité régionale importante, et parfois inattendue. Il existe, bien sûr, une certaine disparité entre minorités francophones et anglophone. Les Anglo-Québécois affichent toujours une grande hétérogénéité ethnique, religieuse et linguistique, mais ils ne manifestent plus leur supériorité socioéconomique légendaire. Les francophonies minoritaires sont en pleine évolution, de plus en plus hétérogène, instruite et cosmopolite. Loin de former un bloc uniforme, elles révèlent plutôt une grande diversité régionale, de l'Ouest effervescent, disparate et bilingue, mais anglo-dominant, à l'Est stable, uniforme et bilingue, mais franco-dominant. Sur plusieurs dimensions, les communautés francophones s'éloignent plus l'une de l'autre, que de la minorité anglophone.

Toutefois, il faut tempérer ces observations par la reconnaissance que nos balises ont également évolué. Dans ce travail, nous définissons les minorités par leur première langue officielle et non pas, comme dans le passé, par leur langue maternelle. Le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestations des services*, enregistré le 16 décembre 1991, a privilégié cette définition, déjà développée par Statistique Canada quelques années plutôt, pour mieux cibler la population apte à utiliser les services offerts dans la langue minoritaire. La première langue officielle parlée est une estimation, dérivée des réponses à trois questions sur la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée à la maison.² Par contre, le sondage GPC utilise une seule question pour déterminer la minorité de langue officielle : « Peu importe les autres langues que vous parlez, laquelle d'entre les deux langues officielles, soit le français ou l'anglais, considérez-vous être votre première langue officielle ou votre langue principale officielle ? »

2. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (2003, p. 2) résume la méthode de dérivation ainsi : « La première étape dans la dérivation de la variable consiste à examiner les réponses à la question sur la connaissance de l'anglais et du français. Une personne unilingue anglaise se voit assigner l'anglais comme première langue officielle parlée, alors que le français est assigné à une personne unilingue française. Si la personne parle l'anglais et le français, on examine alors sa langue maternelle. Si celle-ci est l'anglais, l'anglais sera donc considéré comme sa première langue officielle parlée. Par conséquent, lorsqu'une personne parle anglais et français et a le français comme langue maternelle, le français est assigné comme première langue officielle parlée. Lorsqu'un répondant parle l'anglais et le français et indique ces deux langues à la question sur la langue maternelle, on examinera alors la variable « langue parlée à la maison » afin de déterminer la première langue officielle parlée. »

Comparaisons géographiques

De toutes les divergences régionales qui distinguent les minorités de langue officielle, la concentration locale est parmi les plus importantes. Passant de l'Ouest à l'Est, le niveau de concentration des minorités augmente, passant d'une situation de faiblesse à une situation de force. Dans l'Ouest, les francophones se trouvent très minoritaires dans leurs localités. La plupart, 83 % habitent des subdivisions où ils sont moins de 5 % de la population. Très peu, 2 % vivent dans des localités où ils sont plus de la moitié. Par contre, dans l'Est, la tendance est inversée, les francophones se trouvant généralement majoritaires dans leurs localités. Très peu, 8 % habitent des subdivisions où ils sont moins de 5 %. La plupart, 71 % vivent dans des localités où ils sont plus de la moitié.

L'Ontario et le Québec se rangent entre ces deux extrêmes, dans une progression ordonnée de l'Ouest vers l'Est. En Ontario, 36 % des francophones habitent des localités où ils comptent moins de 5 % de la population, mais 13 % sont localement majoritaires. Au Québec, par contre, 6 % des anglophones habitent les localités où ils comptent moins de 5 %, mais 24 % sont localement majoritaires.

Inévitablement, ces divergences géolinguistiques influent sur la diversité régionale, de même que sur l'inégalité politique.

Tableau 1.0 Concentration locale. Comparaison des minorités régionales selon leurs proportions dans les différentes subdivisions de recensement, 2001

Niveau de concentration locale	Minorités francophones			Minorité anglophone	Total des minorités
	L'Ouest	Ontario	L'Est	Québec	Canada
0 – 9 %	88 %	38 %	14 %	10 %	26 %
10 – 29 %	7 %	41 %	3 %	46 %	35 %
30 – 49 %	3 %	8 %	11 %	20 %	14 %
50 – 69 %	2 %	8 %	11 %	7 %	8 %
70 – 89 %	–	4 %	21 %	16 %	12 %
90 – 100 %	0 %	1 %	39 %	1 %	6 %
Total	100 %	100 %	99 %	100 %	101 %
N	192 325	565 510	281 095	1 009 185	2 048 115

V = 0,47

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Nota : Dans ce tableau et ailleurs, le nombre de francophones est représenté par la somme de ceux qui possèdent le français comme première langue officielle, qu'elle soit leur seule langue officielle ou non. Le nombre d'anglophones minoritaires est défini de la même façon. Ainsi, les 1 009 185 anglophones au Québec constituent la somme de 828 730 (anglais, seule langue officielle) et de 180 455 (anglais et français, deux langues officielles).

Comparaisons démographique

Chacune des minorités exhibe une structure d'âges associée à l'affaiblissement démographique. Les minorités ne réussissent pas à se renouveler, la nouvelle génération âgée de 19 ans ou moins n'étant pas suffisante pour remplacer la génération précédente, maintenant âgée de 20 à 39 ans. Cette tendance est la plus élevée dans l'Ouest, où l'âge médian francophone est de 44 ans, et la plus faible au Québec, où l'âge médian anglophone est de 37 ans.

Par contre, les quatre minorités réagissent très différemment aux courants migratoires. Les francophones de l'Ouest semblent les plus mobiles, la majorité ne résidant plus dans sa province de naissance, tandis que les francophones de l'Est sont les plus stables, la très grande majorité habitant toujours la province natale. Plus que n'importe quelle autre minorité, les Anglo-Québécois se ressource à l'étranger, 35 % étant des immigrés. Néanmoins, 16 % des francophones de l'Ouest, et de l'Ontario, sont également originaires de pays étrangers.

Tableau 1.1 Générations. Comparaison des minorités régionales selon les différentes tranches d'âges

Âge	Minorités francophones			Minorité anglophone	Total des minorités
	L'Ouest	Ontario	L'Est	Québec	Canada
0 – 19	15 %	21 %	21 %	24 %	22 %
20 – 39	27 %	29 %	28 %	32 %	30 %
40 – 59	35 %	32 %	33 %	28 %	30 %
60 et plus	23 %	19 %	19 %	17 %	18 %
Total	100 %	101 %	101 %	101 %	100 %
Médiane	43,7	40,1	40,6	37,0	39,0
N	192 345	565 510	281 100	1 009 185	2 048 140

V = 0,05

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.2 Migration. Comparaison des minorités régionales, pour les résidents permanents, selon le lieu de naissance et la région de résidence

Lieux de naissance et de résidence	Minorités francophones			Minorité anglophone	Total des minorités
	L'Ouest	Ontario	L'Est	Québec	Canada
Même province	41 %	59 %	87 %	54 %	59 %
Autre province	43 %	26 %	11 %	11 %	18 %
Autre pays	16 %	16 %	2 %	35 %	23 %
Total	100 %	101 %	100 %	100 %	100 %
N	190 960	561 280	280 530	990 000	2 022 770

V = 0,27

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Comparaisons socioéconomiques

La supériorité socioéconomique des Anglo-Québécois de naguère n'est plus. En fait, les minorités de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec partagent un profil très semblable, les francophones de l'Est étant l'exception. Ces trois atteignent à peu près les mêmes niveaux de scolarité, bien que la minorité québécoise soit légèrement avantagée au niveau universitaire. Les Acadiens sont sous-scolarisés par rapport à la moyenne.

Ces mêmes tendances se maintiennent dans le secteur économique. Les minoritaires travaillent largement dans le secteur tertiaire, les Acadiens un peu moins. Les Franco-Ontariens disposent des revenus les plus élevés, la moyenne étant de 32 300 \$; les francophones de l'Ouest et les anglophones du Québec les suivent, à 29 700 \$ et à 28 900 \$ respectivement ; tandis que les Acadiens traînent assez loin derrière à 23 000 \$.

Tableau 1.3 Scolarité. Comparaison des minorités régionales, selon le plus haut niveau de scolarité atteint

Niveau de scolarité	Minorités francophones			Minorité anglophone	Total des minorités
	L'Ouest	Ontario	L'Est	Québec	Canada
Élémentaire	10 %	11 %	21 %	11 %	12 %
Secondaire	31 %	34 %	35 %	30 %	32 %
Collégial	34 %	30 %	27 %	30 %	30 %
Universitaire	25 %	24 %	17 %	29 %	26 %
Total	100 %	99 %	100 %	100 %	100 %
N	173 850	481 795	239 720	836 000	1731 365

V = 0,08

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.4 Revenu. Comparaison des minorités régionales, pour la population de 15 ans et plus, selon le revenu personnel

Tranche de revenu (\$)	Minorités francophones			Minorité anglophone	Total des minorités
	L'Ouest	Ontario	L'Est	Québec	Canada
0 – 9 999	23 %	25 %	31 %	31 %	29 %
10 000 – 19 999	23 %	20 %	27 %	22 %	22 %
20 000 – 29 999	16 %	13 %	17 %	15 %	15 %
30 000 – 39 999	13 %	13 %	10 %	11 %	12 %
40 000 – 49 999	9 %	10 %	7 %	7 %	8 %
50 000 et plus	17 %	19 %	9 %	14 %	15 %
Total	101 %	100 %	101 %	100 %	101 %
Moyenne	29 742 \$	32 301 \$	22 987 \$	28 923 \$	29 124 \$
Médiane	23 209 \$	25 011 \$	17 329 \$	19 997 \$	21 346 \$
N	173 700	481 795	239 625	836 010	1 731 130

V = 0,07

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Comparaisons ethnoculturelles

Des quatre minorités, les francophones de l'Est restent les plus homogènes quant à leurs souches ethniques et religieuses, sans doute à cause d'une immigration assez faible. Les anglophones du Québec, par contre, sont les plus diversifiés, composés à 23 % de minorités visibles et à 3 % d'Autochtones. Ils comprennent également plusieurs confessions dont surtout la religion catholique (43 %), mais également les religions protestante (21 %), juive (7 %) et musulmane (5 %).

Les minorités francophones de l'Ouest et de l'Ontario connaissent une diversité ethnoculturelle croissante due surtout aux immigrés originaires de la Francophonie internationale. La présence autochtone reste toujours significative dans l'Ouest, et probablement sous-estimée. Il y a à peine un siècle, la majorité des francophones de l'Ouest étaient Métis.

Tableau 1.5 Visibilité ethnique. Comparaison des minorités régionales selon le groupe visible

Groupe visible	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Caucasien	85 %	87 %	97 %	75 %	82 %
Asiatique	6 %	4 %	–	13 %	8 %
Noir	1 %	3 %	–	4 %	3 %
Autochtone	6 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Arabe	1 %	2 %	–	3 %	2 %
Latino-Am.	1 %	1 %	–	2 %	1 %
Autre	–	–	–	1 %	1 %
Total	100 %	99 %	99 %	101 %	100 %
N	192 325	565 510	281 095	1 009 185	2 048 115

V = 0,14

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.6 Religion. Comparaison des minorités régionales selon la confession religieuse

Religion	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Catholique	72 %	80 %	95 %	43 %	63 %
Protestante	7 %	5 %	2 %	21 %	13 %
Chrétienne n.i.a.	4 %	4 %	1 %	9 %	6 %
Juive	–	1 %	–	7 %	4 %
Musulmane	2 %	3 %	–	5 %	3 %
Autre	3 %	2 %	–	5 %	3 %
Aucune	13 %	6 %	2 %	10 %	8 %
Total	101 %	101 %	100 %	100 %	100 %
N	192 330	565 515	281 105	1 009 180	2 048 130

V = 0,26

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Comparaisons linguistiques

Par définition, les minorités s'écartent sur la dimension linguistique, les francophones n'étant jamais anglophones unilingues, les anglophones jamais francophones unilingues. Néanmoins, elles se ressemblent énormément par leur bilinguisme. Cette caractéristique est quasi universelle dans l'Ouest, où 97 % des minoritaires parlent le français et l'anglais, et très répandu au Québec, où 68 % parlent les deux langues.

La langue maternelle est la source des plus grandes divergences. Les Anglo-Québécois sont surtout de langue maternelle anglaise, mais une proportion impressionnante, 40 %, est allophone. Les minorités francophones sont massivement de langue maternelle française, surtout dans l'Est. Toutefois, les allophones sont de plus en plus présents dans l'Ouest et en Ontario, où ils se chiffrent à 13 % et à 14 %, respectivement.

En ce qui concerne la langue parlée le plus souvent à la maison, 83 % des francophones de l'Est utilisent leur première langue officielle, de même que 64 % des anglophones du Québec, et 50 % des francophones de l'Ontario, mais seulement 29 % des francophones de l'Ouest. Pour ce qui est de la langue utilisée le plus souvent au travail, seuls les Acadiens et les Anglo-Québécois se servent, majoritairement, de leur langue, et cela, dans les proportions de 61 % et de 60 % respectivement. Les francophones de l'Ouest et de l'Ontario travaillent en anglais, à 85 % et à 67 % respectivement.

Alors, le recensement trace le portrait d'un Canada enrichi par la diversité régionale. Dans l'Est, les francophones, très concentrés sur leur territoire et très homogènes dans leurs racines ethnoculturelles, arrivent à vivre dans leur langue, à la maison et au travail. Au Québec, les anglophones, issus des milieux ethniques et religieux très divers, réussissent également à se servir de leur langue. En Ontario, les francophones, relativement homogènes mais caractérisés par un multiculturalisme croissant, habitent un monde travaillant en anglais. Dans l'Ouest, les francophones, très dispersés sur leur territoire et souvent originaires d'autres provinces, s'intègrent davantage à la majorité, faisant de l'anglais leur langue d'usage.

Tableau 1.7 Langue officielle. Comparaison des minorités régionales selon la connaissance des langues officielles

Langue officielle	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Anglais seulement	0 %	0 %	0 %	32 %	16 %
Français seulement	3 %	8 %	24 %	0 %	6 %
Anglais et français	97 %	92 %	76 %	68 %	78 %
Ni anglais ni français	–	–	–	–	–
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N	192 325	565 515	281 100	1 009 180	2 048 130

V = 0,31

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.8 Langue maternelle. Comparaison des minorités régionales selon la langue maternelle

Langue maternelle	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Anglais	–	–	–	55 %	27 %
Français	85 %	83 %	98 %	–	44 %
Autre	13 %	14 %	1 %	40 %	25 %
Multiple	3 %	3 %	1 %	5 %	4 %
Total	101 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N	192 325	565 515	281 100	1 009 180	2 048 130

V = 0,52

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.9 Langue au foyer. Comparaison des minorités régionales selon la langue parlée le plus souvent à la maison

Langue parlée à la maison	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Anglais	55 %	32 %	15 %	64 %	48 %
Français	29 %	50 %	83 %	5 %	30 %
Autre	12 %	13 %	1 %	25 %	17 %
Deux	5 %	5 %	2 %	7 %	6 %
Total	101 %	100 %	101 %	101 %	101 %
N	192 325	565 520	281 100	1 009 180	2 048 125

V = 0,36

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.10 Langue au travail. Comparaison des minorités régionales, pour la population de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier, selon la langue utilisée le plus souvent au travail

Langue parlée au travail	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Anglais	85 %	67 %	30 %	60 %	60 %
Français	11 %	23 %	61 %	24 %	27 %
Autre	1 %	1 %	–	3 %	2 %
Deux	4 %	10 %	9 %	14 %	11 %
Total	101 %	101 %	100 %	101 %	100 %
N	124 505	332 815	160 540	562 595	1 180 455

V = 0,20

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

INÉGALITÉS POLITIQUES

Les services offerts aux minorités de langues officielles constituent-ils des exemples de « deux poids, deux mesures » et d'« asymmetrical bilingualism » ? Certaines minorités sont-elles davantage favorisées par les politiques publiques, au détriment d'autres ? Pour répondre à ces questions, nous examinerons d'abord quelques données objectives à l'égard des services bilingues et des écoles minoritaires. Par la suite, nous passerons en revue les réponses du sondage GPC concernant l'accessibilité aux services dans la langue minoritaire et la satisfaction obtenue de ces services.

Comparaison des services

La *Loi sur les langues officielles* impose aux institutions fédérales l'obligation d'offrir des services dans la langue minoritaire quand, entre autres, il en existe une demande importante. Le *Règlement sur les langues officielles*, pris en vertu de cette loi, définit ce qui constitue une demande importante, mettant en valeur la grandeur de la minorité, sa spécificité et sa proportion locale. En fonction de ces critères, au moins 29 % des bureaux et points de service du gouvernement fédéral, dans trois des quatre régions, sont obligés d'offrir des services dans les deux langues officielles. L'Ouest est l'exception, la seule région en dessous de la moyenne canadienne, tirant de l'arrière à seulement 17 %. Cependant, ces chiffres peuvent être trompeurs dans la mesure où ils ne tiennent compte ni du nombre total des bureaux, ni du nombre total des minoritaires. De fait, dans l'ensemble, les minorités de langue officielle peuvent se vanter d'avoir deux bureaux bilingues pour mille personnes, mais contrairement à nos attentes, ce sont les francophones de l'Ouest qui sont les mieux servis, avec 4 pour mille, et les anglophones du Québec les pires, avec 1 pour mille.

En droit linguistique, les obligations bilingues incombent surtout aux bureaux et aux points de service. Néanmoins, en pratique, l'offre réel de services bilingues relève davantage des postes publics et de leurs titulaires. Ainsi, la proportion de postes, plutôt que la proportion de bureaux, constitue le meilleur indice de l'accès aux services publics en langue minoritaire. À cet égard, il est très révélateur que l'Ouest ne possède que 8 postes de langue minoritaire pour mille personnes minoritaires, et le Québec que 10 postes. Tous les deux sont loin derrière la moyenne nationale de 25. L'Ontario, par contre, comprend 63 postes bilingues ou de langue française, due surtout à la présence de la Région de la capitale nationale.

Sans aucun doute, le service auquel tiennent le plus les minorités, c'est l'école. Pourtant, l'éducation est également le domaine qui a connu les disparités régionales les plus importantes. Depuis longtemps, les Anglo-Québécois et, plus récemment, les Acadiens, bénéficient d'un système scolaire dans leur langue et sous leur gestion. Par contre, les autres minorités, et surtout les francophones de l'Ouest, ont dû lutter pendant un siècle pour se procurer ce droit. Aujourd'hui, en dépit des gains importants, la minorité de l'Ouest reste désavantagée, et elle n'inscrit que la moitié des francophones d'âge scolaire à ses écoles même si, assez paradoxalement, elle compte, proportionnellement, le plus grand nombre d'écoles. Par contre, les Anglo-Québécois ont perdu leur longueur d'avance. Toutes proportions gardées, ils comptent moins d'écoles et moins d'élèves que les Franco-Ontariens et les Acadiens. Cela s'explique, en partie, par les barrières à l'admission imposées depuis 1977 par la *Charte de la langue française*.

Tableau 1.11 Services du gouvernement. Comparaison régionale de l'accès aux services du gouvernement fédéral, dans la langue de la minorité officielle

Bureaux du gouvernement fédéral	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Bureaux avec obligation bilingue¹ :					
<i>N</i>	803	1 096	725	786	3 410
Pour mille minoritaires	4	2	3	1	2
Bureaux avec capacité bilingue² :					
<i>N</i>	493	823	503	723	2 542
Pour mille minoritaires	3	1	2	1	1
Postes désignés de langue minoritaire³ :					
<i>N</i>	1 452	35 756	3 524	10 201	50 933
Pour mille minoritaires	8	63	13	10	25
Employés avec compétence bilingue⁴ :					
<i>N</i>	1 059	24 861	2 564	4 427	32 911
Pour mille minoritaires	6	44	9	4	16

Nota : Dans ce tableau, l'Ontario comprend également la Région de la capitale nationale (RCN).

1. Les bureaux avec obligation bilingue sont les bureaux et points de service qui, d'après le règlement sur les langues officielles, doivent offrir des services dans les deux langues officielles. Source : Canada, Conseil du Trésor du Canada, 2001.
2. Les bureaux avec capacité bilingue sont les bureaux et points de service qui, d'après une vérification faite par le Commissariat aux langues officielles, rencontrent réellement l'obligation bilingue. Source : Mattar & Gratton, 2001.
3. Les postes désignés de langue minoritaire sont la somme des postes bilingues et des postes langue minoritaire essentielle. Source : Canada, Conseil du Trésor, 2001.
4. Les employés avec compétence bilingue comprennent ici tous ceux qui ont atteint le niveau supérieur (niveau C), y compris ceux qui, par présomption de capacité permanente, sont exemptés de réévaluation. Source : Canada, Conseil du Trésor, 2001.

Tableau 1.12 Écoles minoritaires. Comparaison régionale des écoles minoritaires, de leurs enseignants et élèves

Écoles minoritaires	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Écoles					
<i>N</i>	109	415	142	408	1 074
Pour mille jeunes minoritaires	5	4	3	2	3
Enseignants					
<i>N</i>	1 072	5 416	2 660	10 724	19 872
Pour mille jeunes minoritaires	45	55	56	57	55
Élèves					
<i>N</i>	12 418	87 534	43 320	158 920	301 192
Pour mille jeunes minoritaires	520	892	904	849	841

Nota : Pour tenir compte des différents régimes d'éducation, nous avons réduit le nombre total d'élèves en Ontario par un quatorzième, et augmenté le nombre au Québec d'un douzième. Les « jeunes minoritaires » sont définis ici comme ceux âgés de 5 à 19 ans.

Sources : Association canadienne d'éducation de langue française (2002) ; Québec, Ministère de l'Éducation (2003).

Comparaisons des perceptions

Les inégalités trouvent leur reflet dans les perceptions. Les francophones de l'Ouest, par exemple, les plus défavorisés quant à leur accès aux services, sont également les plus négatifs dans leurs perceptions.

En 2003, le Ministère de la Justice a rendu publics les résultats d'une enquête effectuée auprès des avocats minoritaires sur l'accès aux services juridiques en langue minoritaire. Dans l'Ouest canadien, seulement un tiers des avocats trouvait que l'accès était facile, tandis que dans l'Est, 81 % étaient de cet avis. Ces deux régions comprenaient des extrêmes particulièrement frappants, la performance de la Colombie-Britannique étant perçue comme piètre, celle du Nouveau-Brunswick comme excellente. Si le Québec ne tient plus le haut du pavé pour ses services à la minorité anglaise, les perceptions de sa performance restent nettement supérieures à la moyenne canadienne.

Les perceptions rapportées dans le sondage GPC vont dans le même sens, à quelques différences près. Les services offerts aux francophones de l'Ouest sont, d'après les perceptions, toujours moins accessibles que la moyenne canadienne, bien que l'écart soit considérablement réduit. Par contre, les services offerts aux anglophones du Québec sont également perçus, par la minorité, comme inférieurs à la moyenne et même, parfois, aussi médiocres que dans l'Ouest.

Sur une échelle de 0 à 10, c'est-à-dire, de « aucun accès » jusqu'à « accès complet », les francophones de l'Ouest accordent un 5,6 aux services offerts dans leur langue. Les Franco-Ontariens et les Anglo-Québécois affichent un 6,8, et les francophones de l'Est, au sommet, un 7,9. Toutefois, dans une anomalie particulièrement remarquable, les francophones de l'Ouest situent l'accessibilité à l'enseignement élémentaire et secondaire à 7,4, tandis que les anglophones du Québec le mettent plus bas, à 7,2. Ce classement surprenant ne peut se comprendre sans référence aux changements vécus depuis quelques années dans le domaine scolaire, les victoires éclatantes des francophones de l'Ouest, et les reculs significatifs des anglophones du Québec. À ce propos, toujours selon le sondage GPC, les francophones de l'Ouest sont portés à déclarer que, depuis cinq ans, l'enseignement à changer pour le mieux, et les anglophones du Québec à affirmer le contraire.

Trois des quatre minorités s'entendent sur la performance du gouvernement fédéral à l'égard de leur communauté, lui accordant une note passable de 5,7 sur 10. Les francophones de l'Ouest sont les seuls dissidents. Il y a encore moins de consensus quand il s'agit des politiques provinciales. Les francophones de l'Est, en l'occurrence du Nouveau-Brunswick, sont favorablement disposés à leur gouvernement provincial, lui attribuant une note de 6,7 ; les anglophones du Québec expriment leur mécontentement avec un résultat de 3,4. De toute évidence, il y a une corrélation entre la concentration minoritaire et la performance municipale, les francophones de l'Est étant mieux servis par leur gouvernement local que les francophones de l'Ouest. Néanmoins, dans l'ensemble, les minorités sont loin d'accorder un vote de confiance à leurs gouvernements, la note moyenne étant un médiocre 5,4 sur 10. L'Ouest et le Québec sont les plus sévères à cet égard, remettant des notes de 4,4 et de 4,7, respectivement.

Chose frappante, les anglophones du Québec se sentent très défavorisés quant à leur accès aux emplois publics. Une pluralité des francophones dans l'Est croit que leurs chances sont inférieures. En Ontario, les réponses sont très partagées tandis que, dans l'Ouest, les francophones se voient légèrement favorisés.

Tableau 1.13 Services juridiques. Comparaison régionale des perceptions d'avocats minoritaires quant à l'accès aux services et aux documents dans la langue de la minorité

Proportion des avocats qui trouvent que le service ou document est facile d'accès					
Service ou document, tous domaines juridiques confondus	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Juges	26 %	64 %	82 %	96 %	78 %
Auxiliaires	16 %	51 %	83 %	68 %	61 %
Personnel administratif	6 %	49 %	78 %	47 %	48 %
Procureurs	27 %	59 %	84 %	100 %	79 %
Interprètes	51 %	76 %	86 %	72 %	73 %
Actes de procédure	53 %	63 %	76 %	77 %	71 %
Législation	59 %	76 %	92 %	92 %	84 %
Jurisprudence	31 %	40 %	63 %	56 %	50 %
Moyenne ¹	34 %	60 %	81 %	76 %	68 %
N	54	71	52	52	229

1. Le nombre de répondants par province n'était pas proportionnel au nombre de minoritaires.

Par conséquent, nous avons pondéré les réponses pour calculer les moyennes régionales et nationale.

Source : Canada, Ministère de la Justice (2003)

Tableau 1.14 Services publics. Comparaison régionale des perceptions de répondants minoritaires quant à l'accessibilité de services offerts dans leur langue

Moyenne des réponses quant à l'accessibilité, sur une échelle de 0 à 10						
Type de service	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada	Avona F
	L'Ouest	Ontario	L'Est			
Garderie et préscolaire	6,8	7,0	8,3	6,3	6,9	33,0
Primaire et secondaire	7,4	8,2	8,5	7,2	7,7	28,5
Post secondaire	5,9	7,0	8,1	7,0	7,1	20,7
Soins de santé	4,7	6,6	7,8	6,6	6,6	45,2
Droit et justice	4,6	6,2	7,4	5,6	6,0	32,7
Emploi	5,5	6,5	7,8	5,6	6,1	52,7
Médias	5,9	6,7	7,7	7,6	7,2	35,5
Sports et loisirs	4,2	6,0	7,7	6,7	6,4	56,4
Arts et culture	4,9	6,0	7,1	6,5	6,3	28,4
En général	5,6	6,8	7,9	6,8	6,9	29,9
N ⁱ	188	551	278	984	2001	

1. Le chiffre pour le nombre de répondants ne s'applique qu'à la question « en général ».

Source : Sondage GPC International, 2002. Q10B1: Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans les domaines suivants...

Tableau 1.15 Performance gouvernementale. Comparaison régionale des perceptions de répondants minoritaires quant à la performance gouvernementale à l'égard de leur communauté linguistique, selon le palier du gouvernement

Moyenne des réponses quant à la performance gouvernementale, sur une échelle de 0 à 10						
Palier du gouvernement	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada	Avona F
	L'Ouest	Ontario	L'Est			
Fédéral	4,9	6,2	6,2	5,4	5,7	21,1
Provincial	4,2	5,2	6,7	3,4	4,5	126,0
Municipal	4,1	5,8	7,0	5,2	5,5	41,8
Moyenne	4,4	5,7	6,6	4,7	5,2	66,9
N	179	519	269	941	1 908	

Source : Sondage GPC International, 2002. Questions 13ABC

Tableau 1.16 Emplois publics. Comparaison régionale des perceptions d'accessibilité aux emplois publics, de la minorité de langue officielle par rapport à la majorité, selon le niveau d'accessibilité

Niveau d'accessibilité comparative	Minorités francophones			Minorité anglophone Québec	Total des minorités Canada
	L'Ouest	Ontario	L'Est		
Beaucoup supérieur	6 %	7 %	6 %	2 %	4 %
Quelque peu supérieur	27 %	19 %	13 %	3 %	11 %
Sensiblement le même	46 %	46 %	38 %	29 %	36 %
Quelque peu inférieur	15 %	21 %	28 %	38 %	30 %
Beaucoup inférieur	7 %	7 %	15 %	28 %	19 %
Total	101 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N	162	517	265	906	1 850

V = 0,24

Source : Sondage GPC International, 2002. Q 19B) *Diriez-vous que l'accessibilité des « anglophones/francophones » à l'emploi à l'intérieur du gouvernement du Canada est de beaucoup supérieure, quelque peu supérieure, quelque peu inférieure, de beaucoup inférieure ou sensiblement la même que celle des « francophones/anglophones » ?*

Comparaison de la satisfaction

La satisfaction exprimée à l'égard des différents services ressemble énormément à la perception d'accessibilité à ces mêmes services. Cela en dit long sur la vie minoritaire, quand le seul fait d'avoir accès à un service dans sa langue suffit pour s'en satisfaire.

Tableau 1.17 Services publics. Comparaison régionale du niveau de satisfaction des répondants minoritaires à l'égard des services offerts dans leur langue, selon le type de service

Moyenne des réponses quant au niveau de satisfaction, sur une échelle de 0 à 10						
Type de service	Minorités francophones			Minorité anglophone	Total des minorités	Avona
	L'Ouest	Ontario	L'Est	Québec	Canada	F
Garderie et préscolaire	6,8	7,1	8,3	6,4	6,9	27,9
Primaire et secondaire	7,8	8,3	8,6	7,1	7,7	39,5
Post secondaire	5,6	7,3	8,2	6,9	7,1	33,0
Soins de santé	4,8	6,7	7,8	6,6	6,7	40,6
Droit et justice	4,8	6,4	7,4	5,7	6,1	30,5
Emploi	5,0	6,7	7,7	5,6	6,1	53,2
Médias	5,9	6,8	7,8	7,9	7,4	50,7
Sports et loisirs	4,8	6,3	7,8	6,5	6,5	37,4
Arts et culture	4,7	5,9	7,2	6,5	6,3	28,6
En général	5,8	7,3	7,7	6,5	6,9	31,2
N ¹	188	551	278	984	2 001	

1. Le chiffre pour le nombre de répondants ne s'applique qu'à la question « en général »

.Source : Sondage GPC International, 2002. Q 9B1) *Quel est votre niveau de satisfaction générale à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans les domaines suivants ?*

CONCLUSION

Les minorités de langues officielles sont caractérisées par certaines caractéristiques communes, mais surtout par leur diversité régionale. Dans l'Ouest, les francophones, dispersés, mobiles et bilingues, vivent largement en anglais. En Ontario, les francophones, plus enracinés, mais aussi bilingues, vivent en anglais et français. Au Québec, les anglophones, cosmopolites et souvent bilingues, vivent surtout en anglais. Dans l'Est, les francophones, concentrés sur le côté nord du Nouveau-Brunswick, homogènes et d'habitude bilingues, vivent surtout en français.

Pour les francophones, l'accès aux services en français varie d'une région à l'autre, de l'Ouest largement dépourvu, passant par l'Ontario moyennement muni, jusqu'à l'Est bien garni. Pour les anglophones du Québec, les cartes sont plus brouillées, le déclin dans l'offre de services en anglais ayant semé la déception, l'incertitude et l'amertume.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (2002), *Écoles francophones du Canada*, Québec, ACELF.
- AUNGER, Edmund A. (1999). «Les communautés francophones de l'Ouest : la survivance d'une minorité dispersée», dans *Francophonies minoritaires au Canada : L'état des lieux*, sous la direction de Joseph-Yvon Thériault, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 283-304.
- AUNGER, Edmund A. (1996). «Dispersed Minorities and Segmental Autonomy : French-Language School Boards in Canada», *Nationalism and Ethnic Politics*, vol. 2, no. 2, p. 191-215.
- CANADA, CONSEIL DU TRÉSOR, Secrétariat (2003). *Populations minoritaires selon la première langue officielle parlée*, http://www.tbs-sct.gc.ca/ollo/reimplimentation-réapplication/MP-PM2001-PR_f.asp, consulté le 3 mars 2004.
- CANADA, CONSEIL DU TRÉSOR, Secrétariat (2001). «Répartition des bureaux et points de services fédéraux au Canada», *Base de données buroliis*, en date du 31 mars 2000, Ottawa.
- CANADA, MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2003). *État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, Ottawa.
- LALONDE, Francine (1978). *Deux poids, deux mesures : les francophones hors Québec et les anglophones au Québec*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec.
- MATTAR, Sylvie et Michel GRATTON (2001). *Bilan national des services en français et en anglais*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- O'KEEFE, Michael (2001). *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, 2^e édition, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.
- PROULX, Jean-Pierre (1990a). «Deux minorités, deux mesures : les Anglo-Québécois, la minorité la plus favorisée», *Le Devoir*, Montréal, le 5 mars 1990, p. 1, 14.
- PROULX, Jean-Pierre (1990b). «Deux minorités, deux mesures : l'école française est plus un rêve qu'une réalité dans l'Ouest», *Le Devoir*, Montréal, le 6 mars 1990, p. 1, 8.
- QUÉBÉC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003). *Statistiques de l'éducation, enseignement primaire, secondaire, collégiale et universitaire*, Québec, Éducation Québec.
- REID, Scott (1993). *Lament for a Notion: The Life and Death of Canada's Bilingual Dream*, Vancouver, Arsenal Pulp Press.
- STEVENSON, Garth (1999). *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Quebec*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press.
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon (1999). «Introduction», dans les *Francophonies minoritaires au Canada : L'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 9-16.

1.1 DISCUSSION

Nota : Les présentations ont suscité de vives discussions de la part des participants au Forum, c'est pourquoi nous avons décidé d'en reproduire les faits saillants dans la section *Discussion* des divers chapitres. Vous trouverez les commentaires, questions et réflexions sur l'approche méthodologique du sondage sous *Discussion* au 5.3 du chapitre 5.

Matthieu Brennan

J'ai une question concernant la conférence de M. Auinger. Voit-on dans l'étude la représentation du phénomène de la minorisation des anglophones ? C'est que les anglophones ont fait partie longtemps d'une majorité anglophone canadienne, il fait quand même référence à des débats de 1970, 1976-1978, avec l'élection du PQ et « Deux poids deux mesures... » est-ce que dans le sondage lui-même on voit apparaître ce phénomène-là ?

William Floch

Je pense que oui. Toutefois, nous n'avons pas posé de question du genre « Vous considérez-vous comme minoritaire ou majoritaire ? » mais dans l'analyse il est possible de démontrer les grandes tendances, je pense.



Jack Jedwab

Pour revenir à la question posée précédemment sur la minorisation des anglophones, idéalement c'est il y a trente ans qu'on aurait dû faire des sondages similaires pour nous permettre, avec une série de 5 ou 6 questions, de tracer l'évolution des attitudes des anglophones ou des francophones. Sans avoir fait ça, il est difficile de répondre de l'évolution des mentalités des communautés anglophones de 1970 jusqu'à aujourd'hui. Sans compter qu'en réalité, la communauté anglophone a beaucoup évolué en termes de sa composition ethnoculturelle, etc. Ceci ne veut pas dire que dans les circonstances actuelles je suggère qu'on répète ce type de sondage chaque trois ans comme le "Giving, Volunteering, Participating style" de sondage. Effectivement, pour vraiment faire cette comparaison on aurait eu besoin d'avoir recours à des sondages antérieurs.

2. LA CONFIANCE DES MINORITAIRES ET DES MAJORITAIRES À L'ÉGARD DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUES OFFICIELLES

Daniel Bourgeois, Chercheur

David Bourgeois, Chercheur associé

Gino LeBlanc, Chercheur associé

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Université de Moncton

INTRODUCTION

Les données démolinguistiques depuis 1961 suggèrent que l'anglais au Québec et le français ailleurs sont des langues en voie de disparition. La polarisation linguistique « français au Québec/anglais ailleurs » que les efforts fédéraux et communautaires ont tenté de dissiper depuis les années 1960 semble perdurer. Ces données pourraient réduire la confiance des membres des communautés linguistiques minoritaires du Canada.

D'une part, les anglophones du Québec ont clairement perdu des effectifs, à la fois en chiffres absolus et en proportion de la population provinciale. En 1961, en se servant de la définition de langue maternelle, on comptait 697 402 anglophones dans la belle province alors que ce chiffre chutait à 627 505 en 2001. Il s'agit d'une diminution de dix pour cent. Par conséquent, la proportion de Québécois de langue maternelle anglaise est passée de 13,3 % en 1961 à 8,8 % en 2001. Si ces tendances se maintiennent, les anglophones du Québec

passeront sous la barre des 600 000 membres en 2021 et représenteront moins de 6 % de la population provinciale.

D'autre part, le nombre de Francophones vivant hors Québec a augmenté depuis 1961, mais on note une diminution de leur importance démographique au sein du Canada et de leurs provinces respectives. Ces francophones ont augmenté de 853 462 membres en 1961 à 975 960 en 2001. Cela représente une augmentation de 14 %. Par contre, leur proportion de la population nationale est passée de 4,7 % en 1961 à 3,3 % en 2001. Si les tendances se poursuivent, les francophones vivant hors Québec dépasseront le cap du million en 2021, mais représenteront moins de 2,5 % de la population canadienne. Même si on inclut les effectifs francophones du Québec, la tendance proportionnelle poursuivra sa régression. Ainsi, alors qu'ils représentaient 28,1 % de la population canadienne en 1961, les francophones du pays ne représenteront qu'environ 20 % dans une génération.

Cependant, les chiffres ne disent pas tout. La polarisation quantitative ne se traduit pas nécessairement en polarisation qualitative. Les efforts fédéraux et communautaires, tant ceux des minoritaires que ceux de leurs concitoyens majoritaires, depuis les années 1960 n'ont peut-être pas complètement dissipé la chute démolinguistique des minorités, mais ils l'ont fort probablement réduit. Plusieurs services publics au bénéfice des minorités linguistiques, y compris les services éducatifs fournis à partir d'écoles de la minorité, sont maintenant choses courantes à travers le pays. Les victoires récentes par rapport aux droits scolaires (Arsenault-Cameron c. IPÉ 2000, Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse 2003) et hospitalier (Lalonde c. Ontario 1999) annoncent d'autres progrès. On compte de nos jours deux fois plus d'organismes bénévoles contribuant au développement des communautés de langue officielle minoritaire qu'il y a quarante ans. Enfin, le grand nombre de majoritaires ayant suivi des cours d'immersion, notamment, augmente non seulement le nombre de Canadiens bilingues – les 2 231 172 Canadiens bilingues en 1961 représentaient 12,2 % de la population; les 5 231 575 Canadiens bilingues en 2001 représentent 17,7 % de la population – mais également l'ouverture d'esprit, la tolérance et la contribution implicite de la majorité à l'épanouissement des minorités.

Notre texte se divise en trois sections. La première présente les données générales en ce qui concerne trois questions identiques mesurant la confiance respective des membres des deux communautés linguistiques minoritaires et des deux communautés linguistiques majoritaires. La deuxième présente les données générales en ce qui concerne les dix-sept questions mesurant la confiance des membres des deux communautés minoritaires. La troisième présente des différences significatives par rapport aux mesures de confiance.

Première section : LA CONFIANCE DES MINORITAIRES ET DES MAJORITAIRES

Le questionnaire répondu par 863 anglophones du Québec et 1 138 francophones hors Québec ne comprenait pas les mêmes questions que celui répondu par 210 francophones du Québec et 943 anglophones des autres provinces. Celui posé aux 2001 minoritaires comprenait 140 questions alors que celui posé aux 1 153 majoritaires en comptait 48. On compte néanmoins trois questions semblables posées à tous les répondants. La seconde partie de cette première section présentera les données générales afférentes aux dix-sept questions posées aux 2 001 minoritaires anglophones et francophones qui permettent de cerner leur confiance envers l'épanouissement de leur communauté, alors que la première partie présentera les données générales afférentes à trois questions communes :

- 1- Comparativement à il y a 5 ans, et encore une fois, en ne faisant référence qu'à votre région, l'attitude de la communauté « anglophone/francophone » à l'égard de la collectivité « francophone/anglophone » est-elle beaucoup moins positive, un peu moins positive, un peu plus positive, beaucoup plus positive ou environ la même?
- 2- Les relations entre les francophones et les anglophones de ma région sont plus positives aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans.
- 3- L'avenir du français au Canada est menacé.

Le tableau 2.0 qui suit présente les données générales pour chacune de ces trois questions.

Tableau 2.0 Données générales concernant les trois questions semblables

Questions	Réponses		
	Moins positif ou en désaccord	Même attitude ou neutre	Plus positif ou d'accord
Comparativement à il y a 5 ans, et encore une fois, en ne faisant référence qu'à votre région, l'attitude de la majorité à l'égard de la collectivité minoritaire est-elle beaucoup moins positive, un peu moins positive, un peu plus positive, beaucoup plus positive ou environ la même ?	15 %	48 %	29 %
Les relations entre les francophones et les anglophones de ma région sont plus positives aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans	13 %	17 %	64 %
L'avenir du français au Canada est menacé	37 %	14 %	45 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6J, 22F, 22R

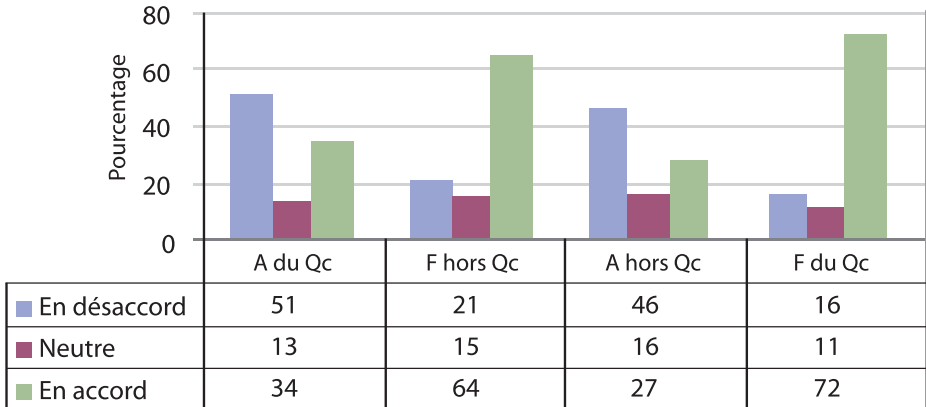
En général, les Canadiens semblent confiants que les communautés de langue officielle minoritaire survivront et s'épanouiront dans l'avenir. D'abord, deux fois plus de répondants ont indiqué que l'attitude de la majorité envers la minorité est « plus positive » qu'il y a cinq ans par rapport à ceux qui ont indiqué que cette attitude est « moins positive ». Toutefois, le haut taux de réponses indiquant une « même attitude » qu'en 1996 peut réduire la confiance des minoritaires : si l'attitude en 1996 était positive, ils peuvent se réjouir ; si l'attitude était négative à l'époque, il n'y a pas matière à réjouissance. Ensuite, cinq fois plus de répondants ont indiqué que les relations entre les deux groupes linguistiques se sont améliorées depuis 1991. Enfin, 45 % des

répondants pensent que la langue française est menacée au Canada alors que 37 % d'entre eux pensent le contraire. Ce dernier indicateur n'augure pas bien pour les minorités.

Cependant, cette différence marquée à l'égard de la troisième question mérite un exposé plus détaillé. Il est en effet difficile de tisser une corrélation évidente entre ces réponses afférentes à la perception du futur de la langue française au Canada et une confiance des répondants par rapport à sa survie au pays. La figure 2.0 illustre bien cette différence.

Figure 2.0 Avenir du français au Canada, selon les quatre communautés linguistiques

L'avenir du français au Canada est menacé.



Source : Sondage GPC International, Q. 22R

Il est certes possible de tisser un tel lien : la perception négative de la majorité des répondants minoritaires suggère qu'ils manquent de confiance envers la survie de la langue française au Canada. Or, comment tisser un tel lien par rapport aux anglophones du Québec, qui, à forte majorité, pensent le contraire ? Selon cette minorité, la menace au français, peu importe le niveau d'accord de leur part, peut être de minime importance pour la survie de l'anglais au Québec, une question qui les préoccupe davantage. À l'inverse, le fait qu'une très grande majorité de francophones du Québec pensent que la langue française est menacée au Canada peut également porter à confusion. Si cette réponse indique une insécurité des Québécois par rapport au français au Québec, elle augure mal pour les anglophones du Québec. En effet, elle pourrait se traduire en politiques provinciales plus favorables au français, au

détriment de l'anglais. Si, par contre, cette réponse indique une crainte des Québécois par rapport au français à l'extérieur du Québec, elle pourrait bien augurer pour les anglophones du Québec, car le gouvernement du Québec, sécurisé par la croissance des francophones en nombre absolu et en pourcentage depuis deux générations au sein de la belle province, pourrait collaborer avec ses homologues provinciaux pour épanouir les services bilingues aux minorités linguistiques du pays – par exemple, dans le domaine de la santé – y compris au Québec. Enfin, le fait que 41 % des anglophones hors Québec pensent que la langue française n'est pas menacée au Canada peut indiquer une confiance envers sa survie, mais ne veut pas nécessairement dire qu'ils pensent que tout effort pour éviter cet état de fait éventuel est nécessaire. En somme, cette question, qui paraît la plus logique des trois posées en commun, s'avère la plus floue par rapport au niveau de confiance.

Il est donc dommage que la question n'ait pas été découpée en trois postulats distincts :

- 1- Le futur de la langue française est menacé au Québec
- 2- Le futur de la langue française est menacé en dehors du Québec
- 3- Le futur de la langue anglaise est menacé au Québec

Il se peut aussi que des répondants affirmant que la langue française est menacée auraient répondu différemment si une autre question leur demandait si elle survivra malgré tout. Dit autrement, il n'est pas évident qu'une menace perçue se traduira nécessairement en un manque de confiance que la langue et les minorités qui la parlent disparaîtront sous peu. Il faudrait donc poser trois questions additionnelles ou alternatives :

- 1- La langue française survivra-t-elle au Canada d'ici 2100 ?
- 2- La langue française survivra-t-elle dans votre province d'ici 2100 ?
- 3- La langue anglaise survivra-t-elle au Québec d'ici 2100 ?

Ces six éléments additionnels permettraient de mieux cerner le niveau de confiance des répondants minoritaires et majoritaires par rapport à la survie des minorités respectives.

Par ailleurs, la confiance semble partagée par les majoritaires et les minoritaires. D'une part, 38 % des minoritaires et 24 % des majoritaires ont indiqué que l'attitude des majoritaires envers la minorité locale s'est améliorée depuis 1996, alors que seulement 15 % des minoritaires et 14 % des majoritaires ont indiqué que cette attitude s'est détériorée en cinq ans. Il faut quand même apporter deux bémols à cette conclusion. D'abord, on note un taux important de réponses « neutres » à cette question – 44 % chez les minoritaires et 55 % chez

les majoritaires. Ensuite, les réponses positives ne veulent pas nécessairement dire que cette attitude s'améliorera dans les prochaines années. Une question à ce sujet aurait présenté un indicateur plus valide de confiance.

D'autre part, 73 % des minoritaires et 48 % des majoritaires ont indiqué que les relations entre les deux groupes se sont améliorées depuis 1991, alors que seulement 10 % des minoritaires et 18 % des majoritaires pensent le contraire. Encore une fois, affirmer que les relations se sont améliorées depuis dix ans n'indique pas clairement que ces relations s'amélioreront davantage dans la prochaine décennie. Ici aussi, une question à ce sujet aurait présenté un indicateur plus valide de confiance. Si ces réponses sont interprétées comme des indicateurs de la confiance des Canadiens à l'égard de la survie linguistique et culturelle minoritaire, toutefois, les minorités peuvent se réjouir.

Par contre, les répondants minoritaires et majoritaires sont peu confiants que la langue française survivra. En effet, le vote est partagé chez les répondants majoritaires, alors que les répondants minoritaires, à l'exception des anglophones du Québec, sont peu confiants à cet égard. Les majoritaires ont affirmé, à un taux de 41 % contre 39 %, que la langue française n'était pas menacée au Canada. Cependant, on remarque une très grande différence entre les réponses des francophones majoritaires du Québec et les anglophones majoritaires d'ailleurs : trois fois plus des premiers craignent la disparition du français au Canada alors que deux fois plus des seconds affirment le contraire. Pour leur part, les francophones minoritaires ont indiqué à un taux de 64 % contre 21 % que le français était menacé, alors que 51 % des Anglophones du Québec contre 34 % d'entre eux, croient que la langue française n'est pas menacée. On note donc deux soliloques : les francophones d'à travers le pays, à un taux élevé, craignent pour la survie de leur langue, alors que les anglophones, à un taux élevé, pensent le contraire.

Les tableaux suivants présentent les données générales et permettent leur comparaison par rapport aux deux autres questions communes aux quatre communautés linguistiques.

Tableau 2.1 Attitudes de la majorité locale par rapport à la minorité depuis 1996

<i>Répondants</i>	<i>Moins positive</i>	<i>Même attitude</i>	<i>Plus positive</i>
Anglophones du Québec	17 %	41 %	39 %
Francophones hors Québec	14 %	47 %	38 %
Anglophones hors Québec	12 %	56 %	24 %
Francophones du Québec	12 %	54 %	31 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6J

Il est évident que de deux à trois fois plus de répondants, pour chacun des quatre groupes, pensent que l'attitude de la majorité locale par rapport à la minorité est « plus positive » depuis 1996. Cela devrait bien augurer pour le futur. Par contre, il n'est pas certain que cette évaluation se traduira par une attitude « plus positive » dans le futur. Par ailleurs, le haut taux de réponses indiquant une « même attitude » qu'en 1996 inquiète. Si l'attitude en 1996 était positive, les minorités ont peu à craindre. Le contraire leur est dangereux.

Tableau 2.2 Les relations francophones-anglophones sont plus positives depuis 1991

<i>Répondants</i>	<i>En désaccord</i>	<i>Neutre</i>	<i>En accord</i>
Anglophones du Québec	12 %	13 %	70 %
Francophones hors Québec	7 %	13 %	76 %
Anglophones hors Québec	15 %	24 %	65 %
Francophones du Québec	12 %	19 %	65 %

Source : Sondage GPC International, Q. 22F

Cet indicateur suggère clairement que les relations entre les deux communautés de langue officielle se sont améliorées depuis 1991. Cela augure bien pour les minorités. Surtout pour les minorités francophones, qui sont dix fois plus nombreux à affirmer que leurs relations avec leurs concitoyens anglophones se sont améliorées en dix ans, par rapport à ceux qui indiquent le contraire. Cependant, le bilan de la dernière décennie ne veut pas nécessairement dire que les relations s'amélioreront entre 2001 et 2011. Une question additionnelle à ce sujet aurait été nécessaire pour mesurer clairement leur confiance.

Par ailleurs, certaines données spécifiques méritent notre attention pour chacune des trois questions posées à l'ensemble des répondants. Nous les présenterons par thème.

Premièrement, on remarque une grande différence entre les provinces pour chacune des trois questions. En ce qui concerne l'évaluation de l'attitude majoritaire envers la minorité locale, quatre provinces ou territoires affichent une attitude beaucoup plus positive qu'ailleurs. Les répondants majoritaires et minoritaires indiquent que la majorité anglophone de Terre-Neuve et Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon a une attitude positive de loin supérieure à la moyenne nationale. De plus, les anglophones du Manitoba auraient une attitude « plus positive » dépassant de loin la moyenne nationale. Alors que les autres provinces suivent le taux national, à la fois selon les majoritaires et les minoritaires qui y résident, le Saskatchewan se démarque par une évaluation très négative des francophones à l'égard de leur majorité anglophone. En effet, 29 % des Fransaskois affirment que les anglophones de leur province

ont une attitude « moins positive » à leur égard qu'en 1996, alors que la moyenne nationale se chiffre à 15 %. Seule la Nouvelle-Écosse, où 25 % des Acadiens ont indiqué que leurs concitoyens anglophones avaient une attitude « moins positive » qu'il y a cinq ans, se rapproche de ce manque de confiance fransaskois. Il est curieux de noter que dans ces deux provinces, la majorité anglophone a affiché un taux de réponse « moins positive » bien inférieur à la moyenne nationale de 14 % - 11 % en Saskatchewan et 5 % en Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne les relations entre les communautés minoritaires et majoritaires depuis 1991, on remarque ici aussi une grande différence entre certaines provinces. Et on constate qu'à peu près les mêmes provinces sont exemplaires et le contraire. En effet, Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon sont les têtes d'affiche selon les répondants minoritaires et majoritaires. Ces provinces/territoires présentent des relations majoritaires/minoritaires bien plus positives qu'ailleurs. En fait, aucun des 31 Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard ayant répondu à la question n'a affirmé que ces relations ne sont pas meilleures. Encore une fois, la Saskatchewan témoigne de réponses contraires : 23 % des Fransaskois ont indiqué que les relations se sont empirées depuis 1996, alors que la moyenne nationale n'était que de 10 %. Et bien que 61 % des Fransaskois ont répondu le contraire, ce taux est bien inférieur au taux national de 73 %.

Enfin, en ce qui concerne le futur de la langue française au Canada, les différences entre provinces et territoires sont également remarquables. Ce ne sont toutefois pas les mêmes provinces qui se distinguent. C'est en effet au Québec, seule province francophone, où l'on remarque le niveau de confiance positive le plus élevé chez les minoritaires. En effet, 51 % des anglophones du Québec pensent que la langue française n'est pas menacée alors que seulement 34 % d'entre eux pensent le contraire. Dans toutes les autres provinces, la minorité pense que la langue française est menacée. En fait, le vote craintif est de 2 à 83 fois plus important que le vote confiant dans les douze autres parties du Canada. Même au Nouveau-Brunswick, seule province bilingue, 55 % des Acadiens pensent que le français est menacé au pays, alors que 13 % pensent le contraire. Par contre, c'est au Nouveau-Brunswick qu'on retrouve le plus haut taux de réponse positive. En effet, 74 % des anglophones pensent que la langue française n'est pas menacée au Canada. Par comparaison, seulement 16 % des francophones du Québec pensent pareillement; 72 % d'entre eux craignent que la langue française soit menacée au Canada.

Ces réponses si différentes entre francophones et anglophones du Québec et du Nouveau-Brunswick nous laissent un peu perplexe. On aurait cru que les Acadiens du Nouveau-Brunswick auraient eu plus de confiance en la survie de la langue française, pas nécessairement au même niveau que leurs concitoyens anglophones, mais presque. En fait, le taux d'anglicisation est très bas au

Nouveau-Brunswick par rapport aux autres provinces et territoires. Or, ils partagent la crainte des autres francophones du pays à cet égard. Il n'est donc pas certain que ces réponses puissent clairement servir à témoigner de la confiance des répondants à l'égard de la survie de la langue française. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick, comme tous les autres répondants, craignent peut-être que le français soit en péril à l'extérieur de leur province, mais pas nécessairement partout.

Deuxième section : LA CONFIANCE DES DEUX COMMUNAUTÉS MINORITAIRES

Hormis ces trois questions communes, nous mesurons la confiance des membres des communautés minoritaires à partir de dix-sept autres questions. Nous les regroupons au sein de trois groupes de facteurs allant jouer un rôle important dans l'épanouissement de la communauté minoritaire. Le premier groupe mesure la confiance des répondants minoritaires envers leur communauté et ses institutions. Le deuxième groupe mesure leur confiance envers les membres qui la composent. Et le troisième mesure la confiance des minoritaires par rapport aux gouvernements fédéral et provincial. Nous les présenterons tour à tour. Nous en tirons des conclusions générales pour le moment; nous présenterons les variables explicatives et les corrélations importantes dans la troisième section.

La confiance des minoritaires envers leur communauté et ses institutions

Six questions permettent de mesurer la confiance des répondants minoritaires en ce qui concerne leur communauté et les institutions vouées à son épanouissement :

- 1- Le niveau de confiance par rapport à la capacité de la communauté de rester forte
- 2- Le niveau de confiance en l'habileté de la communauté de garder ses jeunes
- 3- Le niveau de confiance que la communauté continuera d'exister dans le futur
- 4- Le niveau de confiance envers le leadership de la communauté minoritaire
- 5- Le niveau de confiance envers la représentativité des institutions communautaires
- 6- Le niveau de confiance envers la capacité communautaire d'accueillir des étrangers

Les tableaux suivants suggèrent que les minoritaires sont très confiants par rapport aux trois premiers indicateurs. Toutefois, les Fransaskois font une exception remarquable. En effet, alors que tous les autres répondants minoritaires, à une exception (le Nunavut par rapport à la rétention des jeunes) sont confiants par rapport à chacun de ces trois indicateurs, les Fransaskois manquent de confiance par rapport à chacun des indicateurs.

Tableau 2.3 Confiance par rapport à la capacité de la communauté de rester forte

	<i>Pas confiant</i>	<i>neutre</i>	<i>confiant</i>
Moyenne nationale	14 %	14 %	71 %
Terre-Neuve & Labrador	20 %	13 %	63 %
Ile-du-Prince-Édouard	3 %	13 %	77 %
Nouvelle-Écosse	10 %	19 %	60 %
Nouveau-Brunswick	3 %	28 %	82 %
Québec	17 %	14 %	66 %
Ontario	10 %	15 %	76 %
Manitoba	17 %	12 %	72 %
Saskatchewan	39 %	11 %	39 %
Alberta	15 %	23 %	65 %
Colombie-Britannique	18 %	20 %	71 %
Nunavut	17 %	6 %	83 %
Territoires du Nord-Ouest	9 %	0 %	87 %
Yukon	3 %	4 %	93 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6A

Tableau 2.4 Confiance en l'habileté de la communauté de garder ses jeunes

	<i>Pas confiant</i>	<i>neutre</i>	<i>confiant</i>
Moyenne nationale	27 %	20 %	50 %
Terre-Neuve & Labrador	40 %	10 %	47 %
Ile-du-Prince-Édouard	23 %	6 %	68 %
Nouvelle-Écosse	30 %	22 %	40 %
Nouveau-Brunswick	20 %	22 %	55 %
Québec	30 %	19 %	48 %
Ontario	24 %	20 %	53 %
Manitoba	23 %	11 %	66 %
Saskatchewan	58 %	16 %	23 %
Alberta	35 %	38 %	37 %
Colombie-Britannique	29 %	18 %	53 %
Nunavut	33 %	33 %	33 %
Territoires du Nord-Ouest	0 %	22 %	74 %
Yukon	30 %	13 %	57 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6B

Tableau 2.5 Confiance que la communauté continuera d'exister dans le futur

	<i>Pas confiant</i>	<i>neutre</i>	<i>confiant</i>
Moyenne nationale	13 %	14 %	71 %
Terre-Neuve & Labrador	13 %	27 %	60 %
Île-du-Prince-Édouard	6 %	16 %	77 %
Nouvelle-Écosse	8 %	15 %	75 %
Nouveau-Brunswick	3 %	15 %	80 %
Québec	16 %	14 %	68 %
Ontario	10 %	13 %	75 %
Manitoba	17 %	11 %	72 %
Saskatchewan	42 %	23 %	32 %
Alberta	15 %	17 %	67 %
Colombie-Britannique	18 %	6 %	71 %
Nunavut	17 %	0 %	83 %
Territoires du Nord-Ouest	0 %	4 %	96 %
Yukon	7 %	3 %	90 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6C

Hormis le manque de confiance répété qu'on retrouve chez les Fransaskois, on se doit d'ajouter que les répondants minoritaires sont relativement moins confiants par rapport à la capacité de garder les jeunes membres de leur communauté dans le futur que par rapport aux deux autres indicateurs. Ils sont néanmoins très confiants dans l'ensemble.

Les trois prochains tableaux expriment aussi une grande confiance chez les minoritaires par rapport au leadership local, la représentativité des organismes communautaires et la capacité locale d'accueillir des étrangers partageant la langue minoritaire. En effet, aucune communauté minoritaire provinciale n'a exprimé un manque de confiance en ce qui concerne ces trois indicateurs. On note néanmoins une différence remarquable entre les provinces. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont exprimé une très grande confiance, alors que les Fransaskois, les Franco-Colombiens et les anglophones du Québec ont exprimé une confiance plus mitigée dans les deux premiers cas. Par ailleurs, le haut taux de confiance exprimée par presque tous à l'égard de la capacité communautaire d'accueillir les immigrants de même langue semble démesuré par rapport aux deux autres indicateurs. Craint-on une accusation de racisme ?

Tableau 2.6 La communauté minoritaire est munie d'un leadership fort et efficace

	<i>Pas d'accord</i>	<i>neutre</i>	<i>d'accord</i>
Moyenne nationale	21 %	16 %	60 %
Terre-Neuve & Labrador	23 %	10 %	63 %
Ile-du-Prince-Édouard	6 %	13 %	81 %
Nouvelle-Écosse	13 %	10 %	77 %
Nouveau-Brunswick	4 %	13 %	81 %
Québec	30 %	19 %	48 %
Ontario	12 %	15 %	71 %
Manitoba	9 %	9 %	83 %
Saskatchewan	23 %	16 %	58 %
Alberta	11 %	11 %	74 %
Colombie-Britannique	47 %	12 %	41 %
Nunavut	17 %	0 %	83 %
Territoires du Nord-Ouest	9 %	4 %	83 %
Yukon	3 %	3 %	93 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6H

Tableau 2.7 Les institutions communautaires représentent et desservent bien les intérêts de la communauté minoritaire de la province/du territoire

	<i>Pas d'accord</i>	<i>neutre</i>	<i>d'accord</i>
Moyenne nationale	16 %	18 %	60 %
Terre-Neuve & Labrador	23 %	7 %	60 %
Ile-du-Prince-Édouard	13 %	10 %	74 %
Nouvelle-Écosse	22 %	13 %	68 %
Nouveau-Brunswick	8 %	12 %	75 %
Québec	17 %	20 %	55 %
Ontario	14 %	16 %	64 %
Manitoba	19 %	13 %	64 %
Saskatchewan	32 %	26 %	39 %
Alberta	17 %	24 %	48 %
Colombie-Britannique	29 %	12 %	53 %
Nunavut	17 %	17 %	50 %
Territoires du Nord-Ouest	13 %	30 %	52 %
Yukon	33 %	10 %	57 %

Source : Sondage GPC International, Q. 12C

Tableau 2.8 La capacité communautaire d'accueillir des immigrants de même langue

	<i>Pas d'accord</i>	<i>neutre</i>	<i>d'accord</i>
Moyenne nationale	3 %	5 %	90 %
Terre-Neuve & Labrador	3 %	0 %	97 %
Ile-du-Prince-Édouard	3 %	3 %	94 %
Nouvelle-Écosse	8 %	0 %	90 %
Nouveau-Brunswick	2 %	1 %	97 %
Québec	5 %	7 %	86 %
Ontario	2 %	3 %	93 %
Manitoba	2 %	4 %	97 %
Saskatchewan	0 %	19 %	77 %
Alberta	0 %	7 %	89 %
Colombie-Britannique	0 %	12 %	88 %
Nunavut	17 %	0 %	83 %
Territoires du Nord-Ouest	4 %	4 %	91 %
Yukon	7 %	0 %	90 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6f

La confiance des minoritaires envers les membres de leur communauté

Trois questions permettent de mesurer la confiance des minoritaires en ce qui concerne leur épanouissement par rapport à l'appui des membres individuels qui la composent :

- 7- Le futur de la communauté minoritaire est important pour le/la répondant/répondante
- 8- La contribution individuelle des répondants à cet épanouissement
- 9- La confiance envers leur génération à contribuer à cet épanouissement

Les répondants minoritaires expriment une très grande confiance envers leur propre communauté, ainsi que leur propre contribution à son épanouissement et celle de leurs pairs à en faire autant. Il faut néanmoins noter que les francophones du Nunavut ont exprimé une moins grande allégeance communautaire que leurs homologues, que de nombreux Franco-Colombiens ont affirmé ne pas vouloir contribuer à sa survie et que ces deux groupes, ainsi que les Fransaskois, manquent de confiance envers leurs collègues.

Tableau 2.9 Le futur de la communauté minoritaire est importante pour moi

	<i>pas d'accord</i>	<i>neutre</i>	<i>d'accord</i>
Moyenne nationale	2 %	4 %	94 %
Terre-Neuve & Labrador	0 %	0 %	100 %
Ile-du-Prince-Édouard	0 %	10 %	90 %
Nouvelle-Écosse	0 %	8 %	92 %
Nouveau-Brunswick	1 %	2 %	97 %
Québec	2 %	4 %	94 %
Ontario	2 %	3 %	95 %
Manitoba	4 %	4 %	89 %
Saskatchewan	6 %	3 %	87 %
Alberta	4 %	9 %	87 %
Colombie-Britannique	6 %	18 %	76 %
Nunavut	17 %	0 %	83 %
Territoires du Nord-Ouest	4 %	4 %	91 %
Yukon	3 %	10 %	87 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6E

Tableau 2.10 Je ferai ma part pour assurer l'épanouissement de ma langue et ma culture

	<i>pas d'accord</i>	<i>neutre</i>	<i>d'accord</i>
Moyenne nationale	3 %	4 %	91 %
Terre-Neuve & Labrador	10 %	0 %	90 %
Ile-du-Prince-Édouard	0 %	10 %	90 %
Nouvelle-Écosse	0 %	8 %	92 %
Nouveau-Brunswick	1 %	3 %	96 %
Québec	4 %	6 %	89 %
Ontario	2 %	3 %	95 %
Manitoba	2 %	2 %	94 %
Saskatchewan	6 %	6 %	84 %
Alberta	4 %	7 %	89 %
Colombie-Britannique	18 %	0 %	82 %
Nunavut	0 %	0 %	83 %
Territoires du Nord-Ouest	4 %	0 %	96 %
Yukon	0 %	13 %	87 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6F

Tableau 2.11 Ma génération est engagée à transmettre notre langue et notre culture

	<i>pas d'accord</i>	<i>neutre</i>	<i>d'accord</i>
Moyenne nationale	5 %	7 %	87 %
Terre-Neuve & Labrador	3 %	10 %	87 %
Ile-du-Prince-Édouard	3 %	0 %	97 %
Nouvelle-Écosse	5 %	5 %	90 %
Nouveau-Brunswick	3 %	4 %	93 %
Québec	4 %	8 %	87 %
Ontario	4 %	8 %	87 %
Manitoba	9 %	9 %	83 %
Saskatchewan	16 %	13 %	68 %
Alberta	7 %	9 %	83 %
Colombie-Britannique	29 %	0 %	71 %
Nunavut	17 %	0 %	83 %
Territoires du Nord-Ouest	0 %	4 %	91 %
Yukon	7 %	10 %	80 %

Source : Sondage GPC International, Q. 6G

La confiance des minoritaires envers les institutions gouvernementales

Huit questions permettent, enfin, de mesurer la confiance des minoritaires en ce qui concerne leur épanouissement par rapport à l'appui des divers ordres de gouvernements :

- 10- L'engagement du secteur public à desservir la communauté minoritaire
- 11- La représentation des intérêts minoritaires par le gouvernement fédéral
- 12- La représentation des intérêts minoritaires par le gouvernement provincial
- 13- La représentation des intérêts minoritaires par le gouvernement municipal
- 14- La confiance que les ministères fédéraux appuient l'épanouissement de la minorité
- 15- L'évaluation de la contribution des ministères fédéraux à leur épanouissement
- 16- L'évaluation de l'accès éventuel aux programmes et services fédéraux dans leur langue
- 17- L'évaluation de l'accès éventuel aux programmes et services provinciaux dans leur langue

En général, les répondants minoritaires expriment une confiance relativement élevée par rapport à ces huit indicateurs. Toutefois, on note certaines différences importantes entre certaines provinces. À nouveau, les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick s'illustrent par leur très grande confiance, alors que les Fransaskois s'illustrent par leur grand manque de confiance. Certaines provinces rejoignent néanmoins la Saskatchewan par rapport à un manque de confiance à certains égards. Par exemple :

- 1- Les Francophones du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest affirment que l'engagement du secteur public par rapport à la communauté minoritaire fait défaut ;
- 2- Toutes les provinces et territoires à l'ouest du Manitoba, ainsi que le Québec et Terre-Neuve et Labrador, se sentent ignorées par leur gouvernement provincial ;
- 3- Sauf l'Alberta, toutes les provinces et territoires à l'ouest du Manitoba se sentent ignorées par leurs conseils municipaux ;
- 4- Les Anglophones du Québec partagent l'opinion des Fransaskois que les ministères fédéraux les ont négligés depuis cinq ans et craignent que les programmes et services fédéraux dans leur langue se détériorent prochainement ;
- 5- Les Francophones du Nunavut et du Yukon et les Anglophones du Québec craignent que les programmes et services provinciaux dans leur langue se détérioreront d'ici 5 ans.

Les Anglophones du Québec se rapprochent souvent du pessimisme des Fransaskois. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le Parti Québécois était en poste au moment du sondage, mais ce manque de confiance se manifeste aussi par rapport à l'ordre fédéral.

Tableau 2.12 Engagement du secteur public à desservir la communauté minoritaire

	<i>peu engagé</i>	<i>neutre</i>	<i>engagé</i>
Moyenne nationale	23 %	19 %	54 %
Terre-Neuve & Labrador	30 %	13 %	57 %
Ile-du-Prince-Édouard	6 %	6 %	87 %
Nouvelle-Écosse	20 %	15 %	62 %
Nouveau-Brunswick	6 %	16 %	73 %
Québec	32 %	20 %	44 %
Ontario	15 %	18 %	61 %
Manitoba	11 %	32 %	53 %
Saskatchewan	32 %	26 %	39 %
Alberta	24 %	30 %	43 %
Colombie-Britannique	29 %	12 %	59 %
Nunavut	83 %	0 %	17 %
Territoires du Nord-Ouest	39 %	30 %	26 %
Yukon	33 %	27 %	37 %

Source : Sondage GPC International, Q. 12A

Tableau 2.13 La représentativité des intérêts minoritaires par le gouvernement fédéral

	<i>pauvre</i>	<i>neutre</i>	<i>excellente</i>
Moyenne nationale	27 %	17 %	54 %
Terre-Neuve & Labrador	40 %	10 %	47 %
Ile-du-Prince-Édouard	10 %	3 %	84 %
Nouvelle-Écosse	30 %	22 %	45 %
Nouveau-Brunswick	16 %	19 %	63 %
Québec	33 %	17 %	48 %
Ontario	20 %	14 %	64 %
Manitoba	26 %	23 %	51 %
Saskatchewan	48 %	19 %	32 %
Alberta	31 %	17 %	52 %
Colombie-Britannique	29 %	29 %	35 %
Nunavut	17 %	0 %	50 %
Territoires du Nord-Ouest	26 %	17 %	52 %
Yukon	17 %	13 %	60 %

Source : Sondage GPC International, Q. 13A

Tableau 2.14 La représentativité des intérêts minoritaires par le gouvernement provincial

	<i>pauvre</i>	<i>neutre</i>	<i>excellente</i>
Moyenne nationale	47 %	15 %	37 %
Terre-Neuve & Labrador	47 %	7 %	43 %
Ile-du-Prince-Édouard	6 %	13 %	81 %
Nouvelle-Écosse	35 %	20 %	43 %
Nouveau-Brunswick	11 %	13 %	74 %
Québec	63 %	15 %	21 %
Ontario	35 %	16 %	47 %
Manitoba	32 %	19 %	49 %
Saskatchewan	58 %	16 %	26 %
Alberta	54 %	11 %	31 %
Colombie-Britannique	53 %	18 %	29 %
Nunavut	50 %	0 %	33 %
Territoires du Nord-Ouest	52 %	4 %	35 %
Yukon	50 %	20 %	23 %

Source : Sondage GPC International, Q. 13B

Tableau 2.15 La représentativité des intérêts minoritaires par les municipalités

	<i>pauvre</i>	<i>neutre</i>	<i>excellente</i>
Moyenne nationale	28 %	15 %	54 %
Terre-Neuve & Labrador	23 %	20 %	47 %
Ile-du-Prince-Édouard	16 %	16 %	58 %
Nouvelle-Écosse	33 %	3 %	65 %
Nouveau-Brunswick	11 %	12 %	76 %
Québec	33 %	18 %	46 %
Ontario	22 %	12 %	64 %
Manitoba	23 %	23 %	53 %
Saskatchewan	68 %	16 %	16 %
Alberta	33 %	15 %	48 %
Colombie-Britannique	47 %	24 %	24 %
Nunavut	67 %	17 %	0 %
Territoires du Nord-Ouest	70 %	9 %	13 %
Yukon	63 %	17 %	13 %

Source : Sondage GPC International, Q. 13C

Tableau 2.16 Les ministères fédéraux doivent appuyer le développement de la minorité

	<i>pas d'accord</i>	<i>neutre</i>	<i>d'accord</i>
Moyenne nationale	4 %	7 %	89 %
Terre-Neuve & Labrador	3 %	7 %	90 %
Ile-du-Prince-Édouard	0 %	6 %	94 %
Nouvelle-Écosse	5 %	13 %	82 %
Nouveau-Brunswick	2 %	2 %	94 %
Québec	4 %	8 %	87 %
Ontario	2 %	6 %	91 %
Manitoba	6 %	11 %	83 %
Saskatchewan	13 %	10 %	74 %
Alberta	7 %	2 %	91 %
Colombie-Britannique	18 %	12 %	71 %
Nunavut	17 %	33 %	50 %
Territoires du Nord-Ouest	13 %	0 %	87 %
Yukon	3 %	7 %	90 %

Source : Sondage GPC International, Q. 14A

Tableau 2.17 Implication du fédéral dans l'épanouissement de la minorité depuis cinq ans

	<i>moins impliqué</i>	<i>même</i>	<i>plus impliqué</i>
Moyenne nationale	20 %	44 %	33 %
Terre-Neuve & Labrador	12 %	31 %	54 %
Ile-du-Prince-Édouard	7 %	30 %	63 %
Nouvelle-Écosse	13 %	50 %	38 %
Nouveau-Brunswick	9 %	38 %	50 %
Québec	27 %	49 %	21 %
Ontario	17 %	40 %	40 %
Manitoba	10 %	34 %	51 %
Saskatchewan	26 %	52 %	17 %
Alberta	19 %	45 %	33 %
Colombie-Britannique	0 %	62 %	37 %
Nunavut	0 %	33 %	33 %
Territoires du Nord-Ouest	0 %	65 %	25 %
Yukon	14 %	55 %	27 %

Source : Sondage GPC International, Q. 14C

Tableau 2.18 Accès aux programmes et services fédéraux dans sa langue dans cinq ans

	<i>pire</i>	<i>neutre</i>	<i>mieux</i>
Moyenne nationale	16 %	47 %	35 %
Terre-Neuve & Labrador	13 %	53 %	30 %
Ile-du-Prince-Édouard	0 %	42 %	58 %
Nouvelle-Écosse	8 %	45 %	48 %
Nouveau-Brunswick	7 %	30 %	61 %
Québec	21 %	55 %	22 %
Ontario	13 %	43 %	43 %
Manitoba	11 %	43 %	38 %
Saskatchewan	32 %	32 %	32 %
Alberta	15 %	41 %	39 %
Colombie-Britannique	0 %	41 %	59 %
Nunavut	0 %	17 %	83 %
Territoires du Nord-Ouest	0 %	26 %	74 %
Yukon	17 %	40 %	37 %

Source : Sondage GPC International, Q. 15C

Tableau 2.19 Accès aux programmes et services provinciaux dans sa langue dans cinq ans

	<i>pire</i>	<i>neutre</i>	<i>mieux</i>
Moyenne nationale	26 %	42 %	30 %
Terre-Neuve & Labrador	13 %	60 %	23 %
Ile-du-Prince-Édouard	0 %	32 %	68 %
Nouvelle-Écosse	15 %	50 %	35 %
Nouveau-Brunswick	6 %	29 %	63 %
Québec	37 %	41 %	20 %
Ontario	21 %	46 %	32 %
Manitoba	9 %	45 %	38 %
Saskatchewan	19 %	61 %	19 %
Alberta	19 %	46 %	26 %
Colombie-Britannique	6 %	53 %	41 %
Nunavut	17 %	50 %	17 %
Territoires du Nord-Ouest	4 %	61 %	35 %
Yukon	30 %	37 %	30 %

Source : Sondage GPC International, Q. 15D

Il est intéressant de noter que les gouvernements provinciaux, à de rares exceptions, sont plutôt mal appréciés par les minorités. Celles-ci se sentent bien mieux desservies et représentées au niveau fédéral et local et pensent l'être davantage dans le futur, qu'au niveau provincial. On note néanmoins certaines différences entre les provinces à ce sujet. À nouveau, les gouvernements insulaires et néo-brunswickois reçoivent des louanges.

Troisième section : LES DIFFÉRENCES SIGNIFICATIVES

Malgré une confiance générale élevée, on note des différences significatives par rapport à certains groupes. Par l'entremise de diverses analyses statistiques, cette troisième section appuie trois affirmations :

- 1- Les francophones semblent démontrer plus de confiance que les anglophones à l'égard des toutes les dimensions générales de la confiance ;
- 2- Les femmes ainsi que les participants et les participantes les plus âgés expriment plus de confiance individuelle ;
- 3- Ce sont les moins scolarisés et ceux et celles qui ont le moins de revenus qui démontrent le plus de confiance envers la communauté et ses institutions et plus de confiance envers les gouvernements.

On verra aussi que se sont les participants et les participantes les plus âgés qui ont des attitudes plus positives par rapport aux relations entre les francophones et les anglophones ainsi qu'au niveau de leur évaluation de l'amélioration de l'attitude de la majorité envers la minorité. De plus, ceux et celles qui ont un revenu plus élevé et une scolarisation plus élevée partagent une évaluation positive de l'amélioration de l'attitude de la majorité envers la minorité avec le groupe de participants et de participantes plus âgés. Toutefois, les répondants qui ont plus de revenus et plus de scolarisation possèdent l'attitude la moins positive à l'égard des relations entre francophones et anglophones.

Cette section présentera d'abord les différences significatives par rapport aux mesures de confiance selon certaines variables démographiques. Elle présentera ensuite les différences significatives par rapport aux trois questions portant sur l'évaluation de l'avenir du français au Canada et des perceptions des relations entre francophones et anglophones ainsi que l'attitude de la majorité envers les minorités. Enfin, elle présentera les différences significatives entre les francophones minoritaires et les anglophones minoritaires sur les énoncés spécifiques et les dimensions générales de confiance.

Le questionnaire répondu par les minoritaires regroupe un nombre important d'énoncés mesurant trois dimensions de la confiance : la confiance envers la communauté et ses institutions, la confiance individuelle par rapport à sa communauté, et la confiance des minoritaires par rapport aux diverses institutions gouvernementales. Nous divisons en deux cette troisième dimension afin d'alléger la présentation des résultats. D'une part, nous traiterons de l'engagement du secteur public à desservir la communauté minoritaire et de la représentation des intérêts minoritaires par les gouvernements (représentation). D'autre part, nous traiterons de l'évaluation des participants et des participantes de la contribution des ministères fédéraux à leur épanouissement et de l'accès éventuel aux programmes et services offerts par les gouvernements dans leur langue (accès). Le tableau suivant présente les séries d'énoncés qui représentent chaque dimension.

Tableau 2.20 Énoncés qui représentent les deux facteurs de la confiance envers les gouvernements et ses diverses institutions

Confiance – « représentation »	
	Dans quelle mesure les organisations du secteur PUBLIC se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts de la minorité dans votre province ?
	Comment évaluez-vous les efforts du gouvernement fédéral en vue de représenter vos intérêts à titre de minoritaire dans votre province/territoire ?
	Comment évaluez-vous les efforts du gouvernement de votre province en vue de représenter vos intérêts à titre de minoritaire dans votre province/territoire ?
	Comment évaluez-vous les efforts des administrations municipales en vue de représenter vos intérêts à titre de minoritaire dans votre province/territoire ?
	Dans quelle mesure croyez-vous que les ministères du gouvernement du Canada sont-ils légalement obligés d'appuyer le développement de la collectivité minoritaire dans votre province ?
Confiance – « accès »	
	Comparativement à il y a cinq ans, dans quelle mesure les ministères du gouvernement du Canada s'impliquent-ils dans le développement de la collectivité minoritaire ?
	Dans cinq ans, croyez-vous que l'accessibilité aux programmes et services du gouvernement du Canada dans la langue minoritaire se sera...
	Dans cinq ans, croyez-vous que l'accessibilité aux programmes et services du gouvernement provincial dans la langue minoritaire se sera...

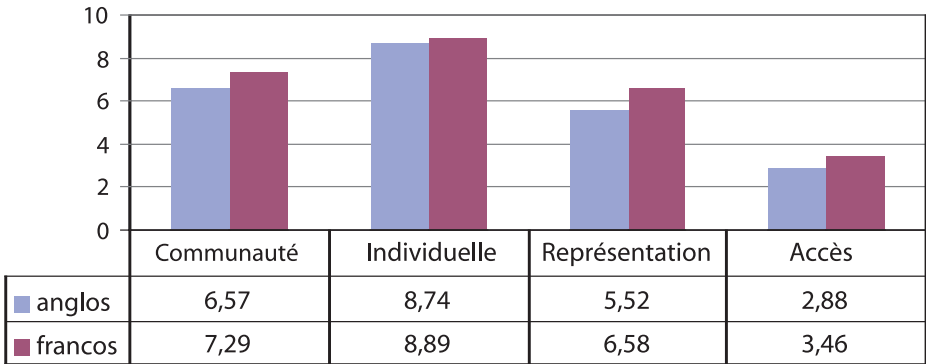
Source : Sondage GPC International, Q. 12A, 13A, 13B, 13C, 14A, 14C, 15C, 15D

a) les différences de moyennes entre les groupes

Cette section présentera les différences de moyennes sur les dimensions générales de confiance selon les variables démographiques suivantes : sexe, âge, scolarité, revenu, concentration linguistique et minorité linguistique.

La figure 2.1 présente les différences sur les quatre dimensions générales de la confiance selon le sexe des participants. Le groupe composé de femmes a obtenu des moyennes significativement plus élevées que le groupe d'hommes sur le facteur général de confiance individuelle ainsi que sur tous les énoncés spécifiques mesurant ce type de confiance. De plus, le groupe des femmes a aussi obtenu des moyennes significativement plus élevées sur plusieurs énoncés se rapportant à la confiance envers la communauté et ses institutions.

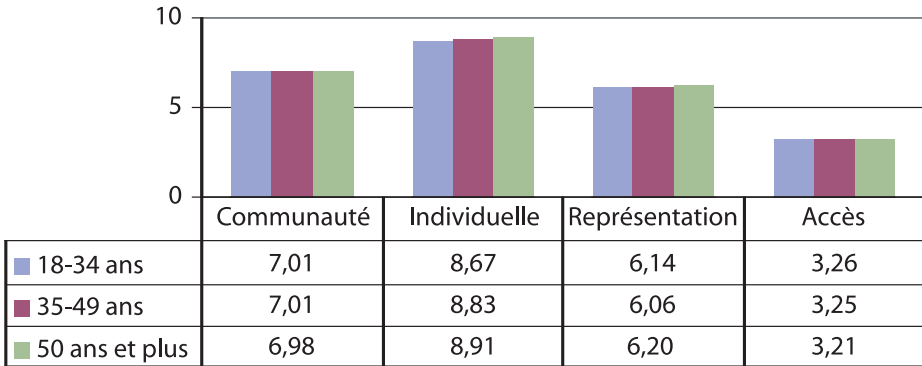
Figure 2.1 Différences selon le sexe



Source : Sondage GPC International

La figure 2.2 présente les différences sur les quatre dimensions générales de la confiance selon le groupe d'âge des participants et des participantes. Au niveau du facteur de confiance individuelle, on constate que le groupe formé des 18 à 34 ans a obtenu une moyenne significativement moins élevée que le groupe des 50 ans et plus. Les résultats démontrent aussi que ce dernier groupe ($M=5,66$) a une moyenne moins élevée que le premier groupe ($M=6,23$) sur un énoncé spécifique de la confiance « communauté » qui mesure l'habileté de sa communauté de garder ses jeunes.

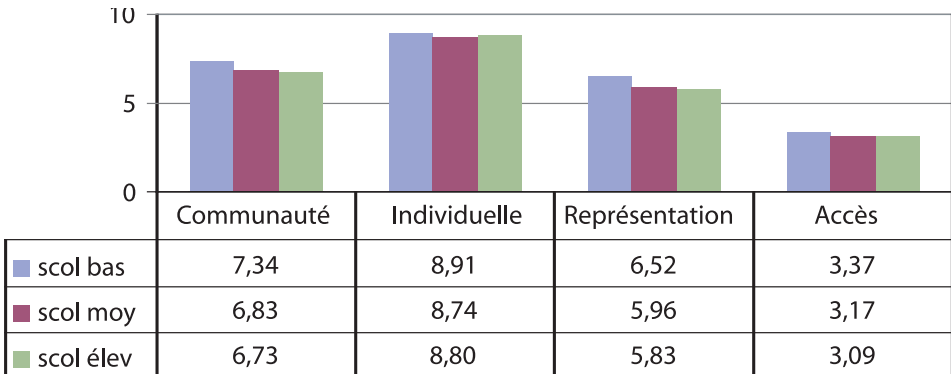
Figure 2.2 Différences selon les groupes d'âge



Source : Sondage GPC International

La figure 2.3 présente les différences sur les dimensions générales de la confiance selon le niveau de scolarité des participants. On retrouve des différences significatives entre le groupe le moins scolarisé et le groupe le plus scolarisé sur les facteurs de confiance « communauté » et les deux facteurs associés à la confiance envers les gouvernements. C'est toujours le premier groupe qui exprime une plus grande confiance que le second. On trouve ce même écart à l'égard des énoncés spécifiques mesurant la confiance envers la communauté et ses institutions et la confiance envers les gouvernements.

Figure 2.3 Différences selon le niveau de scolarité

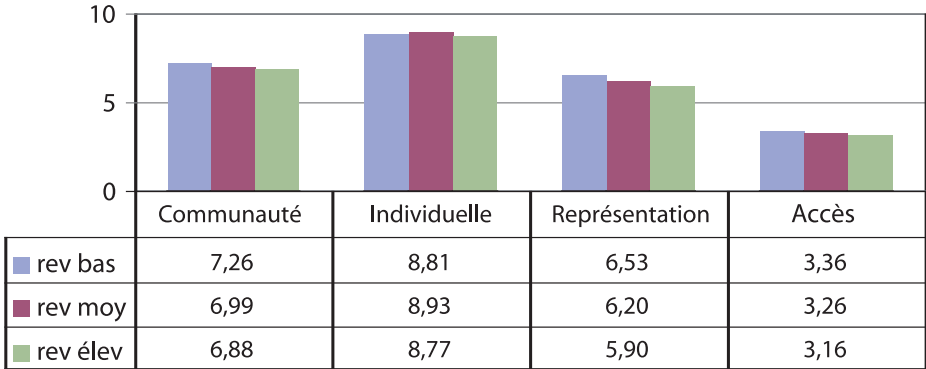


Source : Sondage GPC International

La figure 2.4 présente les différences sur les dimensions générales de la confiance selon le niveau de revenu des participants et des participantes. Au niveau de la dimension de la confiance « communauté », le groupe avec le plus

bas revenu a obtenu une moyenne significativement plus élevée que les deux autres groupes de revenu. Ce premier groupe a aussi obtenu une moyenne significativement plus élevée que le groupe ayant un revenu de 100 000 dollars ou plus à l'égard de la dimension confiance « accès ».

Figure 2.4 Différences selon le revenu



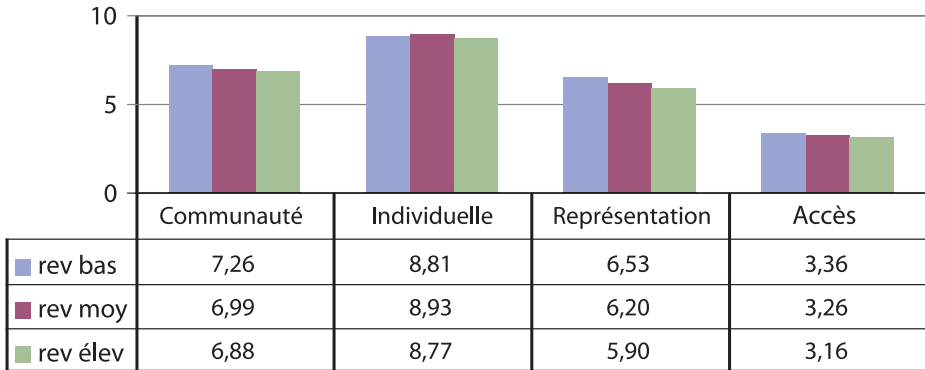
Source : Sondage GPC International

Quant à la dimension « Représentation », les 3 groupes de revenu se distinguent mutuellement. C'est le groupe de bas revenu qui a la moyenne plus élevée et le groupe de revenu de 100 000 dollars ou plus qui a obtenu la moyenne la moins élevée. La moyenne du groupe de revenu moyen se situe entre les deux autres groupes. Les différences entre les trois groupes sont statistiquement significatives.

L'analyse ne révèle aucune différence significative entre les groupes sur la confiance « individuelle ».

La figure 2.5 présente les différences sur les dimensions générales de la confiance selon les catégories de concentration linguistique. Cette concentration se distingue selon trois échelles : faible (5 % ou moins de la population de la région fait partie de la minorité), moyenne (de 5 à 20 % de la population régionale fait partie de la minorité) et élevée (20 % ou plus de la population de la région fait partie de la minorité)¹.

1. Les catégories ne sont pas exclusives, ce qui peut causer problème. Ainsi, une région dont la minorité aurait représenté exactement 5% ou 20% de la population régionale aurait pu s'insérer dans deux catégories à la fois. Cependant, nous postulons qu'un tel phénomène est trop rare pour s'en préoccuper.

Figure 2.5 Différences selon la concentration linguistique

Les résultats démontrent que le groupe de concentration linguistique élevé ($M=7,56$) exprime significativement plus de confiance envers la communauté que les deux autres groupes (concentration moins élevée, $M=7,06$; concentration moyenne, $M=6,96$). Le groupe de concentration linguistique élevé ($M=3,51$) se montre aussi plus confiant que le groupe de concentration moins élevée ($M=3,30$) sur la dimension « Confiance – Accès ». Quant à la dimension « Confiance-Représentation », les trois groupes présentent des niveaux de confiance qui varie significativement (concentration moins élevée, $M=5,63$; concentration moyenne, $M=6,44$, concentration élevée, $M=6,98$)

Sur huit des vingt énoncés spécifiques mesurant la confiance, on découvre une relation positive entre une plus grande concentration linguistique et une plus grande confiance. Sur les trois questions mesurant la confiance envers la communauté et ses institutions, c'est le groupe de concentration élevée qui exprime une plus grande confiance que le groupe de concentration moyenne. De plus, le groupe de concentration élevée affirme une plus grande confiance que les deux autres groupes par rapport à l'engagement des organismes communautaires, les organismes publics et le gouvernement provincial à représenter les intérêts de leur communauté minoritaire.

Le tableau suivant présente toutes les différences significatives entre les groupes de concentration linguistique.

Tableau 2.21 Différences par rapport à la concentration linguistique

	faible	Concentration moyenne	élevée
Confiance – communauté	7,06	6,96	7,56
Confiance – représentation	5,63	6,45	6,98
Confiance - accès	3,30	3,32	3,51
La capacité de la communauté anglophone/francophone de votre région à demeurer forte au cours e années à venir.	7,41	6,91	7,76
La probabilité que la communauté anglophone/francophone de votre région continue d'exister au cours des années à venir.	7,51	7,08	7,67
La communauté anglophone/francophone de votre province compte sur un leadership fort et efficace pour représenter ses intérêts.	6,97	6,63	7,44
... de façon générale, quel niveau d'engagement percevez-vous de la part des organismes du secteur PUBLIC quant à représenter et servir les intérêts des anglophones/francophones de votre province ?	5,46	5,95	6,82
Et selon vous, quel serait le niveau d'engagement des organismes COMMUNAUTAIRES ET SANS BUT LUCRATIF non gouvernementaux quant à représenter et à servir les intérêts des anglophones/ francophones de votre province ?	5,62	5,97	7,09
Avec quel succès croyez-vous que le gouvernement du Canada représente vos intérêts en tant que minorité anglophone/ francophone de votre province ?	5,67	6,45	6,30
Dans quelle mesure croyez-vous que votre gouvernement provincial représente vos intérêts en tant que membre de la communauté anglophone/francophone de votre province?	4,46	5,26	6,01
Et dans quelle mesure le gouvernement municipal représente-t-il vos intérêts en tant que membre de la communauté anglophone/francophone de votre province ?	3,94	5,58	6,94

Source : Sondage GPC International, Q. 6A, 6C, 6H, 12A, 12C, 13A, 13B, 13C

b) les différences par rapport aux trois questions communes

Les test-t révèlent que le groupe d'hommes ($M=3,42$) a une évaluation plus favorable de l'amélioration de l'attitude des majoritaires envers la minorité que le groupe de femmes ($3,29$). Il n'y a pas de différence significative sur la question des relations entre anglophones et francophones et celle portant sur l'avenir du français au Canada.

La comparaison entre les groupes d'âge, ne révèle aucune différence significative sur la question de l'avenir du français. Par contre, ceux et celles des groupes 35 à 49 ans ($M=3,37$) et 50 et plus ($M=3,42$) ont des moyennes significativement plus élevées que le groupe des 18 à 34 ($M=3,18$) à l'égard de l'énoncé portant sur l'amélioration de l'attitude des majoritaires envers la minorité. Aussi, le groupe des 50 ans et plus ($M=7,55$) se distingue des plus jeunes ($M=7,09$) quant à la perception favorable de la relation entre les francophones et les anglophones.

D'autres analyses de variances révèlent une différence significative entre le groupe de scolarité moyenne ($M=5,19$) et les groupes de scolarité moins élevée ($M=5,60$) et plus élevée ($M=5,68$) au niveau de leur doute par rapport à l'avenir du français au Canada. Il n'y a pas de différence significative quant aux deux autres questions communes.

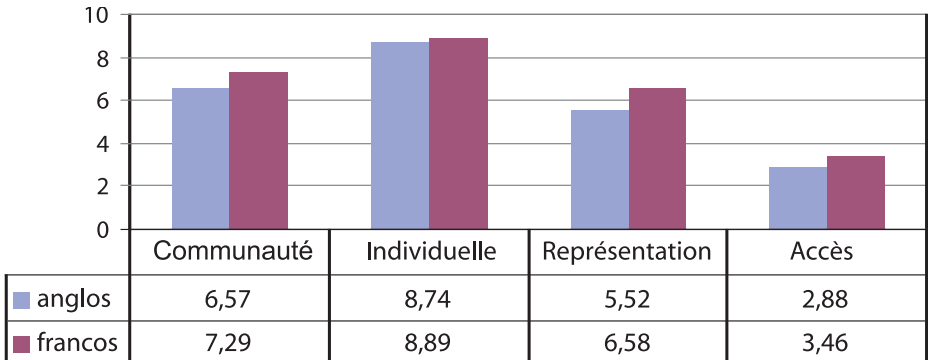
Au niveau des groupes de revenu, on trouve que le groupe de revenu moins élevé ($M=7,59$) affirme une plus grande confiance que le groupe de revenu plus élevé ($M=7,17$) par rapport à l'énoncé qui traite de la relation entre francophones et anglophones.

D'autres analyses confirment que la concentration linguistique n'a aucun effet sur la confiance en l'avenir du français au Canada, l'évaluation des relations entre francophones et anglophones ou la perception de la minorité par rapport à l'amélioration de l'attitude de la majorité à son égard.

c) les différences entre francophones minoritaires et anglophones minoritaires

La figure 2.6 présente les différences entre les francophones minoritaires et les anglophones minoritaires sur les quatre dimensions générales de la confiance.

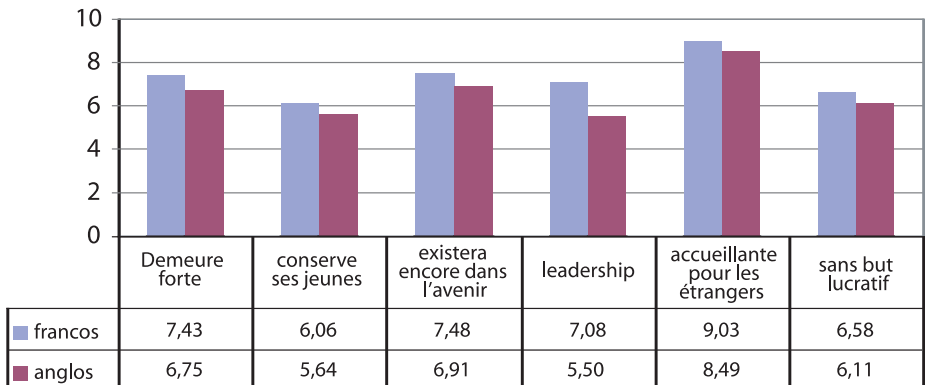
Figure 2.6 Différences entre les francophones et anglophones minoritaires



Source : Sondage GPC International

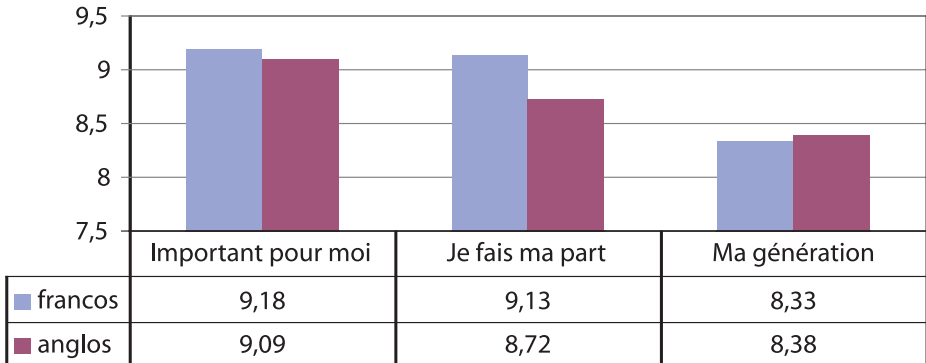
Pour les quatre dimensions générales et sur 13 des 17 énoncés spécifiques mesurant la confiance, c'est le groupe de francophones minoritaires qui obtient des moyennes plus élevées que le groupe des anglophones minoritaires. Les figures 2.7, 2.8, 2.9 et 2.10 présentent les différences sur les 17 énoncés.

Figure 2.7



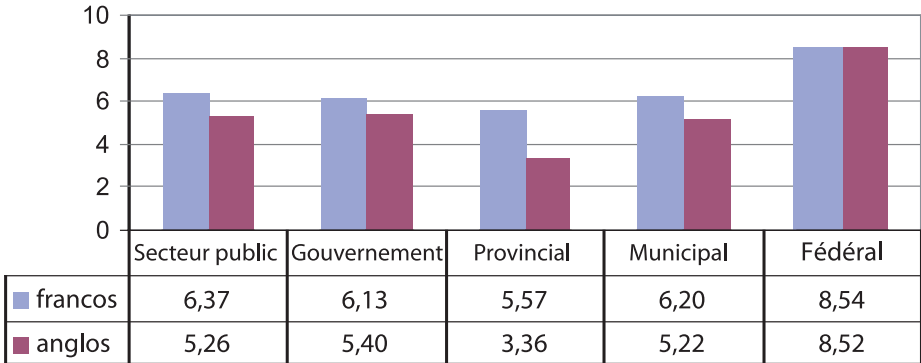
Source : Sondage GPC International, Q. 6A, 6B, 6C, 6H, 6I, 12C

Figure 2.8



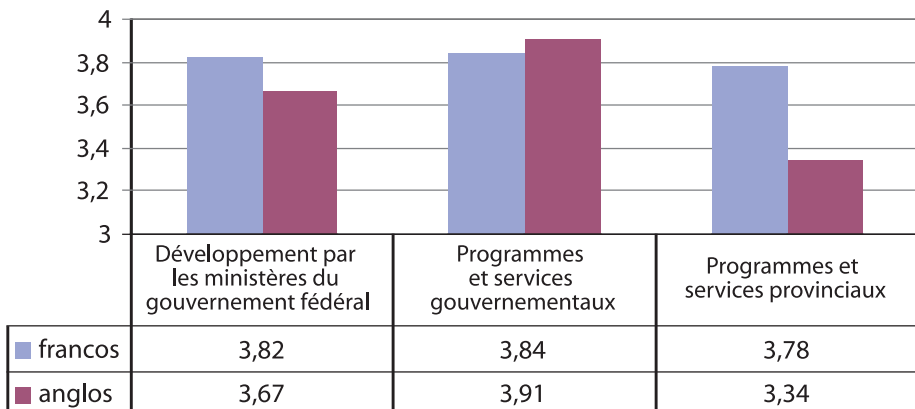
Source : Sondage GPC International, Q. 6E, 6F, 6G

Figure 2.9



Source : Sondage GPC International, Q. 12A, 13A, 13B, 13C, 15A

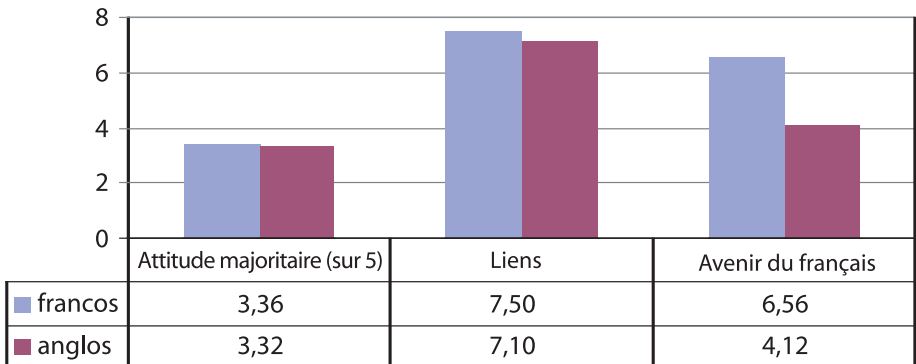
Figure 2.10



Source : Sondage GPC International, Q. 14C, 15C, 15D

On a aussi identifié des différences significatives entre les francophones minoritaires et les anglophones minoritaires au niveau de leur évaluation de la relation entre les francophones et les anglophones (francophones, $M=7,50$, anglophones, $M=7,10$) ainsi qu'au niveau de leur doute face à l'avenir du français au Canada (francophones, $M=6,56$, anglophones, $M=4,12$). La figure 2.11 présente les moyennes obtenues par les deux groupes sur les trois questions communes posées à l'ensemble de l'échantillon.

Figure 2.11 Moyennes par rapport aux trois questions communes

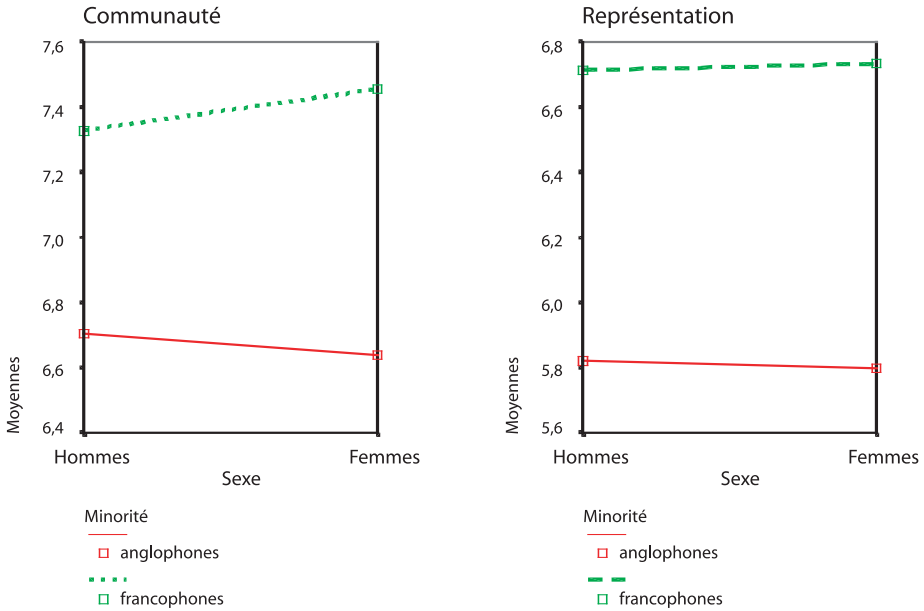


Source : Sondage GPC International, Q. 6J, 22F, 22R

Compte tenu des nombreuses différences significatives entre les francophones minoritaires et les anglophones minoritaires, il serait important d'étudier les effets simultanés de cette variable indépendante, soit le fait d'être une minorité linguistique au Québec ou être une minorité linguistique au Canada, avec d'autres facteurs. Ainsi, avec des analyses de variance à deux dimensions, on pourra examiner cette variable en relation avec certaines variables démographiques de l'échantillon.

Les interactions entre la variable « minorité » et le facteur sexe permettent de qualifier certains résultats antérieurs. En général, les francophones minoritaires ont obtenu des moyennes plus élevées que les anglophones minoritaires sur les quatre dimensions générales de la confiance. Cependant, au niveau de la confiance envers la communauté et envers les gouvernements, il y a un croisement entre le sexe et le groupe minoritaire. Alors que les femmes francophones obtiennent des moyennes plus élevées que les hommes francophones, ce sont les hommes qui obtiennent des moyennes plus élevées que les femmes chez les anglophones. Les figures 2.12 et 2.13 présentent ces différences.

Figures 2.12 et 2.13

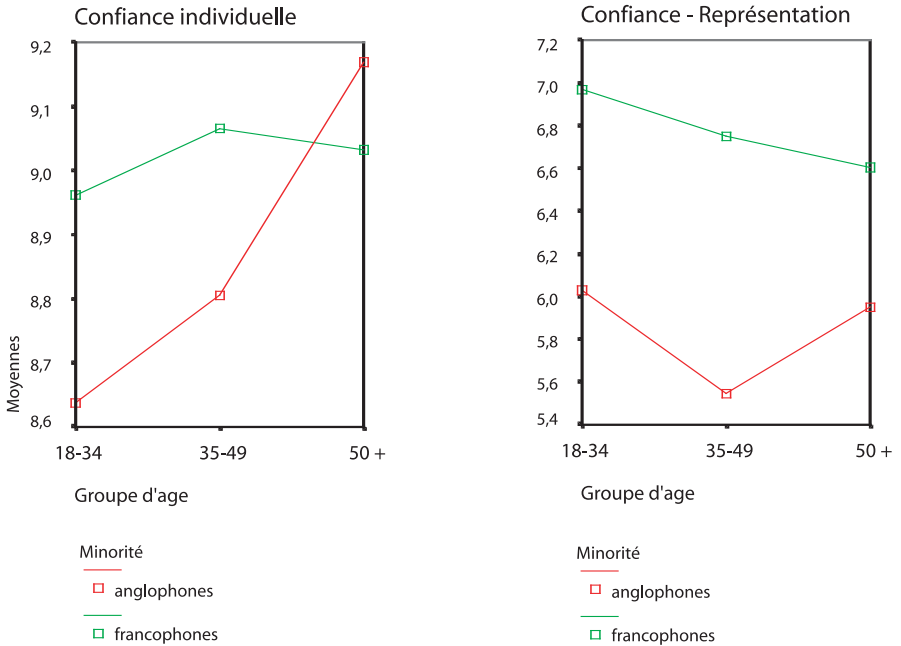


Source : Sondage GPC International

À l’égard de la confiance « individuelle », on trouve que le groupe d’hommes anglophones (M=8,55) a obtenu une moyenne moins élevée que les trois autres groupes (M=9,18; femmes anglophones; M=8,93; hommes francophones; M=9,10; femmes francophones).

Les analyses ont aussi démontré des interactions entre la variable « minorité » et la variable « age ». Chez les anglophones, on trouve une relation positive entre l’âge des participants et des participantes et les moyennes obtenues sur la dimension « confiance individuelle ». Au près des francophones par contre, on n’obtient cette croissance de la moyenne entre le plus jeune groupe et celui formé des 35 à 49 ans. (Voir la figure 2.14). Alors qu’on pourrait s’attendre à des moyennes encore plus élevées chez le groupe 50 ans et plus, ce dernier obtient une moyenne de 9,03 sur la variable « confiance – individuelle ». Quant à la dimension « Représentation », il y a une relation négative entre l’âge et les moyennes obtenues par les groupes de francophones. Par contre, cette tendance ne se répète pas chez les anglophones car le groupe d’âge moyen a obtenu une moyenne moins élevée que les deux autres groupes. (Voir la figure 2.15)

Figures 2.14 et 2.15



Source : Sondage GPC International

En général, on a trouvé une relation négative entre une augmentation du niveau de scolarité et le niveau de confiance envers sa communauté et ses institutions ainsi qu'envers les gouvernements. (Voir tableau 2.22). Toutefois, il y a une exception : les anglophones les plus scolarisés ont obtenu des moyennes plus élevées que le groupe de scolarité moyenne.

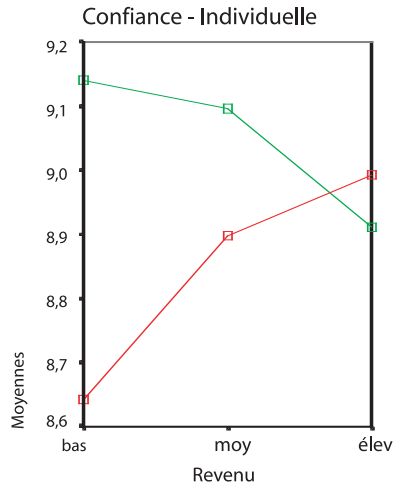
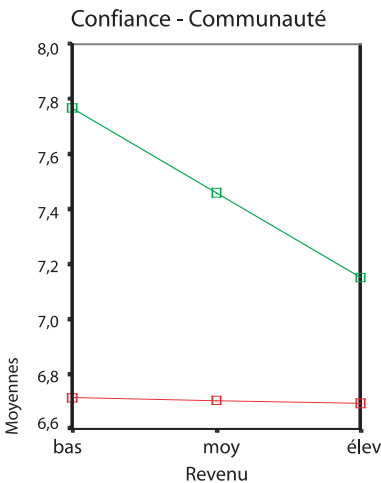
Tableau 2.22 Différences selon la scolarité

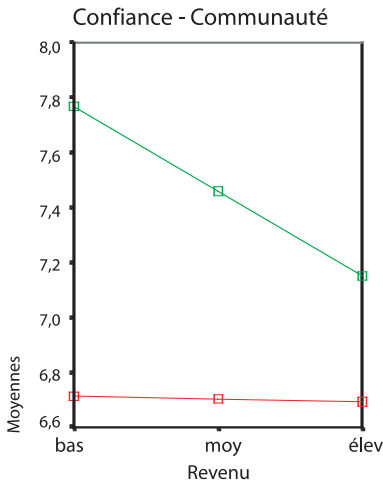
Dimensions générales de la confiance	Minorité	Scolarité – Bas. (Moyenne)	Scolarité – Moy. (Moyenne)	Scolarité – Élev. (Moyenne)
communauté	anglos.	7,00	6,39	6,64
	francos.	7,71	7,28	7,05
individuelle	anglos.	9,06	8,87	8,76
	francos.	9,09	8,87	9,12
représentation	anglos.	6,06	5,48	5,89
	francos.	7,01	6,71	6,28
accès	anglos.	2,95	2,74	2,94
	francos.	3,60	3,50	3,21

Source : Sondage GPC International

Nonobstant la catégorie de revenu, les trois groupes d’anglophones minoritaires ont obtenu des moyennes moins élevées que les groupes francophones sur les quatre dimensions générales mesurant la confiance. Chez les anglophones, les résultats des trois groupes se ressemblent, à l’exception de la confiance individuelle où il y a une relation positive entre le revenu et une plus grande confiance. Par contre, chez les francophones, c’est la diminution du revenu qui correspond à une plus grande confiance individuelle et une plus grande confiance envers sa communauté et les gouvernements. (Voir les figures 2.16, 2.17, 2.18 et 2.19).

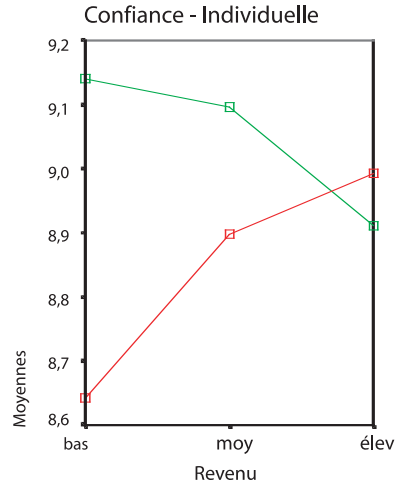
Figures 2.16, 2.17, 2.18, et 2.19





Minorité

- anglophones
- francophones



Minorité

- anglophones
- francophones

Source : Sondage GPC International

Source : Sondage GPC International, Q. 6J, 22F, 22R

Une dernière série d'analyses exploratoires révèlent des différences significatives entre les francophones minoritaires qui ont répondu le questionnaire dans leur langue maternelle et ceux et celles qui ont répondu le questionnaire en anglais. Sur toutes les dimensions générales de la confiance (communauté, individu, représentation et accès) le premier groupe a obtenu des moyennes plus élevées que le deuxième. (Voir le tableau 2.23). Sur 12 des 17 énoncés spécifiques de la confiance, ce sont aussi ceux et celles qui ont répondu en français qui ont obtenu des moyennes plus élevées.

Tableau 2.23

	Langue du sondage Anglais (Moyenne)	Langue du sondage Français (Moyenne)
Confiance – Communauté *	7,14	7,46
Confiance – Individuelle *	8,68	9,13
Confiance – Représentation *	6,34	6,85
Confiance – Accès *	3,37	3,52
La capacité de la communauté anglophone/francophone de votre région à demeurer forte au cours des années à venir	7,32	7,56
La capacité de la communauté anglophone/francophone de conserver les jeunes dans la région.	6,08	6,04
La probabilité que la communauté anglophone/francophone de votre région continue d'exister au cours des années à venir.	7,42	7,54
La communauté anglophone/francophone de votre province compte sur un leadership fort et efficace afin de représenter ses intérêts.*	6,84	7,34
Les anglophones/francophones de l'extérieur du Canada sont les bienvenus dans ma communauté anglophone/francophone.*	8,90	9,18
Quel est selon vous le degré d'engagement des organismes COMMUNAUTAIRES ET SANS BUT LUCRATIF non gouvernementaux quant à représenter et à servir les intérêts des anglophones/francophones de votre province ?*	6,15	7,08
L'avenir de la communauté anglophone/francophone est important pour moi.	8,99	9,40
Je tiens à faire ma part pour assurer la survie de ma langue et de ma culture.*	8,89	9,40
Ma génération s'est engagée à transmettre notre langue et notre culture à la génération suivante.*	8,11	8,59

* différence significative

	Langue du sondage Anglais (Moyenne)	Langue du sondage Français (Moyenne)
Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie aucun engagement et 10 un engagement total, quel serait selon vous le degré d'engagement général des organismes du secteur PUBLIC quant à représenter et à servir les intérêts des anglophones/francophones de votre province ?*	6,09	6,68
Dans quelle mesure croyez-vous que le gouvernement du Canada représente vos intérêts en tant que minorité anglophone/francophone de votre province ?	6,12	6,14
Dans quelle mesure croyez-vous que votre gouvernement provincial représente vos intérêts en tant que membres de la communauté anglophone/francophone de votre province ?*	5,37	5,79
Et dans quelle mesure le gouvernement municipal représente-t-il vos intérêts en tant que membres de la communauté anglophone/francophone de votre province ?*	5,78	6,68
Dans quelle mesure croyez-vous que le gouvernement du Canada DEVRAIT soutenir le développement de la communauté anglophone/francophone de votre province ?*	8,35	8,76
Comparativement à il y a cinq ans, quel est le degré d'engagement du gouvernement du Canada et de ses ministères dans le développement de la communauté anglophone/francophone ?*	3,92	3,71
Dans cinq ans, croyez-vous que l'accès aux programmes et aux services du gouvernement du Canada en anglais/français sera ...*	3,95	3,71
Dans cinq ans, croyez-vous que l'accès aux programmes et aux services du gouvernement PROVINCIAL en anglais/français sera ...*	3,90	3,66

* différence significative

Source : Sondage GPC International, Q. 6A, 6B, 6C, 6H, 6I, 12C, 6E, 6F, 6G, 12A, 13A, 13B, 13C, 14B, 14C, 15C, 15D

CONCLUSION

Malgré les pertes démographiques, les minorités anglophones du Québec et francophones des autres provinces et territoires expriment une assez grande confiance par rapport à leur épanouissement. Selon eux, l'attitude de la majorité envers la minorité est « plus positive » qu'il y a cinq ans. De plus, les relations entre les deux groupes linguistiques se sont améliorées depuis 1991.

Par contre, plusieurs pensent que la langue française est menacée au Canada. Ce dernier indicateur n'augure pas bien pour les minorités. Or, il n'est pas clair si cette crainte s'exprime par rapport au français à travers le pays, y inclus le Québec, ou seulement dans leur province respective ou les provinces avoisinantes.

Par ailleurs, les francophones semblent démontrer plus de confiance que les anglophones à l'égard des toutes les dimensions générales de la confiance. De plus, les femmes ainsi que les participants et les participantes les plus âgés expriment plus de confiance individuelle. Enfin, ce sont les moins scolarisés et ceux et celles qui ont le moins de revenus qui démontrent le plus de confiance envers la communauté et ses institutions et plus de confiance envers les gouvernements.

2.1 DISCUSSION

Rodrigue Landry

Il y a un commentaire général qui me frappe, c'est celui d'une certaine réticence à reconnaître que les gens peuvent avoir confiance. C'est un peu ce que Gratien Allaire disait. Ça a l'air d'être un choc. Une perception que le leadership communautaire a porté longtemps. Pour faire bouger les gouvernements, il fallait qu'il y ait une crise. Et là, tout à coup, on nous présente un portrait où les gens sont relativement contents de leur sort et confiants en leur avenir. C'est comme si on était en train de vivre un décalage historique. Ça fait partie d'un mouvement d'ancrage dans plein d'institutions communautaires qui se sont certes développées dans les vingt dernières années.



Daniel Thériault

Un premier constat a été fait par rapport à la question de concentration, de l'éducation et aussi des revenus. Si j'ai bien compris, plus on a de revenus moins on est confiants dans les régions. C'est ça ? Je ne suis pas spécialiste des statistiques, mais je pense que quand les francophones vivent en milieu urbain, ils ont des revenus plus élevés, disons égaux et même plus élevés que la majorité, et quand ils restent chez-eux ils restent pauvres ou relativement pauvres. Dans les milieux urbains, ils ont des revenus moyens élevés et d'ailleurs, par rapport à la langue, ils paraissent assez confiants.

Par rapport aux municipalités, ça peut effectivement jouer un rôle. Quand il y a des réseaux municipaux et qu'on est majoritaire dans certaines municipalités, comme c'est le cas en Ontario et au Nouveau-Brunswick, j'ai l'impression que ça augmente la confiance en ce niveau de gouvernement.

Personnellement, la question que je me pose par rapport aux perceptions et à la réalité, c'est qu'il serait intéressant de faire la lumière entre la perception et la réalité par rapport à l'assimilation. Quand on est très optimiste et qu'il y a quand même un taux d'assimilation très élevé, on peut se poser des questions à savoir si ce ne sont pas des réactions d'ordre psychotique, maniaque ou dans certains cas paranoïaque ? Et dans le cas contraire, quand le taux d'assimilation est peu élevé mais que les gens sont peu confiants ? On travaille avec des perceptions, mais dans la réalité que se passe-t-il ? Est-ce que la communauté francophone augmente ? Ce serait intéressant d'avoir des corrélations entre ces choses là.



Gratien Allaire

Je voudrais d'abord réagir au discours sur l'assimilation et à ce que Rodrigue a soulevé à ce niveau là. Quand je parle du discours assimilationniste, je parle de la partie pessimiste du discours assimilationniste, je ne veux pas dire par là que l'assimilation n'existe pas. Ça n'a absolument rien à voir. Mais c'est un peu comme le verre à demi ou aux deux-tiers vide ou aux deux-tiers ou à demi plein. C'est une question de perspective et de perception. Vous avez raison.

Ce que je voulais soulever surtout, c'est qu'au niveau des municipalités, puisqu'on en a parlé, les données relatives à l'Ontario sont très surprenantes. La confiance qui est démontrée par rapport aux municipalités m'a totalement pris par surprise. À cause de la controverse par rapport au bilinguisme d'Ottawa, à cause de la controverse à propos de Sudbury qui sont tout de même des municipalités importantes avec des proportions importantes de population de langue française. Ce ne sont pas des débats qui se sont passés seulement dans les municipalités. Le débat sur le bilinguisme d'Ottawa est pan-canadien. Le débat sur Sudbury est un peu plus local. Sur une communauté de 115 000 personnes, avec une population de langue française de 40 000 et 45 000 personnes, cette partie-là m'a surpris, il faudra que je voie à quel moment le grand débat a commencé.



Marielle Beaulieu

Moi, la question que je me pose – c'est seulement une remarque générale sur l'interprétation à donner à cette confiance – c'est comme si tout à l'heure on nous avait dit : en Saskatchewan les gens sont moins confiants, au Québec les gens sont moins confiants, donc on devrait s'inquiéter. J'ai eu l'impression qu'il y avait un lien entre le faible niveau de confiance et la peur de cette communauté-là d'avoir de moins grandes capacités de se développer. J'aimerais tourner ça autrement, je trouve ça plus réconfortant de voir des gens qui ont moins confiance que des gens qui en ont trop. Surtout que l'on nous a mentionné qu'au téléphone les gens réagissaient en disant « What's the point of this questionnaire? Pourquoi m'interroge-t-on là-dessus? Je parle en français quand il faut, je parle en anglais quand les gens sont anglophones. C'est inquiétant de voir le peu de sensibilisation qui est faite aux personnes de statut minoritaire car c'est à cause de ce statut que les gens ont besoin de faire certaines revendications et de se prendre en main. » En fait, quand je vois les gens très confiants, je ne suis pas sûre que ce soit si positif que ça. Je me demande si à la limite c'est plus inquiétant que les francophones hors Québec

soient confiants alors qu'au fond il y a bien des indications que le français et les communautés francophones vivent certains problèmes. Avec l'analyse de ces résultats et la compréhension qu'on en a, on doit se poser la question. « Est-ce que des résultats élevés c'est bon, ou ce n'est pas bon, ou si ça dépend de l'angle ou l'on se situe ? » J'ai envie de reprendre l'expression de naïveté sociale qu'utilise mon ami Rodrigue Landry. Quand on pense que tout va bien on est peut-être un peu naïf.

David Bourgeois

Il ne faut pas induire les gens en erreur. Par exemple, à la question de « confiance que la communauté continuera d'exister à l'avenir » bien que la Saskatchewan se distingue des autres provinces, la moyenne est quand même de 5,13 et l'échelle était de 0 à 10.

Ce n'est pas une confiance négative, c'est seulement qu'elle est moins élevée que les autres provinces et on retrouve ça par rapport à d'autres questions aussi.

3. OÙ EST LE BILINGUISME ENTRE IDENTITÉS ET GÉNÉRATIONS ?

Josée Bergeron

Professeure assistante, Collège universitaire Glendon,
Université York, Toronto

INTRODUCTION¹

Tout sondage est construit et reçu dans un contexte socio-politique et culturel particulier. Les questions reflètent certaines préoccupations, comme elles peuvent aussi n'être associées à aucune préoccupation pour la personne répondant au sondage². Dans ce texte, le regard porté sur le sondage provient également d'un contexte identitaire et de préoccupations analytiques. Comme professeure à deux institutions universitaires qui représentent à plusieurs égards le bilinguisme institutionnel, j'ai été confrontée – et je le suis encore – à différentes façons de se définir³. Des étudiants se conçoivent comme étant des « bilingues ». Il s'agit d'une véritable définition identitaire qui traduit l'impossibilité de se représenter comme étant l'un ou l'autre, comme francophone ou anglophone. D'autres sont hésitants devant les catégories de Statistique

1. Je tiens à remercier Yves Frenette et William Floch pour leur invitation au *Forum de recherche Sondage GPC : Vitalité des communautés, confiance des communautés*, ainsi que Jean Lafontant pour ses commentaires toujours limpides et inspirants.

2. Comme un des participants au Forum l'a souligné, Bourdieu (1973) a écrit un texte qui remet en cause la construction neutre des sondages et la supposition que toute question est déjà un objet d'intérêt pour le répondant.

3. Il s'agit de la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, institution francophone, et du Collège universitaire Glendon (York University), institution bilingue. Les deux sont en milieu anglophone.

Canada : Où dois-je me ranger quant à la langue maternelle, la langue la plus fréquemment utilisée, etc. La définition de soi revient constamment. Que ce soit aussi de la part d'étudiants ayant immigré récemment, souvent surdiplômés, devant revenir sur les bancs de l'université parce que leur expérience et leurs diplômes ne sont pas reconnus au Canada, leurs interrogations portent sur l'endroit où ils se situent dans ces débats. S'intégrer aux deux groupes linguistiques ? Sont-ils reconnus par un groupe ou par les deux groupes ? Et leurs enfants ?

L'intention ici n'est ni de généraliser ni de tirer des conclusions. Néanmoins, ces exemples (et d'autres) sont suffisamment nombreux pour soulever plusieurs questions autour de l'identité marquée et définie par le bilinguisme et le multiculturalisme. C'est à partir de ce contexte que j'ai abordé le sondage.

Il est inévitable d'en venir à la notion d'identité lorsqu'on aborde le bilinguisme. La conception de la politique de bilinguisme – et de multiculturalisme – fut élaborée à un moment où le pays (institutions, gouvernements, groupes sociaux) passait à travers une redéfinition de l'identité nationale. Outre les spécificités qui ont marqué l'adoption des politiques de bilinguisme et de multiculturalisme, elles demeurent liées à une définition d'un espace et d'un ensemble national. Elles sont des marqueurs identitaires. Or, qu'en est-il pour des générations qui ont passé à travers différents débats nationaux sur ce que devrait être le Canada et sur ce qu'est le Canada ? À ce titre, le sondage est abordé selon les cohortes d'âge et les différences entre elles en termes d'identité. Les questions sont divisées en trois blocs : l'identité de soi, vis-à-vis l'autre et par le biais des institutions. Enfin, ce texte ne vise pas à tirer de conclusions précises et définitives (de toute façon un sondage ne permet pas le définitif), mais émet plutôt certaines propositions quant aux réponses et aux contextes de ces réponses.

REMARQUES PRÉALABLES

Avant d'examiner les réponses, quelques remarques ou quelques interrogations s'imposent à l'égard de la construction du sondage. La première concerne les cohortes d'âge. L'écart des cohortes est inégal. La première (18-34 ans) a un écart de 16 ans et la seconde (35-49 ans) un écart de 14 ans. Par ailleurs, pourquoi ces limites ? En second lieu, les cycles de vie pour la première cohorte sont très variables. Par exemple, à 18 ans un certain nombre d'individus sont encore sur les bancs d'école. À la fin de la vingtaine et au début de la trentaine, par exemple, les individus entrent dans autre cycle de la vie familiale et professionnelle – soit avoir des enfants et des préoccupations reliées à la carrière professionnelle. En d'autres termes, les cycles de vie pour cette cohorte varient énormément, ce qui est loin d'en faire une catégorie homogène. Il devient alors

difficile de savoir si les plus jeunes ou les plus vieux de cette seule cohorte ont un poids qui la teinte. Par ailleurs, pour la catégorie 50 ans et plus, la limite supérieure de 15 ans (moyenne de 16 et 14 ans des deux autres catégories) inclut des individus encore actifs professionnellement. Toutefois, et bien que le nombre d'individus de plus de 65 ans peut varier énormément, les retraités plus âgés se retrouvent dans la même catégorie. Une fois encore, le problème des cycles de vie se pose.

Le deuxième type de remarques concerne les questions. Plusieurs termes employés sont excessivement polysémiques. Par exemple, comment est définie l'unité du pays ? Par la stabilité ? Par le fait que le Québec et le Canada ne sont pas séparés ? Ou parce que la reconnaissance de la politique du bilinguisme a assuré une plus grande visibilité des communautés anglophones, francophones et acadiennes dans leur province respective ?

Également, le terme de dualité a un sens qui peut varier grandement selon l'endroit où l'on se trouve dans le pays. Par ailleurs, il peut aussi être perçu comme exclusiviste ou comme l'une des composantes de l'identité canadienne à côté d'autres marqueurs comme le multiculturalisme et la reconnaissance des Premières Nations.

Enfin, parmi les questions du deuxième bloc, un problème de définition des trois groupes se pose. Peut-on mettre sur un pied d'égalité – dans le cadre d'un sondage, donc les réponses ayant le même poids – les francophones du Québec, les anglophones du Québec et les francophones hors Québec ? Bien que les questions soient formulées en prenant soin de spécifier la place de chaque groupe vis-à-vis d'autres groupes, les trois questions sont suffisamment semblables pour oblitérer certaines différences. Il y a là un jeu de minorité/majorité qui exclut tout rapport de force historique. Ainsi, ces trois groupes sont présentés comme étant des minorités. Or, ces groupes ne sont certainement pas le même type de minorité et, ceci, sans tenir compte du fait que le Québec – comme entité territoriale en elle-même ou à l'intérieur du Canada – ne se constitue pas toujours comme une minorité. Par ailleurs, les distinctions entre les Québécois francophones et les Québécois anglophones sont posées comme absolues, ce qui en fait deux groupes n'ayant pas une histoire commune (ce qui est un faux pas historique). Enfin, le groupe francophones hors Québec est présenté comme un tout sans distinction. Certains Acadiens auraient quelques remarques historiques et sociologiques à faire sur cette catégorisation de francophones hors Québec. Sans non plus oublier les distinctions historiques entre les Franco-Ontariens et les francophones en Colombie-Britannique, par exemple. Certains peuvent y voir la tentation de construire une histoire nationale, tentation hautement problématique. C'est donc en gardant en tête ces remarques qu'il faut relativiser les réponses au sondage.

L'IDENTITÉ

Dans ce premier bloc, trois questions portent sur l'identité de soi. L'identité est composée de significations accordées à la façon de nommer et de se nommer comme groupe social. Il s'agit des sens ainsi que des références historiques et culturelles qui marquent une différenciation et un nom. En d'autres termes, l'identité est construite, entre autres, à partir d'un ensemble de significations accordées à une appartenance revendiquée ou non, mais dont les contours sont plus ou moins définis⁴. De plus, le rôle des institutions dans la construction et la reproduction identitaire est central. Dans le cas du rapport au bilinguisme, les institutions étatiques sont présentes dans ce processus. Ces institutions favorisent ou non certains discours publics et, de ce fait, la représentation particulière de certaines identités⁵. Dans cette perspective, trois questions sont rangées dans ce bloc.

Tableau 3.0 Le fait d'avoir deux langues officielles est important dans ma définition de ce que signifie être Canadien.

En accord (6-10)*	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	64 %	48 %	52 %
Moyenne (0-10)*	6,80	5,26	5,73
Marge d'erreur	6 %	5 %	5 %
Minorité	91 %	92 %	92 %
Moyenne (0-10)*	9,04	9,04	9,12
Marge d'erreur	4 %	4 %	3 %

*0 = totalement en désaccord

10 = totalement en accord

Source : Sondage GPC International, Q. 8A

À cette question, les deux groupes se distinguent nettement. L'appui à cette affirmation est très élevé de la part des groupes minoritaires. Ce qui n'est guère surprenant car c'est en partie par cette politique officielle que les groupes minoritaires sont reconnus.

Par ailleurs, pour les groupes majoritaires, les marges d'erreur permettent de signaler que l'appui franchit légèrement 50 %. Les cohortes se distinguent, si on tient compte de la moyenne des réponses. Cependant, à la répartition sur l'échelle de 0 à 10, la cohorte 35-49 se démarque des deux autres. Elle manifeste le taux de « totalement en désaccord » le plus élevé (22 %) et le taux de

4. Comme le précise Jean Lafontant.

5. Pour une explication plus élaborée, voir Bergeron (1999).

«totalement en accord» le plus faible (22%)⁶. Les distinctions entre cohortes ne se dégagent pas pour les données des groupes minoritaires.

Tableau 3.1 La dualité linguistique du Canada est pour moi une source d'enrichissement culturel.

En accord (6-10)	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	65 %	59 %	60 %
Moyenne (0-10)	6,55	5,89	6,15
Marge d'erreur	6 %	5 %	5 %
Minorité	88 %	88 %	88 %
Moyenne (0-10)	8,47	8,39	8,62
Marge d'erreur	4 %	4 %	3 %

Source : Sondage GPC International, Q. 22I

Une fois encore, les deux groupes se démarquent nettement. L'appui de la part des groupes minoritaires dépasse largement celui des groupes majoritaires. Dans les groupes minoritaires, la cohorte 35-49 se distingue très légèrement sur l'échelle de 0 à 10. Pour les groupes majoritaires, la cohorte du milieu se démarque lorsqu'on tient compte de la moyenne. Toutefois, la répartition des trois cohortes sur l'échelle de 0 à 10 n'indique pas une nette différence.

Tableau 3.2 La politique sur les langues officielles du gouvernement renforce l'unité nationale.

En accord (6-10)	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	65%	48%	50%
Moyenne (0-10)	6,53	5,13	5,43
Marge d'erreur	6%	5%	5%
Minorité	76%	76%	81%
Moyenne (0-10)	7,42	7,36	7,86
Marge d'erreur	4%	4%	3%

Source : Sondage GPC International, Q. 22M

6. «Totalement en désaccord» :
 cohorte 18-34 : 8 %
 cohorte 50+ : 15 %
 «Totalement en accord» :
 cohorte 18-34 : 33 %
 cohorte 50+ : 23 %.

Les deux groupes divergent, encore une fois ; les groupes minoritaires appuyant plus fortement cette affirmation en pourcentage et en moyenne. Pour les deux groupes, la cohorte du milieu se distingue relativement en moyenne. Pour les groupes minoritaires, elle se démarque par la distribution des taux pour les points 7 et 8 de l'échelle, son appui étant moins élevé. Pour les groupes majoritaires, la cohorte 35-49 se distingue sur l'échelle à partir du point 5 (neutre). Elle manifeste un taux moins élevé presque constamment.

Constats

L'appui très élevé des groupes minoritaires ne cause pas de surprise. Le bilinguisme fait partie du quotidien. Surtout, le bilinguisme procure une légitimité à leurs revendications et à leur place dans la définition de l'identité nationale.

Les groupes minoritaires soutiennent plus fortement la première affirmation et, de façon successive, la deuxième et la troisième. Pour les groupes majoritaires, l'appui aux affirmations 1 et 3 est semblable et ensuite, le soutien va à l'affirmation 2. L'appui plus élevé pour la première affirmation peut s'expliquer par le fait qu'elle a une dimension plus individuelle que les deux autres affirmations. Cette affirmation porte sur le comportement individuel tandis que les deux autres portent sur l'ensemble du pays. Outre le fait que les deux autres affirmations ont une dimension « collective », elles peuvent aussi être interprétées selon différentes positions. Quelle est la référence territoriale : la province ou l'ensemble national ?

En termes de cohortes, celle du milieu pour les groupes minoritaires appuie plus fortement l'affirmation portant sur la dualité. Pour les groupes majoritaires, son soutien plus élevé va à l'affirmation concernant les deux langues. Enfin, pour les groupes minoritaires, les pourcentages plus élevés proviennent de la cohorte plus âgée. À l'inverse pour les groupes majoritaires, ils sont exprimés par la cohorte la plus jeune.

Face à ces différences entre cohortes, un certain nombre d'interrogations s'imposent. Est-ce que les différences sont associées à un contexte politique de génération ? Par exemple, les plus vieux de la cohorte des 18-34 ans étaient âgés de 25 ans lors du référendum de 1995. Tandis que la cohorte 35-49, la « génération Trudeau »⁷, c'est-à-dire celle qui a grandi à l'époque de la mise en place des programmes de bilinguisme ou dans ce que certains ont appelé l'expérience sociale de la transformation de cette époque – n'exprime pas un soutien élevé. À première vue, il est possible de penser que l'appui aurait été plus fort. Au contraire, elle se démarque des deux autres. Est-ce que le contexte

7. L'expression est empruntée au film *French Kiss: la génération du rêve Trudeau*, réalisé par Catherine Annau (1999).

socio-politique dans lequel elle a grandi à un impact sur leur définition identitaire ? Alors, pourquoi la plus vieille cohorte exprime-t-elle un taux plus soutenu ? Si on tient compte du contexte socio-politique, on peut penser aux débats constitutionnels ou, pour les plus jeunes, qu'ils sont encore dans des institutions qui rendent le bilinguisme très présent (le milieu scolaire) ? Toutefois, ce n'est pas suffisant pour comprendre pourquoi la génération Trudeau n'exprime pas un appui plus élevé.

Enfin, après plus de trente ans de bilinguisme officiel, cette politique et le discours institutionnel font partie de la définition de l'ensemble national. Cependant, est-ce maintenant un discours « normalisé » ? Est-ce un succès au plan des symboles ?

L'AUTRE GROUPE LINGUISTIQUE

Trois questions font partie de ce bloc. Il s'agit des questions portant sur « l'autre », c'est-à-dire l'autre comme groupe linguistique et culturel, ayant une histoire et un contexte spécifique. À ce titre, langue et culture sont associées dans les questions, mais le sont-elles dans les réponses ? Plus précisément, la politique de bilinguisme est-elle un instrument de pratique individuelle ou de promotion et de soutien des groupes linguistiques⁸ ? Dans ce bloc, le registre de ces questions change. Le bilinguisme est présenté comme une politique visant des groupes.

Tableau 3.3 J'aimerais être mieux renseigné au sujet des francophones du Québec, par exemple, leur histoire, leur apport au Canada, et leur expérience de vie à titre de francophones en Amérique du Nord.

En accord (6-10)	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	46 %	35 %	42 %
Moyenne (0-10)	5,45	4,44	5,22
Marge d'erreur	7 %	5 %	5 %
Minorité	64 %	65 %	69 %
Moyenne (0-10)	6,98	7,02	7,48
Marge d'erreur	4 %	4 %	3 %

Source : Sondage GPC International, Q. 8C

8. Voir Cardinal (2002) qui soulève la nature politique de cette distinction entre droits individuels et droits collectifs.

Dans ce premier tableau, les deux groupes se démarquent. Les groupes minoritaires expriment un appui plus élevé, particulièrement en tenant compte de la moyenne. Pour ces groupes, la cohorte 50+ se démarque en moyenne par un taux plus élevé. Sur l'échelle de 0 à 10, cette cohorte manifeste le pourcentage le plus élevé étant « totalement en accord » : 32 %⁹.

Pour les groupes majoritaires, la cohorte du milieu exprime l'appui le moins élevé, aussi en tenant compte de la moyenne. Sur l'échelle de 0 à 10, les points de 0 à 3 (0 étant « totalement en désaccord ») reçoivent les pourcentages les plus élevés.

Tableau 3.4 J'aimerais être mieux renseigné au sujet des francophones vivant à l'extérieur du Québec, par exemple, leur histoire, leur apport au Canada, et leur expérience de vie à titre de membres d'une minorité linguistique.

En accord (6-10)	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	48 %	41 %	44 %
Moyenne (0-10)	5,84	4,82	5,32
Marge d'erreur	6 %	5 %	5 %
Minorité	62 %	59 %	65 %
Moyenne (0-10)	6,96	6,58	7,31
Marge d'erreur	6 %	6 %	5 %

Source : Sondage GPC International, Q. 8D

Entre les deux groupes, le tableau offre le même scénario que précédemment. De plus, pour les deux groupes, la cohorte du milieu exprime le soutien le moins élevé, malgré que la différence entre les deux plus jeunes cohortes des groupes minoritaires soit moins prononcée. L'appui le plus élevé se retrouve chez les plus jeunes pour les groupes majoritaires et chez les plus vieux pour les groupes minoritaires.

En ce qui concerne la cohorte du milieu chez les groupes minoritaires, la différence se situe au point 10 de l'échelle (10 étant « totalement en accord »). Elle exprime le pourcentage le moins élevé, soit 15 %¹⁰. Pour ce qui est des groupes majoritaires, la cohorte 35-49 se démarque aux extrémités de l'échelle.

9. « Totalement en accord » : cohorte 18-34 : 22 %
cohorte 35-49 : 22 %.

10. « Totalement en accord » : cohorte 18-34 : 23 %
cohorte 50+ : 28 %.

Pour les trois questions, la cohorte Trudeau des groupes majoritaires est celle qui supporte le moins fortement les affirmations. Cette cohorte des groupes minoritaires se distingue uniquement en ce qui concerne la deuxième question. La plus vieille cohorte des groupes minoritaires appuie plus fermement les questions concernant les francophones hors Québec et les anglophones du Québec, tout en soutenant les trois questions de façon plus importante que les deux autres cohortes (il faut tout de même relever que ces questions portent sur eux). Tandis que pour les groupes majoritaires, la plus jeune cohorte soutient plus fortement les trois questions (toutefois avec une différence très légère pour la troisième question). Cependant, lorsqu'on tient compte des moyennes, les différences entre les trois questions sont légères.

En comparant les questions des deux premiers blocs, quelques différences ressortent. D'un côté, le bilinguisme est soutenu comme marqueur identitaire (le premier bloc). De l'autre côté, ce soutien n'est pas associé fortement avec la connaissance de l'autre. La langue devient un élément potentiellement utilitaire sans être liée à un contexte culturel.

Il y a lieu de soulever la question suivante : est-ce que le bilinguisme est devenu une « idéologie » ou un mythe¹⁴ ? Le bilinguisme fait partie du discours national officiel, mais cette politique demeure restreinte à un élément de définition nationale. Elle n'est pas reliée à une connaissance de l'autre¹⁵. Par exemple, l'enrichissement culturel des deux langues officielles est soutenu, mais franchir le pas liant culture et langue n'est pas soutenu avec la même vigueur. Est-ce qu'il y a une représentation idéalisée du bilinguisme comme un des éléments identitaires ? En d'autres termes, est-ce qu'il y a là une distance entre le discours officiel (ou ce que les individus considèrent comme faisant partie du discours officiel) et l'intégration de la politique comme connaissance de l'autre ?

Enfin, un constat ou une interrogation générale doit être soulevée quant à ce bloc de questions. La façon de présenter les trois groupes suppose qu'ils ont une culture sociétale¹⁶. S'il est possible de s'entendre minimalement sur le fait que cette définition peut s'appliquer pour les Québécois francophones et anglophones¹⁷, regrouper les francophones hors Québec dans un tout peut sembler problématique.

14. Le terme mythe est utilisé dans le sens décrit par Norman (2000 : 101) : « My use of the term "myth" here is not meant to imply that this belief is necessarily false, but rather that it is part of a necessarily oversimplified story that a people tells itself. »

15. Par ailleurs, est-ce que la politique de bilinguisme a ce but ?

16. Cette notion provient de Kymlicka (1995 : 76). Il en donne la définition suivante : « [...] a culture which provides its members with meaningful ways of life across the full range of human activities, including social, educational, religious, recreational, and economic life, encompassing both public and private spheres. These cultures tend to be territorially concentrated, and based on a shared language. »

17. Les deux groupes linguistiques du Québec pouvant aussi être regroupés dans une même culture sociétale.

Certains de ces éléments sont aussi visibles pour les questions du troisième bloc. En d'autres termes, le bilinguisme c'est bien, mais qu'en sait-on réellement ? Comment cette politique se traduit-elle dans la perception des actions gouvernementales ?

BILINGUISME INSTITUTIONNEL

Les questions de ce bloc portent sur la visibilité institutionnelle. Elles sont divisées en deux : bilinguisme et communauté; bilinguisme et fonction publique. Dans chacun des cas, les questions portent sur le rôle du gouvernement fédéral dans le soutien et la promotion du bilinguisme, ainsi que sur la visibilité de celui-ci comme institution bilingue.

a) *bilinguisme et communauté*

Tableau 3.6 Au meilleur de vos connaissances, les ministères du gouvernement du Canada sont-ils légalement obligés d'appuyer le développement de la collectivité francophone/anglophone en votre province/territoire ?

Oui	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	72 %	69 %	69 %
Ne sait pas	8 %	10 %	12 %
Marge d'erreur	6 %	5 %	5 %
Minorité	72 %	83 %	85 %
Ne sait pas	10 %	10 %	9 %
Marge d'erreur	4 %	4 %	3 %

Source : Sondage GPC International, Q. 14A

Les deux plus vieilles cohortes des groupes minoritaires répondent affirmativement à un plus haut degré que leurs vis-à-vis pour les groupes majoritaires. Toutefois, les marges d'erreur ne permettent pas de formuler d'énoncés plus précis. L'élément qui mérite d'être souligné est le taux de « ne sait pas ». Pour les deux groupes, il est relativement élevé.

Tableau 3.7 Dans quelle mesure croyez-vous que les ministères du gouvernement du Canada devraient appuyer le développement de la collectivité francophone/anglophone de votre province/territoire ?

En accord (6-10)	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	57 %	37 %	44 %
Moyenne (0-10)	6,28	4,39	5,27
Marge d'erreur	6 %	5 %	5 %
Minorité	88 %	91 %	89 %
Moyenne (0-10)	8,38	8,62	8,68
Marge d'erreur	4 %	4 %	3 %

Source : Sondage GPC International, Q. 14B

Pour cette question, les deux groupes divergent clairement. Pour les groupes minoritaires, les moyennes et les taux sont aussi élevés que pour les questions de la première section. Pour les groupes majoritaires, la cohorte 35-49 se distingue nettement. Une fois encore, elle se démarque aux deux extrémités de l'échelle de 0 à 10. Le taux pour « totalement en désaccord » est de 23 % et pour « totalement en accord » est de 10 %¹⁸.

Tableau 3.8 Comparativement à il y a cinq ans, dans quelle mesure les ministères du gouvernement du Canada s'impliquent-ils dans le développement de la collectivité francophone/anglophone ?

Beaucoup plus impliqué	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	11 %	14 %	17 %
Ne sait pas	7 %	15 %	3 %
Marge d'erreur	7 %	6 %	6 %
Minorité	39 %	34 %	33 %
Ne sait pas	5 %	2 %	2 %
Marge d'erreur	5 %	4 %	4 %

Source : Sondage GPC International, Q. 14C

18. « Totalement en désaccord » : cohorte 18-34 : 6 %
 cohorte 50+ : 20 %
 « Totalement en accord » : cohorte 18-34 : 19 %
 cohorte 50+ : 20 %.

Les taux pour les cohortes des groupes minoritaires sont plus élevés. Toutefois, pour les groupes majoritaires, les marges d'erreur ne permettent pas de faire ressortir de distinctions précises. Si ce n'est que le taux de « ne sait pas » pour la cohorte 35-49 des groupes majoritaires est élevé.

Constats

Pour ce bloc, les résultats pour les groupes majoritaires vont dans l'ordre aux questions 1, 2 et 3. Tandis que pour les groupes minoritaires, l'appui va aux questions 2, 1 et 3. Les deux groupes appuient moins fortement la troisième affirmation.

Par ailleurs, il faut souligner les taux de « ne sait pas ». Il s'agit de taux relativement élevés, ce qui n'est pas sans soulever des interrogations sur les connaissances qu'ont les individus au sujet du rôle du gouvernement dans le soutien aux communautés de langues officielles.

La deuxième question ressort plus clairement en termes de différences entre les deux groupes. Les taux sont plus élevés pour les groupes minoritaires. Une fois encore, il n'y a pas de surprise étant donné la relation avec le gouvernement fédéral. De plus, le portrait plus tranché entre les cohortes des groupes majoritaires fait ressortir la cohorte du milieu.

Par ailleurs, ces questions portent beaucoup sur les perceptions ou les opinions, c'est-à-dire sur ce que les individus croient connaître du rôle du gouvernement. Quelle connaissance réelle ont les individus concernant l'implication du gouvernement dans le développement des communautés ? En second lieu, ces affirmations, particulièrement la seconde, sont largement normatives. À ce titre, elle pourrait aussi faire partie de la première section. Jusqu'à quel point les individus considèrent que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le soutien aux marqueurs de l'identité nationale ? Ainsi, un parallèle s'impose entre ces questions et celles du premier bloc. En ce qui concerne les symboles identitaires, les taux sont élevés. Toutefois pour les groupes majoritaires, lorsqu'il s'agit des politiques, l'appui baisse considérablement et rejoint les taux du deuxième bloc.

b) bilinguisme et fonction publique

Tableau 3.9 Diriez-vous que l’accessibilité des anglophones/francophones à l’emploi à l’intérieur du gouvernement du Canada est de beaucoup supérieure, quelque peu supérieure, quelque peu inférieure, de beaucoup inférieure ou sensiblement la même que celle des membres de la collectivité francophone/anglophone en votre province/territoire?

Majorité				Minorité		
18-34	35-49	50 +		18-34	35-49	50 +
21 %	24 %	21 %	Beaucoup supérieure	5 %	4 %	4 %
31 %	31 %	20 %	Quelque peu supérieure	11 %	14 %	11 %
5 %	7 %	6 %	Quelque peu inférieure	33 %	27 %	30 %
2 %	2 %	1 %	Beaucoup inférieure	20 %	18 %	18 %
42 %	35 %	51 %	Sensiblement même	31 %	37 %	36 %
4 %	6 %	8 %	Ne sait pas	4 %	6 %	8 %
6 %	5 %	5 %	Marge d’erreur	4 %	4 %	3 %

Source : Sondage GPC International, Q. 19B

Le scepticisme semble régner pour les groupes minoritaires. Particulièrement en tenant compte des marges d’erreur, les taux tombent à zéro pour la réponse grandement supérieure. La majorité des réponses se situe aux catégories « sensiblement même », « grandement inférieure » et « quelque peu inférieure ». Or, ce scepticisme n’est pas partagé par les groupes majoritaires. En fait, la situation est inversée. La majorité des réponses se situe aux catégories « environ semblable », « grandement supérieure » et « quelque peu supérieure ». La perception entre les deux groupes est totalement inverse.

Quant à la cohorte 35-49 pour les groupes majoritaires, elle se distingue en considérant la situation environ semblable à un pourcentage plus faible. Cette cohorte considère que la situation est grandement supérieure à un taux légèrement plus élevé que les deux autres cohortes. Pour les groupes minoritaires, elle ne se distingue pas véritablement.

Toutefois, une fois encore, les taux de « ne sait pas » sont relativement élevés pour les deux groupes. De même, la catégorie « environ semblable » reçoit le plus haut pourcentage pour les deux groupes. Réponse neutre. Et rassurante ?

Tableau 3.10 L'un des principaux objectifs de la politique linguistique du gouvernement du Canada est d'assurer l'équité des Canadiens francophones et anglophones en matière d'emploi.

Vrai	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	91 %	83 %	83 %
Marge d'erreur	6 %	5 %	5 %
Minorité	86 %	86 %	85 %
Marge d'erreur	4 %	4 %	3 %

Source : Sondage GPC International, Q.20D

Les taux sont presque semblables entre les deux groupes. Les différences entre les cohortes sont très légères.

Tableau 3.11 Conformément aux règlements, le gouvernement du Canada doit offrir des services publics dans les deux langues officielles dans tous ses bureaux au pays.

Vrai	Cohorte 18-34	Cohorte 35-49	Cohorte 50+
Majorité	88 %	87 %	88 %
Marge d'erreur	6 %	5 %	5 %
Minorité	85 %	85 %	85 %
Marge d'erreur	4 %	4 %	3 %

Source : Sondage GPC International, Q.20E

Les taux sont une fois encore très élevés. Toutefois, les réponses expriment une méconnaissance des règlements. Le gouvernement doit offrir des services publics dans les deux langues officielles dans les bureaux désignés.

Constat

Le premier constat porte sur la question de l'accès. La distribution entre les deux groupes est totalement différente. Face à ce portrait, il faut tout de même se demander quand les groupes majoritaires ont-ils besoin d'avoir accès aux services ? Les deux groupes répondent à partir de situations totalement différentes. Pour les groupes minoritaires, il s'agit d'une situation pratique. Tandis que pour les groupes majoritaires, il s'agit d'une situation hypothétique. Néanmoins, si les taux pour les groupes majoritaires avaient été plus bas, de nombreuses questions devraient être soulevées non seulement quant à la connaissance factuelle qu'ont les individus, mais aussi quant aux relations socio-politiques liées à l'appartenance identitaire nationale.

Enfin, la troisième question pose un problème de connaissance de la loi sur les langues officielles. Il ne s'agit pas là d'un détail mineur pour deux raisons. D'une part, il y a un problème de perception quant aux revendications que les deux groupes minoritaires peuvent ou ne peuvent pas faire quant aux services bilingues du gouvernement fédéral. D'autre part, pour les groupes majoritaires, cette perception erronée peut entraîner de nombreuses critiques négatives (e.g. la croyance que tous les fonctionnaires doivent être bilingues). Enfin, cette section soulève aussi des ambiguïtés et des continuités avec le deuxième bloc. Pour les ambiguïtés, la perception est positive lorsqu'il s'agit de mesures individuelles. Toutefois, entre cette perception et l'appui à des politiques débordant ce rôle, la marge est grande. Également, cette section est en continuité avec la section précédente, car l'appui est plus faible lorsqu'il s'agit de soutien aux communautés. Langue et collectivité sont dissociées aussi dans cette section.

CONCLUSION

D'abord, il ne faut pas oublier que l'identité dont il est ici question est posée dans un cadre institutionnalisé : le bilinguisme tel que défini par l'État. Néanmoins, et en tenant compte des remarques préalables, quatre constats principaux s'imposent. Premièrement, la politique de bilinguisme est soutenue, mais de façon symbolique. Les questions du premier bloc reçoivent en moyenne l'appui le plus élevé de la part des groupes minoritaires. Ensuite, le soutien va au troisième bloc et enfin le deuxième bloc. Pour les groupes majoritaires, l'appui le plus élevé va aussi aux questions du premier bloc. Ensuite, grosso modo aux questions du troisième bloc et, enfin, au deuxième bloc. À ce titre, les deux groupes manifestent les taux les moins élevés – en moyenne – aux questions du deuxième bloc. De façon générale, ce soutien peut être rangé du côté des succès de la politique. En effet, le bilinguisme fait partie de la définition identitaire, surtout chez les plus jeunes. Dans les rapports socio-politiques, le symbole est important dans la mesure où il est intégré – ou non – dans la définition d'un groupe. D'autre part, c'est peut-être aussi un échec. Le soutien ne se traduit pas nécessairement par la connaissance de l'autre. Il s'agit de la langue sans l'associer à un contexte culturel ou historique. À ce titre, est-ce un échec lorsque le bilinguisme demeure utilitaire ? L'individualisation possible de la politique de bilinguisme ne peut que rendre encore plus ambigu les notions de droits collectifs ou de droits différenciés¹⁹.

19. Pour la notion de droits différenciés plutôt que de droits collectifs voir Kymlicka (1995: 46-47). Cette notion est basée sur «[...] the idea that justice between groups required that the members of different groups be accorded different rights.»

Deuxièmement, en ce qui concerne les différences entre les cohortes, plusieurs interrogations ont surgi. Est-ce que le contexte socio-politique d'une génération influence leur perception identitaire ? Est-ce que les débats constitutionnels ont eu un impact sur les perceptions de « l'autre » ? Est-ce que les plus jeunes s'identifient strictement comme francophone ou comme anglophone ? En fait, la cohorte des plus jeunes est dans un environnement différent – différent du moment où les conflits linguistiques ont eu lieu et durant lequel les lois linguistiques ont été adoptées – différent si ce n'est que par une certaine « normalisation » de la représentation bilingue de l'État canadien. Toutefois, même en tenant compte du contexte socio-politique, la génération Trudeau demeure une « intrigue ». Cette génération, dont une bonne partie a grandi dans le contexte de la naissance du bilinguisme officiel et dans le contexte de sa consolidation, est celle qui soutient moins le bilinguisme.

Tertio, les groupes minoritaires expriment une forte dose de scepticisme quant au rôle de l'État dans la promotion et le soutien du bilinguisme. Il s'agit peut-être là d'un réflexe normal. Leur légitimité dépend du rôle du gouvernement fédéral dans bien des cas, ou du moins, de la dynamique entre les gouvernements fédéral et provinciaux. D'autres feront valoir que le désengagement du gouvernement fédéral dans plusieurs secteurs à cause de restrictions budgétaires a mené à une réduction des services. Pour le propos de ce texte, à la limite, peu importe l'explication, le gouvernement fédéral doit composer avec ce scepticisme.

Enfin, il est nécessaire de soulever certaines questions à l'égard des intersections entre d'une part, le bilinguisme et le multiculturalisme et, d'autre part, entre différentes identités. Dans tous les cas, poser le choix identitaire en termes dichotomiques peut s'avérer de moins en moins révélateur des tendances socio-politiques. Peut-on encore aujourd'hui se concentrer uniquement sur le bilinguisme sans référence au multiculturalisme ? Par exemple, dans la région métropolitaine de recensement de Toronto, 41,3 % de la population n'a pas l'anglais comme langue maternelle²⁰. La direction prise par le Commissariat aux langues officielles de promouvoir l'immigration francophone dans toutes les régions du Canada soulève aussi les intersections entre ces deux politiques. Les groupes francophones – par l'entremise soit de la Fédération des communautés francophones et acadienne ou des différentes associations – réévaluent leur propre définition et leur représentation par la poussée des demandes des immigrants. Par ailleurs, des tensions existent constamment quant à l'identité. Ne pas s'y attarder signifierait passer sous silence des phénomènes sociaux et politiques qui ont et auront un impact sur le bilinguisme.

20. Selon le recensement de 2001. Voir la section Population selon le groupe linguistique, régions métropolitaines de recensement, 2001.
http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/lang/subprovs_f.cfm#metro
 Consulté le 24 mai 2004.

Une dernière remarque s'inscrit dans un contexte socio-politique et culturel plus large. En même temps que je révisais ce texte, je lisais le dernier livre de Samuel P. Huntington qui, une fois encore, fait beaucoup de bruit²¹. Ce livre porte sur l'identité états-unienne et les périls qui guettent, selon l'auteur, les racines anglo-protestantes au fondement de cette identité. Ces nombreux périls sont les idéologies (dans le sens négatif du terme) du multiculturalisme et de la diversité, ainsi que la propagation de l'espagnol comme deuxième langue (Huntington, 2004 : 18). En fait, il s'agit d'un plaidoyer pour une et unique identité nationale. Lue à partir de l'autre côté de la frontière, cette insistance pour une seule identité débarrassée de ces idéologies apparaît à l'opposé des changements que le Canada a traversés. Les voies d'accommodements de différentes demandes ont passé (pas uniquement) par le soutien des institutions étatiques au bilinguisme officiel – avec toutes ses ambiguïtés et ses contradictions. Or, ce sont peut-être là les aspects les plus importants du sondage – les ambiguïtés et les contradictions. Sinon, il serait trop facile d'avoir une attitude complaisante face à ce livre et d'y répondre : « My name is Joe, and I am Canadian »²².

21. Huntington est l'auteur du livre intitulé *The Clash of Civilizations* qui avait provoqué plusieurs débats au moment de sa parution en 1996. En résumé, après la disparition du conflit entre le communisme et le capitalisme, le monde est maintenant divisé en une lutte entre le christianisme, l'islamisme et le confucianisme. Inutile de dire qu'après le 11 septembre, cette thèse fut rapidement récupérée.

22. Le personnage de la publicité télévisée de la bière *Canadian* clamait : I'm not a lumberjack or a fur trader. I don't live in an igloo, eat blubber or own a dogsled. I don't know Jimmy, Suzie or Sally from Canada, although I'm certain they're very nice. I have a prime minister, not a president. I speak English and French, not American. And I pronounce it "a-bout" not "a-boot". I can proudly sew my country's flag on my backpack. I believe in peacekeeping, not policing; diversity, not assimilation, and that the beaver is a proud and noble animal. A tuque is a hat. A chesterfield is a couch. And it's pronounced Zed, OK, not Zee, Zed. Canada is the second-largest land mass, the first nation of hockey and the best part of North America.

BIBLIOGRAPHIE

- ANNAU, CATHERINE (1999) *French Kiss: la génération du rêve Trudeau*, ONF.
- BERGERON, JOSÉE (1999) « Identité choisie, imposée, suggérée » *Francophonies d'Amérique* n° 9, pp. 143-156.
- BOURDIEU, PIERRE (1973) « L'opinion publique n'existe pas » *Les Temps modernes* n° 318.
- CARDINAL, LINDA (2002) « Droits linguistiques, droits des minorités, droits des nations : de quelques ambiguïtés à clarifier avant de parler d'avenir » dans Claude Couture et Josée Bergeron (dirs.) *L'Alberta et le multiculturalisme francophone : témoignages et problématiques* Edmonton: AMFA et Centre d'Études canadiennes de la Faculté Saint-Jean, pp. 51-62.
- HUNTINGTON, SAMUEL P. (2004) *Who Are We? The Challenges to America's National Identity* New York: Simon & Schuster, 428 p.
- KYMLICKA, WILL (1995) *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights* Oxford: Clarendon Press, 280 p.
- NORMAN, WAYNE (2000) « Justice and Political Stability in the Multicultural State. Lessons from Theory and Practice in Canada » dans Mikhaël Elbaz et Denis Helly (dirs.) *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme* Québec : L'Harmattan et les Presses de l'Université Laval, pp. 93-110.

3.1 BREF COMMENTAIRE SUR L'INTERVENTION DE JOSÉE BERGERON

Jean Lafontant

Professeur titulaire, département de sociologie,
Collège universitaire de Saint-Boniface, Winnipeg

Il y a eu sondage. Au cours de la discussion, plusieurs ont relevé les limites méthodologiques de ce sondage. Je partage ces critiques constructives.

Notre collègue Josée Bergeron a relevé certaines données du sondage et proposé à leur sujet des hypothèses interprétatives. Moins que la rigueur des données elles mêmes, ce sont les hypothèses de Josée que je commenterai brièvement.

Il est d'abord question d'identité, i.e. du sentiment d'affiliation culturelle à un groupe, réel ou imaginé, aux contours plus ou moins définis. On note par exemple que, d'une manière générale, les minorités de langue officielle plus que les majorités tendent à considérer le bilinguisme comme un élément important de la « canadienité ». Il vient tout de suite à l'esprit que cette différence s'explique par le fait que les membres des minorités de langue officielle ont un intérêt pratique à connaître la langue de leur majorité provinciale. D'une part, le bilinguisme constitue le quotidien des minorités francophones, surtout celles de l'Ouest et, d'autre part, légitime leur place et leurs revendications répercutées par leur réseau institutionnel.

Pourtant les recherches devraient aller plus loin et intégrer des raffinements sociologiques. Ce n'est pas tout de s'étiqueter « Canadien », « Canadien-français », « Franco-Manitobain ». Il faut s'interroger sur ce que mettent les répondants sous ces étiquettes ! Dans mon enquête de 1998 (Lafontant 2002 ; 2001 ; 2000a ; Lafontant et Martin, 2000) sur les pratiques langagières et le sens d'appartenance culturelle des jeunes finissants des écoles secondaires françaises du Manitoba, parmi les diverses catégories proposées aux répondants, nous leur avons aussi donné le choix d'une définition *personnelle* : 25 % des jeunes s'en sont prévalu !

Il y a donc, d'une part les affiliations linguistiques officielles, qui, à la limite peuvent être inspirées par les politiques étatiques, et il y a, d'autre part, les pratiques culturelles personnelles. C'est une question empirique que de savoir le degré d'arrimage entre ces deux variables.

J'acquiesce à la proposition pour nous chercheurs ainsi que pour les organismes de l'État de prendre en compte le nombre croissant, au sein des minorités francophones¹, des immigrants de langues maternelles diverses (dits allophones), mais dont le français est la principale langue officielle maîtrisée.

Dans son exposé, Josée souligne à diverses reprises la pertinence éventuelle du phénomène générationnel pour rendre compte de certaines différences de points de vue observées entre trois grands groupes d'âge (les 18-34, 35-49, 50 ans et +). J'abonde dans le même sens, bien que des analyses statistiques plus fines soient nécessaires pour vérifier la solidité et les contours du phénomène. Dans ma recherche de 1998 sur les jeunes Franco-Manitobains (âge modal : 17-18 ans), l'hypothèse de la particularité générationnelle m'est apparue utile pour éclairer non seulement leurs choix identitaires², mais certaines contradictions/incohérences apparentes quant à leur sentiment d'appartenance à une minorité « ethnique » particulière et relativement privilégiée d'une part et, d'autre part, leur affirmation que tous les groupes ethniques (le leur compris) sont sur un pied d'égalité. Ces enfants de Trudeau, dont j'ai déjà dit ailleurs (Lafontant 2000b), qu'ils étaient des « enfants du Monde », sont non seulement les héritiers de la *Loi sur les Langues officielles*, mais également celle du Multiculturalisme canadien.

Si le phénomène générationnel peut constituer une variable explicative éclairante, nous gagnerions toutefois à le fractionner selon l'échelle de statut socio-économique des répondants. Plus précisément, les recherches gagneraient à distinguer les répondants actifs dans le réseau culturel/institutionnel de la minorité de langue officielle (MLO) et ceux qui, bien que conscients de leur héritage culturel, ne dépendent pas directement de la MLO pour leur gagne-pain. Les pratiques langagières, leur valorisation, voire le profil identitaire de ces personnes pourraient, en partie, s'expliquer par cette variable.

1. Notamment au Québec, au Nouveau-Brunswick, mais également dans les autres Provinces canadiennes. Voir Stat.Can, No 96F0030XIF2001005 au catalogue.

2. Nous demandions aux répondants d'énoncer le degré d'importance qu'ils accordaient à certains éléments contribuant à leur auto-définition identitaire. Il est apparu que la reconnaissance et l'affection de leurs pairs leur étaient aussi, voire, à certains égards, plus importantes que leur ancrage familial et leur territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- LAFONTANT, JEAN (2002) « Langue et identité culturelle : points de vue des jeunes francophones du Manitoba », « Les francophonies canadiennes minoritaires à l'aube du XXI^e siècle », Actes du colloque au congrès de l'ACFAS, tenu à l'Université de Montréal, (mai 2000) et publiés dans *Francophonies d'Amérique*, Numéro 14, Automne 2002, p. 81-88.
- LAFONTANT, JEAN (2001), « L'orientation identitaire des jeunes finissants (1998) des écoles françaises du Manitoba », *Communautés francophones. Espaces d'altérités*, sous la direction de Paul Dubé et Pamela Sing, avec la collaboration de René Ladsous, Actes du dix-septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à la Faculté Saint-Jean, University of Alberta, du 22 au 24 octobre 1998, p.59-82.
- LAFONTANT, JEAN (2000a), « Les « je » dans la chambre aux miroirs », *Francophonies d'Amérique*, n° 10, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 53-68.
- LAFONTANT, JEAN (2000b) « Enfants du monde » , *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, été 2000 Summer, p. 26-30.
- LAFONTANT, JEAN ET THIBAUT MARTIN (2000), « L'amour de la langue et les langues de l'amour », *Recherches Sociographiques*, XLI, 3, 2000, p.479-507.

3.2 DISCUSSION

Sharon McCully

Je n'ai pas été surprise d'apprendre que les femmes sont le plus en faveur du bilinguisme. Je crois que, peut-être parce que les femmes sont aussi des mères et qu'elles ont tendance à désirer ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants, et que de toute évidence, il vaut mieux connaître deux langues plutôt qu'une seule. Selon les observations réalisées au Québec au cours des 25 à 30 dernières années, les anglophones ont été les premiers à reconnaître l'importance de connaître deux langues, surtout ceux et celles qui ont décidé de demeurer et de vivre au Québec. Mais cet effort s'est surtout effectué aux dépens du réseau institutionnel. Plusieurs parents envoient leurs enfants dans les écoles françaises, ce qui affaiblit le système scolaire anglophone et en bout de ligne, au lieu de créer de jeunes anglophones bilingues, cela produit de brillants jeunes Québécois bilingues qui peuvent fonctionner dans une langue comme dans l'autre et qui ne voient pas l'intérêt, par exemple, d'avoir un système judiciaire capable de les servir dans leur langue parce qu'il est pratique de pouvoir aller à l'hôpital, au tribunal ou ailleurs dans une langue ou dans l'autre sans problème. Je crois que le leadership de nos communautés minoritaires est aussi en cause. Si vous parlez les deux langues, vous ne voyez pas quel est l'enjeu. C'est devenu un enjeu de la génération précédente qui cherche à retourner en arrière et à protéger ses acquis. Si nous décidions de nous tourner vers l'avenir comme le fait cette nouvelle génération de jeunes Canadiens bilingues, nous pourrions vivre au sein d'une communauté d'un tout nouveau genre. *



Matthieu Brennan

Une des choses qui m'étonne dans le commentaire de M. Lafontant c'est que dans la notion d'identité chez les jeunes en particulier et de la façon dont l'identité se construit, ce sont les aires d'intersections si on veut des différentes constituantes de l'identité et de la place relative qu'elle occupe à différents moments donnés, dans différents contextes. Je me demande dans les données du sondage si on voit certaines de ces intersections-là ? Par exemple entre des

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

valeurs de haut niveau comme la justice, l'égalité, le daltonisme "colour blindness" face aux races, des choses comme ça qui, comme quelqu'un en parlait dans un autre commentaire plus tôt aujourd'hui, à moins d'être confrontées à une situation réelle de terrain au niveau du principe c'est "motherhood-applepie", je me demande dans quelle mesure on est capable de décortiquer les notions identitaires avec les données du sondage ici dans une réalité qui est à la fois individuellement et contextuellement très complexe.

Jean Lafontant

J'ai soulevé la question de l'identité parce que Josée l'a soulevée. J'admet que les questions du sondage ne permettent pas nécessairement de s'éclairer sur cette notion qui est effectivement extrêmement complexe. C'est quand même une question importante et c'est pourquoi je l'ai relevée. C'est une question importante parce que c'est le lien entre langue et culture. On sait que c'est une question théorique assez ancienne, longuement débattue et c'est aussi à la limite l'avenir des langues aussi. S'agit-il d'un outil ? Et bien là, c'est ouvert, la compétition est ouverte parce que ça peut aboutir essentiellement à la remise en question de la *Loi sur les langues officielles* en disant mais enfin, est francophone toute personne qui parle le français. Alors il n'est plus question de langue maternelle, il est question essentiellement de maîtrise, de connaissance de la langue, c'est déjà entamé ça... Alors est-ce que nous nous dirigeons vers un Canada où le mot anglophone et francophone ne comprendraient plus un bagage culturel défini mais simplement une maîtrise linguistique donnée ? Il me semble qu'il y a des conséquences politiques et des conséquences diverses à ce choix.

Matthieu Brennan

Pour ajouter à cela, j'ai fait des groupes de discussion en 2000 pour le Commissariat aux langues officielles avec des jeunes de 20 à 28 ans. À ce moment-là, la notion classique du bilinguisme et des politiques des langues officielles au Canada avec la notion des peuples fondateurs, pour les jeunes autant francophones qu'anglophones, ça avait une pointe de colonialisme et c'était en ces termes-là qu'ils en parlaient... On est en train de le voir dans diverses manifestations maintenant, mais on ne l'a pas encore nommée, ou on n'a pas encore fait le passage mental avec un nouveau vocabulaire pour décrire des attitudes qui sont reflétées quand on observe des jeunes. Je reconnais que la matière brute du sondage avec laquelle tu avais à travailler, Josée, dans le sondage, à ce que je comprend, n'est peut-être pas assez subtile pour aller très loin là-dedans mais il y a un discours historique qui est maintenant dans l'histoire, et il y a un discours social qui est peut-être très différent du discours historique.



Daniel Bourgeois

Une parenthèse qui ne concerne que très indirectement la présentation mais je réalise qu'il y a peut-être des études comparatives évolutives dans le temps qui pourraient être faites à partir de certaines des questions. Il y a une des questions que vous avez soulevées conformément aux règlements voulant que le gouvernement du Canada doit offrir des services publics dans les deux langues officielles dans tous ses bureaux du pays. Les résultats étaient très positifs, dans mes recherches doctorales qui portaient sur les districts bilingues, j'ai récupéré 5 ou 6 sondages des années 1960 qui disaient d'accord mais dans les régions où la minorité était importante. Mais certainement pas à travers le pays, plutôt le contraire de la conclusion que vous avez apportée à partir des données du questionnaire. Ça a changé dans les années 1970, juste avant l'élection du Parti Québécois c'était très négatif, après l'élection c'était très positif. Ça a fluctué depuis une trentaine d'années, vraiment l'inverse : OUI à travers le pays et NON dans les régions concentrées. Je sais que les questions sont posées différemment selon les époques mais le vocabulaire et du moins le principe derrière les questions est plus ou moins semblable et j'ai l'impression qu'il y a peut-être d'autres questions que vous pourriez aller chercher dans les études antérieures pour essayer de voir une évolution dans un dossier, pas dans l'ensemble des questions bien sûr mais il y a peut-être une douzaine de questions là-dedans qui pourraient... c'est une parenthèse qui ne traite pas d'identité ou d'autre chose mais...



Deborah Hook

La communauté anglophone du Québec est une communauté, comme vous l'avez vu dans le sondage, qui n'est pas du tout homogène et surtout à Montréal, où il y a bien des gens qui parlent anglais mais ne veulent pas se faire identifier comme anglophones. Pour eux c'est justement quelque chose de dérogatoire. Le gouvernement du Québec, les porte-paroles anglophones au sein du gouvernement du Québec et nous-mêmes faisons référence à notre groupe en tant que Québécois de langue anglaise, parce que le mot anglophone a une connotation de langue maternelle anglaise, alors que pour de très nombreux Québécois de langue anglaise, la langue maternelle n'est pas du tout l'anglais. C'est la réalité québécoise qui, je le sens à travers des discussions avec mes collègues, semble tournée vers l'accueil d'immigrants de langue française, un phénomène à surveiller. Ensuite, alors que nos enfants grandissent dans ce monde où les différences s'estompent de plus en plus, je crois que votre point de vue sur le multiculturalisme et les

langues officielles apporte quelque chose de valable pour le gouvernement, pour nous et peut-être pour d'autres études qui ne seraient pas des sondages, parce que j'ai l'impression que les distinctions traditionnelles, les lois traditionnelles, d'ici une génération ou deux, ne pourront plus s'appliquer. Merci.*



Daniel Bourgeois

[...] Il faut faire attention de dire que la question d'identité ce n'est plus tellement importante, qu'on ne doit plus tellement faire de différence entre quelqu'un qui parle français et quelqu'un dont la langue de travail et de communication sur le plan culturel est le français. En principe je ne pense pas qu'on puisse survivre comme groupe culturel et linguistique s'il n'y a pas un certain ancrage communautaire et historique. Je pense que le défi c'est de le faire en étant ouvert au monde actuel mais de dire que ça n'a plus tellement d'importance, et je ne prétend pas que la conclusion soit telle, mais je sais que souvent, entre autres, dans le dialogue à la FCFA, c'est un peu ça qu'on disait : « Écoutez, c'est pas tellement important parce qu'on rencontre des jeunes qui considèrent que ces questions-là ne sont pas pertinentes. » Je veux bien croire que nous ne sommes plus dans un monde monolithique comme on l'était jadis, c'est-à-dire catholique, français et qu'on conduisait une Chevrolet... mais je pense qu'il ne faut pas sauter aux conclusions trop rapidement. Le jour où ça n'aura plus d'importance du tout et qu'il n'y aura plus d'ancrage identitaire et communautaire, je pense que ça voudra dire qu'il n'y aura plus de communautés francophones au Canada, sauf au Québec, parce qu'il faut que ça tienne sur quelque chose. Ça ne tiendra pas uniquement sur une loi, parce qu'en fait, l'ouverture au bilinguisme n'est pas si grande que ça au Canada. On pourrait peut-être le concevoir ainsi dans un monde idéal, où tous les Canadiennes et Canadiens seraient bilingues, ça ferait partie de l'identité fondamentale des Canadiennes et Canadiens de parler l'anglais ou le français mais nous ne sommes pas dans ce monde là. L'ouverture du Canada anglais au bilinguisme, somme toute, et je ne veux pas dire cela négativement, n'est pas ancrée profondément dans la vie de chacun. N'évacuons pas les questions identitaires trop rapidement.

Josée Bergeron

Je n'ai pas voulu les évacuer, bien au contraire. Ce que j'ai voulu souligner, c'est la question identitaire mais selon quels termes. Ces termes là ne sont peut-être plus les mêmes pour les jeunes 30 ans et après, pour une politique de bilinguisme qui soit intégrée dans une représentation de ce qu'est le Canada.

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

Jusqu'à quel point c'est intégré c'est autre chose. Mais il y a la définition des termes qu'on utilisait dans les années 1970-1980 qui aujourd'hui n'est pas nécessairement la même et je pense qu'on doit en tenir compte. Ça a un impact non seulement en termes de définition de politiques pour le gouvernement, mais ça aussi a un impact sur l'organisation et la mobilisation des différents groupes minoritaires qu'ils soient anglophones ou francophones. Selon ces termes-là, c'est le cœur de leur capacité de mobilisation et d'organisation qui doit être évaluée et donc au contraire, ça demeure tout à fait central mais de questionner selon quels termes c'est tout aussi semblable pour l'état canadien que pour les groupes.



Ricky Richard

Josée, dans ta présentation, tu termines en faisant référence à Jeffrey Simpson qui commente le sondage du CRIQ et je pense qu'il y a des parallèles intéressants à dresser dans ta présentation et celle du CRIQ. Il y aurait davantage de rapprochements. J'aimerais en souligner quelques-uns. Et des nuances aussi, on voit que l'appui au bilinguisme varie d'anglophones à francophones, les francophones étant davantage enclins à appuyer le bilinguisme. Par contre, il y a des rapprochements à faire au niveau de ces deux communautés-là, et si on va vers une définition plus précise de ce qu'ils définissent comme bilinguisme en termes d'avantages individuels au niveau économique ou si c'est le bilinguisme personnel au niveau de l'apprentissage d'une langue, les distinctions s'aplanissent. Bien sûr il y a quand même des parallèles avec ton analyse, c'est que les francophones ont tendance à appuyer davantage le bilinguisme, les jeunes l'appuient davantage également. En Atlantique on voit dans le sondage du CRIC qu'on a tendance à appuyer le bilinguisme. Ceux qui ne l'appuient pas ont tendance à être des hommes plus âgés provenant de l'Ouest alors que la population canadienne en général a tendance à l'appuyer. Bien sûr, il y a des distinctions entre francophones et anglophones, mais les gens ont tendance à l'appuyer. Aussi, une distinction majeure par contre, et ça revient à ce que Matthieu Brennan a soulevé, dans le sondage du CRIQ on mentionne très clairement que les associations, surtout au niveau des jeunes, entre le bilinguisme et l'unité nationale ne fonctionnent plus dans le même registre. Dans ce sens-là, c'est un paradoxe parce qu'on parle de génération Trudeau, sauf qu'avec le parallèle que l'on fait, les gens n'embarquent pas, car au niveau de la question : « est-ce que ça fait partie de l'identité nationale et que c'est nécessaire ? » les jeunes ont tendance à décrocher. Ce qui rejoint la notion de peuples fondateurs.

Un dernier commentaire qui rejoint une récente présentation de William Floch a réalisée chez-nous au Commissariat aux langues officielles, au niveau des données, on remarque que de plus en plus les minorités francophones et les majorités anglophones ont tendance à se rapprocher sur certaines questions. Le sondage du CRIQ révèle ça, et il me semble que de mémoire les données de ce sondage-ci le font également puisque les majorités et les minorités réagissent aux mêmes événements politiques. Le contexte politique a une influence énorme sur les attitudes qu'ils ont à l'égard de l'apprentissage d'une langue, à l'égard du bilinguisme et on le voit même si le niveau de bilinguisme ou le niveau d'appui à celui-ci sont différents. Par exemple, le Référendum, le Rapatriement de la Constitution, ces événements et ce contexte politique-là ont le même effet sur les populations francophones et anglophones. Donc, de parler d'une distinction, oui, d'une identification à la langue et à la culture, oui. Par contre les Canadiens sont de plus en plus influencés par les mêmes événements politiques, ce qui amène à nuancer nos anciennes distinctions entre majorité et minorité.

Yves Frenette

On oublie souvent que le problème de l'identité c'est qu'on pense à quelque chose de statique, mais ce n'est pas statique, et le type d'études qu'a fait Jean Lafontant et le type d'études que font des collègues à OISE, l'Institut pédagogique de l'Ontario, sont très révélateurs. Ils ont une méthodologie qualitative et suivent des jeunes pendant cinq, six, dix ans; on voit à certains moments effectivement un rejet, parce que leur identité première c'est d'être un jeune, et dans le contexte Nord-américain, d'être anti-parents, anti-aînés, et de rejeter complètement leur identité ethnoculturelle, franco-ontarienne. J'imagine que c'est la même chose au Québec et au Québec anglais aussi. À d'autres moments, ils reviennent. Il n'y pas encore beaucoup d'études, je parle de l'Ontario – je ne connais pas tellement les autres provinces – et ce dont on se rend compte c'est que l'école fait une grande différence. Quand ils font le choix, parce que c'est un choix, à 18 ou 19 ans de vivre en français ou de s'impliquer dans les organismes, c'est en général parce qu'ils sont passés par l'école francophone qu'ils ont peut-être même rejetée, et ils ont peut-être chialé contre leurs parents qui les obligeaient à fréquenter l'école francophone, et quand ils deviennent de jeunes adultes, on réalise que ça les a quand même marqués.

4. RAPPORT MINORITAIRE : POINTS DE VUE DIVERGENTS ET CONVERGENTS CONCERNANT CERTAINS ENJEUX LINGUISTIQUES AU CANADA EN 2002

Jack Jedwab

Directeur général

Association d'études canadiennes

Université McGill, Montréal

INTRODUCTION

La mesure et l'analyse des politiques canadiennes dans le domaine des langues officielles impliquent de nombreux défis. Une importante enquête auprès des majorités linguistiques et des groupes minoritaires de langue officielle menée à l'automne 2002 pour le compte du ministère du Patrimoine canadien se penche sur un ensemble d'enjeux et tente d'évaluer le point de vue des populations afin de déterminer le niveau de soutien accordé aux politiques linguistiques en tenant compte de considérations telles la région, l'âge, le sexe, la connaissance de la langue et l'identification linguistique. La division entre les communautés de langue majoritaire et de langue minoritaire suppose un partage de la pensée entre de telles expressions identitaires.

Au début des années 1980, une publication académique populaire intitulée « The English of Quebec: From Majority to Minority Status »¹ soutenait que

1. Eric Waddell, *English of Quebec: from Majority to Minority Status*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, p.453-464.

jusqu'aux années 1970, les anglophones du Québec se comportaient comme une majorité linguistique dans cette province, car ils s'identifiaient fortement à la population anglo-canadienne (Caldwell and Waddell, 1984.) C'est seulement avec l'adoption des lois linguistiques et une plus grande affirmation du nationalisme québécois que les anglophones en sont venus à terme avec leur statut minoritaire. Cette logique suppose qu'au cours des années 1960, les francophones du Québec ont connu un revirement d'attitude aux conséquences comportementales importantes, en commençant à agir comme une majorité plutôt que comme une minorité. Le paradigme majorité/minorité est devenu une généralisation souvent évoquée pour décrire le comportement historique des anglophones du Québec. Les attitudes des francophones du Québec font souvent référence au fait que le statut minoritaire de la langue française en Amérique du Nord a une influence profonde sur la conduite de la majorité linguistique québécoise.

Il ne fait aucun doute que le degré d'identification d'un individu avec soit une majorité, soit une minorité linguistique, a un effet sur son point de vue, sa compréhension et son appui envers les politiques linguistiques. Le lieu de résidence joue aussi un rôle important, principalement la proximité avec les membres de l'autre communauté linguistique officielle. Plus grande est la distance, plus faible est la probabilité de sensibilisation au sujet des enjeux de la communauté en question. Par contre, vivre dans un endroit où les occasions pour les communautés linguistiques d'entrer en contact entre elles ne résulte pas nécessairement en une plus grande sensibilité aux soucis de la minorité. L'histoire canadienne est constellée d'exemples de contacts entre groupes linguistiques qui ont engendré plus de conflit que d'empathie. Le récent débat entourant le statut bilingue de la ville d'Ottawa nous offre une preuve contemporaine du fait que la proximité ne génère pas le soutien immédiat à la cause des minorités linguistiques.

LANGUE, PROÉMINENCE ET DISCOURS

La langue est une importante expression identitaire pour de nombreux Canadiens et Canadiennes. Un sondage mené en 2003 par la firme Environics pour le compte de l'Association d'études canadiennes révélait qu'alors qu'un quart des anglophones canadiens déclaraient que la langue était la partie la plus importante de leur identité et de leur culture, (30 % ont choisi l'héritage et l'origine ethnique) quelque 60 % des francophones du pays mentionnaient la langue comme principal indicateur de leur identité.

Les sondages tentent rarement de mesurer la prééminence de l'identité linguistique lorsqu'ils se penchent sur les attitudes face aux enjeux politiques. Il est clair que bien que plusieurs désirent exprimer une opinion sur les politiques linguistiques, leur impact sur les individus dans les diverses régions du pays varie en fonction des circonstances démographiques et notamment de la concentration de communautés linguistiques dans certaines régions. En effet, le lieu de résidence aura vraisemblablement une influence sur l'importance attribuée à l'identité linguistique et à la façon dont sera comprise et interprétée la politique linguistique. Depuis la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au cours des années 1960 et l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, le point de vue canadien sur la politique publique et l'action dans ce domaine a évolué. Le discours employé par le gouvernement a fait de même dans le but de mieux expliquer les politiques à la population. En effet, les termes utilisés pour décrire les objectifs de la politique linguistique peuvent façonner les attitudes et souvent les symboles évoqués ont une puissante influence sur les points de vue. C'est en partie à cause du fait que bien que l'impact des politiques linguistiques diffère d'une personne à l'autre, celles-ci ont une influence substantielle sur l'identité nationale, sur la relation entre le Québec et le reste du Canada ainsi que sur le statut des minorités linguistiques du pays.

Le chercheur Andrew Parkin a démontré de façon convaincante l'importance du discours employé par les décideurs politiques lorsqu'il a étudié les opinions concernant les langues officielles. Il souligne que le libellé d'une question et la terminologie utilisée dans les nombreuses enquêtes aura une incidence importante sur la réponse obtenue. Par exemple, l'utilisation des termes dualité ou langues officielles peut produire des réactions divergentes aux politiques même si en substance, on n'y retrouve aucune différence significative.

La méthodologie du sondage est un autre facteur à considérer dans l'évaluation des attitudes de la population canadienne. Par exemple, on utilise beaucoup moins souvent une échelle de mesure pour jauger les attitudes face aux enjeux politiques et identitaires et la plupart des sondages limitent les choix de réponse à des degrés forts ou modérés d'accord ou de désaccord. Le plus récent sondage de grande envergure portant sur les points de vue de la majorité et de la minorité au sujet de questions relatives à la langue a été mené en novembre 2002 par GPC pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Ce sondage faisait appel à une échelle de mesure qui avait comme atout de permettre une vision plus large des nuances pouvant exister dans les attitudes entourant ces enjeux. L'inconvénient, par contre, réside dans le fait qu'en l'absence d'un choix restreint à sa disposition, le répondant se voit confronté à interpréter des sentiments plus mitigés. En effet, l'analyste du sondage opte

pour des normes différentes dans le cas du sondage de la langue majoritaire, où les réponses de 4 à 7 obtenues sur une échelle de 1 à 10 sont considérées neutres, tandis que seule la réponse 5 le sera dans un sondage auprès d'une minorité. Dans leurs efforts pour réduire le nombre de réponses modérées ou neutres aux fins de l'étude, la méthodologie utilisée dans ce sondage était la même que pour un rapport sur les minorités. Le sondage porte également une attention spéciale au lien entre la connaissance des politiques et l'opinion quant aux actions du gouvernement dans le domaine des langues officielles. Cette connaissance ne se traduit absolument pas en appui.

Le sondage GPC/PCH encourage la comparaison entre les majorités linguistiques, soit les francophones du Québec et les anglophones du reste du Canada. Aux fins de cette analyse, les données ont été rassemblées afin de souligner la comparaison principalement en fonction de la communauté à laquelle une personne s'associe, que ce soit les anglophones ou les francophones de chaque province. Ce faisant, on souligne généralement davantage les différences entre les anglophones du Québec et du reste du Canada avec les francophones hors Québec et au sein de cette province. L'étude offre aussi quelques occasions de se pencher sur les points de vue concernant certains indicateurs sociaux et économiques. L'évaluation des résultats de la « communauté majoritaire » en fonction du sexe, du revenu et du niveau d'instruction procure un certain partage des opinions qui pourrait adoucir les préférences régionales marquées et principalement celles qui existent entre les Québécois francophones et les anglophones du reste du pays. Ainsi, le croisement des données des majorités régionales avec diverses variables socio-économiques est crucial pour comprendre l'importance de telles considérations et leur influence sur les opinions d'une région à l'autre, ce que nous prévoyons faire ultérieurement.

IDENTITÉ

Un sondage mené par la firme Environics au cours de l'année 2003 révélait que quelque 69 % des anglophones canadiens croyaient que le bilinguisme était une composante très importante de l'identité canadienne (31 % la considéraient très importante et 38 % assez importante) contrairement à 88 % des canadiens francophones (58 % très importante et 30 % assez importante.) Il est clair que le degré et l'importance sont plus importants chez les francophones que chez les anglophones (à l'exception des anglophones du Québec.) Mais contrairement aux enquêtes traditionnelles portant sur l'importance du bilinguisme dans l'identité canadienne, le sondage GPC parle de deux langues

officielles et de dualité linguistique. Il semble y avoir peu de différence dans la réaction des minorités linguistiques du pays à ces deux termes, alors que les francophones hors Québec et les anglophones québécois réagissent très favorablement à ce discours. Au sein de la majorité anglophone, la notion de dualité linguistique engendre plus de sympathie que la notion de langues officielles. Dans le cas des francophones du Québec, leur attitude envers les langues officielles et la dualité linguistique est beaucoup plus proche de celle des minorités linguistiques du pays que de celle de la majorité anglophone.

Tel qu'on peut le voir plus bas, à l'ouest de l'Ontario, on retrouve plus de désaccord que d'accord avec le fait d'inclure les langues officielles comme composante importante de l'identité canadienne.

Tableau 4.0

Le fait de posséder deux langues officielles est-il un facteur important dans ma perception de l'identité canadienne ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	45	89	36	30	30
En désaccord	25	7	36	43	42
Aucun	30	5	27	26	28

Source : Sondage GPC International, Q. 8A

Tableau 4.1

Le fait de posséder deux langues officielles est-il un facteur important dans ma perception de l'identité canadienne ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	94	68	97	92	95
En désaccord	1	9	1	0	1
Aucun	4	23	2	8	4

Source : Sondage GPC International, Q. 8A

Comme on peut le voir plus bas, le terme « dualité linguistique » résonne mieux chez la majorité anglophone que celui de « langues officielles. » C'est également vrai pour les francophones du Québec alors que huit personnes sur dix réagissent favorablement à « dualité linguistique » contre environ les deux tiers pour « langues officielles. »

Tableau 4.2

La dualité linguistique canadienne est pour moi une source de richesse.

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	55	84	54	40	53
En désaccord	26	7	31	39	30
Aucun/NSP/NRP	18	9	15	20	17

Source : Sondage GPC International, Q. 22/

Tableau 4.3

La dualité linguistique canadienne est pour moi une source de richesse.

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	88	79	91	82	75
En désaccord	3	12	2	4	14
Aucun/NSP/NRP	8	8	6	12	9

Source : Sondage GPC International, Q. 22/

Un autre aspect relatif à la perception du lien entre les langues officielles et l'identité réside dans le degré selon lequel les gens croient que les politiques gouvernementales favorisent l'unité nationale. En effet, il est fréquemment mentionné par les défenseurs des politiques linguistiques qu'elles sont essentielles à l'unité nationale. En fait, ces politiques sont souvent défendues au nom même de l'unité nationale. Les opposants qui maintiennent depuis des années que la dualité linguistique provoque des divisions s'élèvent contre l'utilisation de cet argument en faveur de la politique.

Le statut linguistique minoritaire ou majoritaire ainsi que le lieu de résidence jouent un rôle indubitable dans la formation de l'opinion face aux politiques linguistiques. Tous peuvent trouver que les arguments basés sur le sondage soutiennent les effets de la politique linguistique sur l'unité nationale. Autant d'anglophones ontariens sont d'accord qu'en désaccord avec cette question et la plus grande part des opinions se retrouvent quelque part entre les deux. À l'ouest de l'Ontario, les populations anglophones sont plus portées à être en désaccord qu'en accord avec le fait que les politiques sur les langues officielles contribuent à l'unité nationale tandis que les anglophones de Maritimes sont plus portés à être en accord qu'en désaccord avec cette idée. Par contre, en ce qui a trait à l'unité nationale, il serait plus qu'important que davantage de Québécois soient en accord plutôt qu'en désaccord avec l'importance des langues officielles.

Tableau 4.4

Les politiques en matière de langues officielles du gouvernement du Canada contribuent à renforcer l'unité nationale.

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	35	72	29	26	33
En désaccord	41	13	29	32	36
Aucun	22	12	39	41	29

Source : Sondage GPC International, Q. 22M

On retrouve de profondes divergences d'opinion concernant cette question entre les minorités linguistiques officielles et les majorités. Environ les trois quarts des francophones et anglophones minoritaires croient que les politiques sur les langues officielles contribuent à l'unité nationale.

Tableau 4.5

Les politiques en matière de langues officielles du gouvernement du Canada contribuent à renforcer l'unité nationale.

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	79	34	79	74	71
En désaccord	5	16	7	12	12
Aucun	12	46	10	11	10

Source : Sondage GPC International, Q. 22M

Il est aussi intéressant de constater le contraste quant à l'importance des langues officielles et de leur lien respectif avec l'identité canadienne et l'unité nationale. Les anglophones des Maritimes et de l'Ontario sont plus portés à percevoir les langues officielles comme importantes pour l'identité canadienne que pour l'unité nationale. Ailleurs, on observe une plus grande similarité entre les réponses à une importante exception près. Bien que 88 % des Québécois francophones soient d'accord pour dire que les langues officielles sont importantes dans la perception de leur identité canadienne, 34 % croient que les politiques publiques en la matière contribuent à l'unité nationale. Il ne fait aucun doute que la réponse à cette dernière question est beaucoup plus influencée par la position personnelle à l'égard de l'unité nationale.

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

Si on ne s'entend pas quant à l'impact des politiques linguistiques sur l'unité et l'identité canadiennes, le consensus est plus fort quant à la contribution de deux langues à l'emploi et aux occasions d'affaires. Parmi les francophones du Canada et les anglophones du Québec, cette idée reçoit un appui considérable. Mais bien que ce point de vue soit assez bien endossé par les anglophones des Maritimes et de l'Ontario, on retrouve passablement moins d'appuis en sa faveur dans les Prairies et dans l'Ouest. Ces attitudes peuvent être influencées par la perception d'avantages économiques accordés à ceux qui possèdent une connaissance du français et de l'anglais par rapport aux autres. En effet, dans les régions où le pourcentage de bilinguisme français et anglais est plus important, une plus grande proportion croient que le français et l'anglais augmentent les chances en emploi et en affaires.

Tableau 4.6

Le fait que le français et l'anglais soient parlés au Canada augmente les chances en emploi et en affaires pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	65	85	60	45	54
En désaccord	27	8	31	30	30
Aucun	8	6	9	25	16

Source : Sondage GPC International, Q. 22A

Tableau 4.7

Le fait que le français et l'anglais soient parlés au Canada augmente les chances en emploi et en affaires pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	90	91	90	89	88
En désaccord	7	5	4	6	8
Aucun	2	4	5	5	4

Source : Sondage GPC International, Q. 22A

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Lorsqu'on leur demande si le gouvernement fédéral accomplit du bon travail pour promouvoir et protéger les deux langues officielles au Canada, la majorité de la population répond par l'affirmative. La réaction la plus favorable provient des communautés francophones hors Québec, alors que les anglophones du Québec sont moins fervents dans leur appui que les autres minorités. Mais l'appui le moins enthousiaste de tous provient des majorités francophone du Québec et anglophone résidant à l'ouest de l'Ontario. Les réponses aux autres questions de nature linguistique du sondage suggèrent que les francophones du Québec ont des raisons bien différentes de celles des anglophones des Prairies et de l'Ouest d'être défavorables à une intervention fédérale.

Tableau 4.8

Le gouvernement du Canada fait du bon travail afin de promouvoir et de protéger les deux langues officielles du pays.

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	67	63	60	55	54
En désaccord	11	20	21	13	19
Aucun	16	16	17	27	22

Source : Sondage GPC International, Q. 22J

Tableau 4.9

Le gouvernement du Canada fait du bon travail afin de promouvoir et de protéger les deux langues officielles du pays.

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	80	56	76	68	66
En désaccord	9	27	9	13	14
Aucun	10	15	13	18	19

Source : Sondage GPC International, Q. 22J

Bien que la majorité croit que le gouvernement fédéral accomplit du bon travail pour la promotion et la protection des deux langues officielles, les francophones du pays demeurent convaincus que l'avenir du français au Canada continue d'être menacé. La majorité des francophones partagent cette opinion, mais peu d'anglophones, minoritaires comme majoritaires, en font de même. En réalité, ce sont les francophones du Québec qui sont le plus portés à croire que l'avenir du français est menacé au Canada (quelque 72 %), suivis

des francophones de l'Ontario (67 %), des francophones des Maritimes (60 %) et des francophones de l'Ouest (56 %), les moins sujets à partager cette opinion. Paradoxalement, c'est dans l'Ouest canadien que le niveau de perte linguistique chez les francophones est le plus élevé. Qu'est-ce qui cause ces différences? On peut les attribuer aux attentes des francophones à l'égard du statut de la langue française dans leur région plutôt qu'à la situation réelle de la langue. Ceci pourrait également expliquer pourquoi plusieurs francophones accordent une bonne note au fédéral pour ses efforts de protection et de promotion des langues minoritaires malgré l'inquiétude persistante quant au statut de la langue française au Canada.

SENSIBILISATION AUX POLITIQUES LINGUISTIQUES

La sensibilisation aux politiques publiques est souvent perçue comme critique dans l'appui aux enjeux dont elles traitent. On suppose souvent que le manque de sensibilisation, dans ce cas-ci aux politiques en matière de langue, crée une incompréhension et par conséquent fait mousser l'opposition à l'intervention de l'état dans ce domaine. On est porté à croire que ceux et celles que l'on considère mieux informés sont plus susceptibles d'appuyer l'action du gouvernement en matière de politiques linguistiques. Cependant, une meilleure connaissance des politiques ne signifie pas toujours plus d'appui. Une fois les connaissances acquises, c'est l'interprétation qui devient cruciale. Francophones comme anglophones, la majorité de la population canadienne est d'accord avec le fait que le gouvernement du Canada est dans l'obligation de légiférer afin de soutenir les minorités linguistiques dans leur province de résidence

Tableau 4.10

Selon vos connaissances, certains ministères fédéraux sont-ils tenus par la loi de soutenir une communauté anglophone/francophone dans votre province de résidence ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Oui	74	55	54	63	60
Non	16	30	30	28	28
Refusent de répondre/ Ne savent pas	10	15	16	9	12

Source : Sondage GPC International, Q. 14A

Tableau 4.11

Selon vos connaissances, certains ministères fédéraux sont-ils tenus par la loi de soutenir une communauté anglophone/francophone dans votre province de résidence ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Oui	72	69	69	80	59
Non	17	26	21	12	28
Refusent de répondre/ Ne savent pas	0	5	10	8	13

Source : Sondage GPC International, Q. 14A

Bien qu'ils croient que la loi oblige à soutenir les communautés de langue officielle, la plupart des canadiens et des Canadiennes admettent ne pas être au courant des détails des ententes interprovinciales visant à soutenir les communautés linguistiques.

Tableau 4.12

Quel est votre degré de familiarité avec les accords entre le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires afin de soutenir les communautés francophones et anglophones ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Familier	22	33	28	22	23
Pas familier	78	65	71	75	77

Source : Sondage GPC International, Q. 18A

Quel est votre degré de familiarité avec les accords entre le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires afin de soutenir les communautés francophones et anglophones ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Familier	35	25	35	49	35
Pas familier	65	75	65	51	65

Source : Sondage GPC International, Q. 18A

Les anglophones du Canada sont plus portés à donner une opinion sur ce qu'implique l'engagement envers les communautés. Par exemple, parmi les anglophones du Canada, c'est le groupe du Québec qui est le plus porté à croire que le gouvernement canadien est obligé de financer les organismes qui servent les intérêts des minorités linguistiques officielles. Cette opinion est

relativement la même que celle des francophones du Québec. Par contre, l'opinion des francophones québécois à ce sujet ressemble davantage à celle des francophones des autres provinces qu'à celle des majorités anglophones du reste du pays (bien que l'opinion des anglophones des Maritimes ne diffère pas tellement de celle des francophones québécois.) Les anglophones ontariens sont moins convaincus de l'obligation pour le gouvernement de financer des organismes servant les intérêts de minorités linguistiques. À l'ouest de cette province par contre, une nette majorité croit qu'il n'existe pas de telle obligation.

Tableau 4.13

Selon vos connaissances, le gouvernement du Canada est-il tenu par la loi de financer les organismes destinés à servir les intérêts de la communauté anglophone/francophone ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Oui	58	67	36	35	35
Non	26	21	42	49	51
Refusent de répondre/ Ne savent pas	16	12	22	16	14

Source : Sondage GPC International, Q.17A

De leur côté, les francophones minoritaires sont plus portés à croire que le financement gouvernemental dans ce domaine est obligatoire, bien que ce point de vue ne soit pas aussi répandu en Alberta et en Colombie-Britannique.

Tableau 4.14

Selon vos connaissances, le gouvernement du Canada est-il tenu par la loi de financer les organismes destinés à servir les intérêts de la communauté anglophone/francophone ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Oui	84	63	80	84	62
Non	9	29	13	10	30
Refusent de répondre/ Ne savent pas	6	9	6	7	8

Source : Sondage GPC International, Q. 17A

On suppose généralement que le gouvernement du Canada est tenu d'offrir des services en anglais comme en français partout au pays. C'est une perception que partagent les communautés minoritaires et majoritaires. À peine un répondant anglophone sur cinq dans les Maritimes croit que ce n'est pas le cas.

Tableau 4.15

Selon la loi, le gouvernement du Canada est-il tenu d'offrir des services publics à la fois en français et en anglais partout au pays ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Vrai	78	82	86	81	85
Faux	20	16	13	17	4
Refusent de répondre/ Ne savent pas	2	2	1	2	4

Source : Sondage GPC International, Q. 20E

Tableau 4.16

Selon la loi, le gouvernement du Canada est-il tenu d'offrir des services publics à la fois en français et en anglais partout au pays ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Vrai	90	87	84	81	85
Faux	8	12	15	17	11
Refusent de répondre/ Ne savent pas	2	0	1	2	4

Source : Sondage GPC International, Q. 20E

APPUI AUX POLITIQUES DE LANGUES OFFICIELLES

Il existe un fossé considérable entre la mesure où les anglophones canadiens croient le gouvernement fédéral obligé de financer les minorités linguistiques et le degré auquel ils croient que ce soutien devrait être accordé. Bien qu'il faudrait procéder à une analyse croisée plus précise, il demeure relativement sûr de conclure à l'existence d'un lien entre les engagements perçus à l'égard des questions de langues officielles et le soutien individuel qui leur est accordé. À l'extérieur du Québec, plus d'anglophones sont en désaccord avec le versement de financement par le gouvernement fédéral aux organismes communautaires servant les intérêts de la minorité linguistique. Cette question peut être en partie reliée à l'opinion très répandue parmi les anglophones canadiens que l'avenir du français n'est pas menacé et (ou) à une méfiance généralisée envers le financement accordé à ce qu'on considère comme des groupes d'intérêt spéciaux.

Tableau 4.17

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec le fait que le gouvernement du Canada accorde du financement aux organismes communautaires qui servent les intérêts de la communauté anglophone/francophone de votre province de résidence ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	38	81	36	31	28
En désaccord	42	7	48	41	56
Aucun	20	10	16	28	16

Source : Sondage GPC International, Q. 17B

Les communautés linguistiques minoritaires les plus directement affectées par ce financement sont considérablement plus sympathiques à l'idée que le gouvernement aide de tels organismes. Les francophones du Québec se distinguent des francophones minoritaires à ce sujet et présentent des opinions beaucoup plus proches de celles des anglophones hors Québec, bien qu'ils demeurent plus favorables que ce dernier groupe.

Tableau 4.18

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec le fait que le gouvernement du Canada accorde du financement aux organismes communautaires qui servent les intérêts de la communauté anglophone/francophone de votre province de résidence ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	86	50	85	83	66
En désaccord	4	22	5	7	17
Aucun	7	26	7	10	17

Source : Sondage GPC International, Q. 17B

Des points de vue très semblables sont présentés quant à la mesure avec laquelle les canadiens anglophones ressentent que le gouvernement devrait soutenir le développement des minorités linguistiques. Dans les provinces des Maritimes, une majorité d'anglophones est d'accord avec une telle assistance. Ailleurs, par contre, les majorités anglophones sont moins disposées à voir le gouvernement souscrire à de tels efforts de développement.

Tableau 4.19

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour que les ministères fédéraux appuient le développement de la communauté anglophone/francophone de votre province ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	51	87	37	34	36
En désaccord	25	4	42	47	43
Aucun	24	8	21	19	21

Source : Sondage GPC International, Q. 14B

Les points de vue des francophones du Québec rejoignent ceux de la population anglophone des Maritimes, soit majoritairement en faveur d'une telle intervention. Clairement, l'enjeu le plus important pour les majorités est que chez les francophones du Québec, on croit que les minorités francophones ont besoin d'aide, et la perception chez les anglophones des autres provinces, que les anglophones du Québec ont besoin d'aide. Bien que l'enquête ne fournisse pas de preuves directes de ce point de vue, d'autres études ont démontré l'existence d'une telle dichotomie à l'égard des points de vue majoritaire et minoritaire quant au statut et aux besoins des minorités linguistiques officielles.

Tableau 4.20

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour que les ministères fédéraux appuient le développement de la communauté anglophone/francophone de votre province ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	93	54	91	81	80
En désaccord	2	22	2	8	13
Aucun	4	24	6	10	7

Source : Sondage GPC International, Q. 14B

Les anglophones du Canada peuvent être scindés selon le type de soutien à offrir aux minorités linguistiques et à l'étendue de l'obligation légale d'offrir une telle assistance. Par contre, ils reconnaissent l'engagement fédéral à protéger la langue française. D'une région à l'autre, les anglophones majoritaires sont d'accord pour que le gouvernement fédéral endosse une telle responsabilité.

Tableau 4.21

Le gouvernement du Canada a un important rôle à jouer dans la promotion et la protection du statut et de l'utilisation du français dans la société canadienne.

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	67	80	60	52	58
En désaccord	21	10	25	29	29
Aucun	12	8	15	19	13

Source : Sondage GPC International, Q. 227

Et en ce qui a trait au statut de la langue française, il y a presque unanimité chez les francophones quant au rôle et à la responsabilité du gouvernement.

Tableau 4.22

Le gouvernement du Canada a un important rôle à jouer dans la promotion et la protection du statut et de l'utilisation du français dans la société canadienne.

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	96	91	94	89	88
En désaccord	1	3	1	3	5
Aucun	3	3	4	7	6

Source : Sondage GPC International, Q. 227

ÉDUCATION

L'éducation en langue minoritaire et en langue seconde sont des éléments fondamentaux des politiques et stratégies en matière de langues officielles. Il n'est peut-être pas surprenant de voir une majorité d'anglophones du Québec faire remarquer qu'ils ont de bonnes occasions d'apprendre l'autre langue officielle à l'école élémentaire ou secondaire. Il est surprenant cependant qu'une majorité d'anglophones interrogés dans l'ouest du pays indiquent également avoir eu droit à de telles bonnes occasions. À l'exception du Québec, le pourcentage de répondants signalant avoir eu une bonne occasion d'apprendre le français à l'école dépasse largement la proportion réelle d'anglophones qui disent connaître la langue française.

Tableau 4.23

Mon éducation élémentaire/secondaire m'a offert une bonne occasion d'apprendre une deuxième langue officielle.

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	40	55	44	39	51
En désaccord	45	29	37	49	34
Neutre	15	9	14	11	13

Source : Sondage GPC International, Q. 22B

Tableau 4.24

Mon éducation élémentaire/secondaire m'a offert une bonne occasion d'apprendre une deuxième langue officielle.

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
En accord	76	46	78	82	65
En désaccord	14	37	12	10	19
Neutre	9	13	7	5	12

Source : Sondage GPC International, Q. 22B

À une importante exception près, les majorités anglophones semblent largement favorables à ce que le gouvernement fédéral subventionne l'apprentissage d'une deuxième langue. Seules les provinces des Prairies semblent moins enthousiastes au sujet de telles initiatives. Ces résultats ressemblent à ceux d'un sondage mené dans les Prairies par Environics qui avait démontré une plus forte réticence à l'apprentissage obligatoire d'une deuxième langue. Il est utile de noter que l'enthousiasme des anglophones est plus fort dans les Maritimes qu'en Ontario et dans l'Ouest canadien. Probablement sous-jacentes à ces résultats serait l'attitude envers le français et l'acquisition d'une deuxième langue ainsi que la valeur respective qui y est attribuée. Tel qu'il est noté dans les tableaux précédents, les habitants des Prairies ont tendance à avoir moins d'occasions d'apprendre le français comme langue seconde et bien que des recherches plus poussées pourraient s'avérer nécessaires, il peut s'agir d'un facteur contribuant au soutien mitigé envers une telle formation.

Tableau 4.25

Dans quelle mesure appuyez-vous l'utilisation des programmes du gouvernement du Canada afin d'offrir des cours de français/anglais langue seconde ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Appui (élevé)	64	86	54	45	52
Neutre/sans opinion	16	8	11	17	19
Aucun appui (faible)	20	6	35	38	29

Source : Sondage GPC International, Q.21E

Sans surprise, les anglophones du Québec appuient fortement de tels programmes et leurs points de vue sur le sujet ressemblent à celui des autres minorités linguistiques du Canada.

Le point de vue des francophones du Québec tend à ressembler davantage à celui des minorités linguistiques qu'à celui des majorités. Les trois quarts environ des Québécois soutiennent fortement l'aide fédérale à l'apprentissage d'une langue seconde.

Tableau 4.26

Dans quelle mesure appuyez-vous l'utilisation des programmes du gouvernement du Canada afin d'offrir des cours de français/anglais langue seconde ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Appui (élevé)	84	71	87	81	79
Neutre/sans opinion	9	21	7	9	10
Aucun appui (faible)	7	8	6	10	11

Source : Sondage GPC International, Q.21E

ÉDUCATION EN LANGUE DE LA MINORITÉ

En ce qui a trait à l'éducation en langue de la minorité chez les majorités anglophones, les provinces des Maritimes sont les plus en faveur des programmes fédéraux en la matière. Plus d'anglophones sont en accord qu'en désaccord avec le prolongement d'un tel soutien en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Encore une fois, c'est dans les Prairies que le soutien à l'aide fédérale pour l'éducation dans la langue de la minorité semble générer le moins d'enthousiasme, bien que légèrement plus de gens se disent d'accord qu'en désaccord avec cette intervention.

Tableau 4.27

Dans quelle mesure appuyez-vous l'utilisation des programmes du gouvernement du Canada pour offrir de l'éducation en français/anglais ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Appui (élevé)	65	87	49	39	45
Neutre/sans opinion	14	8	14	25	22
Aucun appui (faible)	21	3	37	36	33

Source : Sondage GPC International, Q. 21B

La perception des francophones québécois ressemble à celle des anglophones des provinces Maritimes à savoir que dans chaque cas, les deux tiers endossent le soutien fédéral à l'éducation en langue minoritaire. Il n'est pas surprenant de constater que les minorités linguistiques appuient de façon écrasante le soutien a de tels programmes.

Tableau 4.28

Dans quelle mesure appuyez-vous l'utilisation des programmes du gouvernement du Canada pour offrir de l'éducation en français/anglais ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Appui (élevé)	87	64	87	78	77
Neutre/sans opinion	9	17	10	12	15
Aucun appui (faible)	2	15	3	8	8

Source : Sondage GPC International, Q. 21B

La familiarité est-elle un important facteur de soutien envers les minorités et l'apprentissage d'une deuxième langue ? À en juger par les différences relativement limitées dans les degrés de familiarité avec de tels programmes dans les communautés anglophones, une telle connaissance ne semble pas avoir une influence cruciale sur les niveaux de soutien.

Tableau 4.29

Dans quelle mesure êtes-vous familier avec les programmes du gouvernement du Canada (c'est-à-dire Patrimoine canadien) appuyant l'apprentissage d'une langue minoritaire ?

Anglophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Familier	35	38	31	36	38
Pas familier	65	61	68	63	61

Source : Sondage GPC International, Q. 21A

De leur côté, les minorités linguistiques ont tendance à se considérer mieux informées au sujet des programmes fédéraux que les communautés majoritaires (la familiarité de la majorité québécoise ressemble plus à celle des autres majorités qu'à celle d'une minorité.)

Tableau 4.30

Dans quelle mesure êtes-vous familier avec les programmes du gouvernement du Canada (c'est-à-dire Patrimoine canadien) appuyant l'apprentissage d'une langue minoritaire ?

Francophones	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Ouest
Familier	61	42	53	55	47
Pas familier	39	57	46	45	53

Source : Sondage GPC International, Q. 21A

CONCLUSION

Le degré de contact entre anglophones et francophones joue-t-il un rôle déterminant dans la divergence d'opinion entre les deux groupes ? À l'exception des anglophones de l'Alberta, une majorité de Québécois francophones et d'anglophones du reste du pays signale avoir des amis, des parents, des voisins et des collègues de travail membres de la communauté linguistique minoritaire. De plus, quelque huit membres de minorités linguistiques sur dix croient qu'au cours des 10 dernières années, les relations entre anglophones et francophones se sont améliorées dans leur région.

Il semble relativement sûr de conclure que pour les membres des communautés linguistiques majoritaires, la région du pays où ils habitent a un impact sur les attitudes face aux politiques et aux questions linguistiques. Les groupes anglophones majoritaires semblent avoir des points de vue divisés quant au degré de soutien qui doit être accordé aux minorités linguistiques. Il est vrai que la plupart des anglophones des Maritimes et de l'Ontario semblent plus préoccupés des principales inquiétudes des groupes linguistiques minoritaires que les Canadiens des Prairies et de l'Ouest. Mais les divergences dans l'importance relative attribuée aux langues officielles comme étant fondamentalement ancrées dans l'identité de certains anglophones canadiens ne sont pas assez substantielles pour permettre de conclure qu'elles constituent la motivation d'un appui plus ou moins prononcé envers les besoins des minorités linguistiques.

La distance géographique avec les groupes minoritaires plus importants pourrait jouer un rôle dans le niveau d'empathie et de soutien envers les enjeux des minorités linguistiques. Mais cette raison aussi pourrait ne pas être capitale pour expliquer pourquoi certains soutiennent plus que d'autres les enjeux des minorités linguistiques. À cet effet, il vaut la peine de souligner que d'une région à l'autre, les groupes majoritaires anglophones partagent des niveaux relativement comparables d'accord envers le fait que le français ne serait pas menacé au Canada. Nous ne pouvons pas non plus présumer que la sensibilisation aux politiques linguistiques apporte un plus grand degré d'appui envers les actions gouvernementales chez la majorité anglophone. En résumé, on peut supposer qu'une combinaison de facteurs contribue au soutien de la majorité anglophone envers les inquiétudes des groupes minoritaires plutôt qu'une seule considération dominante. Même certaines hypothèses de base comme la mesure selon laquelle les Canadiens croient que les politiques linguistiques renforcent l'unité nationale sont sujettes à interprétation dans le sondage GPC/Patrimoine canadien, car plusieurs ne souscrivent pas à cette conclusion. De plusieurs façons, le sondage soulève plus de questions que de réponses et suggère qu'il faudra plus tard chercher pourquoi les anglophones soutiennent les minorités. On peut retrouver des pistes de réponse dans la perception de l'appui du gouvernement envers la langue française, une responsabilité que la plupart des anglophones majoritaires reconnaissent. Se pourrait-il qu'ils réagissent mieux à l'idée de protéger une langue qu'une communauté et qu'ils ne perçoivent pas le lien entre les deux ?

Bien qu'il ne semble pas ressortir de consensus quant à l'action du gouvernement en matière de langues officielles chez les anglophones majoritaires, les minorités linguistiques ont des opinions beaucoup plus unifiées en ce qui a trait à l'obligation et au type de soutien fédéral accordé. Sur presque toutes les questions qu'ils associent à l'identité, à l'unité, à la gouvernance, à une langue seconde et à la langue minoritaire, on retrouve un degré constant de partage des opinions. Mais on est loin d'observer une cause commune chez les minorités linguistiques. Si tel est le cas, c'est peut-être concernant la question du sondage portant sur la menace perçue comme planant au-dessus de la langue française. Clairement, sur ce point, anglophones et francophones divergent, peu importe qu'ils soient minoritaires ou majoritaires. Un sondage précédent mené par CROP-Missisquoi révélait que les anglophones majoritaires étaient plus sujets à penser que les anglophones minoritaires étaient menacés, une éventualité rejetée massivement par les francophones. Sur ce point crucial des identités respectives des francophones et anglophones, le gouffre qui les sépare rend la coopération sur plusieurs fronts hautement improbable.

La majorité francophone du Québec tend à percevoir son statut à la fois comme celui d'une majorité et d'une minorité. C'est pourquoi ses points de vue sur la plupart des questions tendent à ressembler à ceux des autres francophones et peuvent même ressembler à s'y méprendre à celui des anglophones québécois à bien des aspects. Ainsi, les anglophones du Québec semblent plus d'accord avec les francophones de la province sur les questions linguistiques qu'avec les autres anglophones du Canada. Le sondage rend évident qu'en matière de questions linguistiques, les anglophones du Québec ont tout au plus une influence limitée sur leurs compatriotes anglophones du reste du pays. Dans certains domaines, l'opinion des francophones se trouve à mi-chemin entre celle d'un groupe linguistique minoritaire et celle des anglophones majoritaires. Habituellement, c'est le cas lorsqu'il est question d'intervention du fédéral. Ceci étant dit, presque tous les francophones sont d'accord pour que le gouvernement fédéral assume la responsabilité de promouvoir et protéger le statut de la langue française. Dans l'ensemble, le sondage suggère aux décideurs que cet engagement doit être réitéré plus souvent et que davantage de Canadiens et de Canadiennes doivent comprendre qu'il s'étend aux communautés.

4.1 DISCUSSION

Rodrigue Landry

J'ai lu le texte de Jack au moins deux fois et je pense qu'il fait une bonne analyse des résultats dans le sens... – je cherchais le mot – j'ai presque utilisé le mot journalistique parce que je pense que c'est un type d'analyses que pourrait faire Jeffrey Simpson ou Lysiane Gagnon et on peut en ajouter, mais j'ai choisi le mot sociopolitique dans le sens que je pense qu'il se fonde sur sa connaissance, sa très bonne connaissance du contexte politique canadien, sur les programmes fédéraux, sur les tensions dans les différentes régions du pays. Mais quand même, on voit qu'il y a certaines hypothèses de base de par la façon dont il traite l'information et il nous a parlé beaucoup du statut majoritaire versus minoritaire tout au long du texte et on voit que c'est utilisé pour expliquer les résultats. Il a parlé aussi de distances géographiques mais il a utilisé aussi le terme distance sociale par rapport à comment les majorités sont loin des minorités. Aussi il utilise le terme langue comme marqueur sur les questions linguistiques.

Un premier concept théorique que j'aimerais avancer c'est celui des idéologies sous-jacentes aux actions gouvernementales. Richard Bourhis a préparé un modèle pour expliquer les politiques gouvernementales dans lesquelles il dit qu'il existe à travers le monde un continuum d'idéologie qui va du pluralisme à l'ethnicisme, en passant par le civisme et l'assimilationnisme. Le pluralisme lorsque le gouvernement appuie ses minorités avec des actions, des programmes, de l'argent. Le civisme c'est ce qu'on voit surtout aux États-Unis et en France, mais on voit qu'il glisse vers l'assimilationnisme, dans le genre : « On a rien contre les minorités mais c'est à elles à se débrouiller. » Il n'est pas question de mettre de l'argent public dans l'appui aux minorités. On est très ouverts, c'est la notion de laïcité en France, on ne veut appuyer aucun groupe, donc ce qui arrive c'est que sans s'en apercevoir et je suis généreux là, on a tendance à dire qu'on va appuyer le groupe dominant mais qu'on n'appuiera pas les groupes minoritaires. Assimilationniste, c'est quand on dit « Pour l'unité du pays, pour le bienfait de la communauté en général, c'est mieux que les minorités s'assimilent au groupe dominant. L'ethnicisme, le mot le dit, c'est qu'on rejette les minorités dans l'apartheid, et ça peut aller jusqu'au génocide dans certains contextes.

Je suis convaincu qu'un pays devient pluraliste non par bonne volonté mais par nécessité politique. En d'autres mots, on le devient parce sinon il y a risque d'éclatement. L'ethnicisme, à l'autre extrême, existe surtout dans des situations

extrêmes de racisme, d'apartheid, de conflits historiques qui perdurent et qui peuvent mener à des actes génocidaires. Dans les pays démocratiques, les positions les plus répandues sont plutôt civiques ou assimilationnistes. Le Canada est le premier pays à s'être donné une politique de multiculturalisme et est vu comme n'étant peut-être pas aussi pluraliste qu'il pourrait l'être mais quand même penchant du côté pluraliste. Ça ne veut pas dire que tous les citoyens appuient ces actions du gouvernement et on peut interpréter plusieurs des résultats ici en fonction de ce continuum là. L'hypothèse qu'on peut faire c'est que les groupes dominants possèdent davantage des croyances civiques ou assimilationnistes. On ne peut pas vérifier l'assimilationnisme mais on peut soupçonner que c'en est. Donc, ils appuient moins l'intervention gouvernementale peu importe qu'on parle d'argent ou de programmes et ce, même dans le cas de l'éducation. Par contre, les groupes minoritaires sont davantage pluralistes dans leurs opinions parce que c'est à leur avantage. Si on ne nous appuie pas on disparaît. C'est un point important et ça explique certaines des nuances. Même les minoritaires peuvent intérioriser leur vision du groupe dominant. À un moment donné on devient tellement minoritaires qu'on intègre le discours dominant parce que c'est mieux de s'assimiler et on a un discours qui peut même aller à l'encontre de son propre groupe.

Le deuxième concept que je vais utiliser et ça permet d'expliquer certaines nuances dans les données, c'est celui de vitalité ethnolinguistique subjective qui s'interprète justement sur les croyances dont j'ai parlé. Richard Bourhis était là quand on a présenté le concept en 1977 voulant que la vitalité subjective des personnes mène à des actions de mobilisation ou à des actions personnelles. Il faut deux choses dans leur perception de la vitalité du groupe. Tout d'abord, il faut qu'ils perçoivent qu'il y a de l'illégitimité. En d'autres mots, ma situation n'est pas légitime, elle n'est pas juste. Dans nos questionnaires, on a demandé quelle devrait être la situation des francophones, la situation des anglophones, pour qu'une chose soit vraiment juste et équitable. Ils répondent précisément en s'appuyant sur les mêmes échelles qu'ils ont utilisées pour répondre pour la vitalité actuelle. En règle générale, les jeunes francophones disent qu'on devrait avoir plus que ce que l'on a. Dans une situation comme « celle » du Maine ou la Louisiane, ils disent non, on est correct. Pourtant ils sont plus minoritaires mais ils ont intériorisé le discours du groupe dominant. Le deuxième facteur c'est l'instabilité. Il faut voir les choses comme pouvant changer. Si on dit « ce n'est pas juste mais on ne peut rien y faire, ça ne peut pas changer. » Il n'y a pas grand chose qu'on puisse faire. Donc il faut avoir les deux, l'instabilité perçue et l'illégitimité pour agir et revendiquer des choses. On peut dire que les très minoritaires devraient être moins revendicateurs d'après cette thèse là.

Si on prend toutes les questions dont Jack nous parlé, c'est là que j'arrive à l'autre schème. Il y a un petit schème très simple. J'ai fait quelques tableaux dans les marges de l'article. J'arrive à mes quatre groupes. Le groupe anglophone à l'extérieur du Québec, donnez leur un ++, donc majoritaires chez eux dans la province et majoritaires dans le pays, on pourrait même ajouter dans le continent mais on ne va pas compliquer le portrait... Vous avez le Québec francophone qui est + -, majoritaire chez lui mais minoritaire au pays et en Amérique du Nord. Vous avez les anglophones du Québec qui sont - +, minoritaires chez-eux, et majoritaires dans le Canada. Vous avez les francophones minoritaires qui sont - -. Ça fait un continuum. Si vous regardez les questions qui sont reliées au normatif ou à l'égocentrique, c'est incroyable de constater comment ça suit cette courbe-là. À titre d'exemple, allons à la page 5, au lieu des deux tableaux, vous pouvez avoir seulement quatre chiffres, le ++ varie «Le fait d'avoir deux langues officielles est important dans ma définition de ce qui signifie être Canadien.» Le ++ varie entre 30 et 45, le 45 est en Atlantique où on est moins dominant, donc on a tendance à être un petit peu plus pluralistes. Ensuite on monte à 68 pour le Québec, à 89 et 92 à 97 pour les minoritaires. Ça suit la courbe à laquelle on s'attend selon cette approche là. Si vous avez une autre question qui est plutôt d'ordre normative, «Dans quelle mesure vous reconnaissez que le gouvernement du Canada devrait subventionner les organismes communautaires?». C'est ce qui distingue entre une attitude plutôt civique d'une attitude pluraliste «qui desservent les intérêts de la collectivité anglophone/francophone de votre province». Si vous regardez le ++ c'est 28 à 38, le +- c'est 50, le -+ monte à 81, ça varie de 66 à 86 mais, le 66 est toujours dans l'Ouest où la minorité est tellement faible que plusieurs ont probablement vu qu'il n'y a pas grand chose à faire. On peut expliquer les deux extrêmes par une dominance moins forte, par une minorité dont le taux d'assimilation est tellement élevé qu'il y a moins de choses à faire. On remarque également le même portrait pour 22 et 23, je l'ai choisi exprès parce qu'il s'agit d'un bel exemple d'une question qui n'est pas claire à savoir si elle est factuelle ou normative. **«Le gouvernement du Canada a un important rôle à jouer pour la protection du statut et de l'usage de la langue française dans la société canadienne».** Est-ce que c'est un fait ou c'est vrai ou ce n'est pas vrai? Ou est-ce qu'on veut dire il devrait avoir un rôle important, on ne sait pas, les gens peuvent l'interpréter de plusieurs façons. On voit un mélange des deux dans tout ça.

Même dans le domaine de l'éducation, vous avez encore les mêmes tendances 45, 64, l'appui aux programmes d'éducation, 71 pour le Québec, ça monte à 86 et ensuite 79, 87. Donc, les minoritaires ont tendance à être davantage pluralistes

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

dans le sens qu'ils appuient les gouvernements qui ont des programmes, etc. Pour les majoritaires, c'est davantage vers une attitude plutôt civique. Il y a aussi des attitudes assimilationnistes. Donc, en conclusion, j'aurais aimé avoir le temps de pouvoir reconstituer les données et de vérifier de façon plus précise à partir d'un schème comme celui-là, je pense qu'on pourrait appuyer assez fortement statistiquement ces hypothèses.

Je conclurai en disant qu'il est peut-être important qu'on jette un regard sur notre réalité pour voir à quel degré nos relations intergroupes sont relativement positives mais peuvent aussi être teintées de certaines positions idéologiques qu'on trouve dans n'importe quel pays. Nos majorités n'appuient pas complètement les politiques d'appui aux minorités. Je ne suis pas certain qu'une meilleure connaissance est suffisante comme Jack le disait pour changer ces attitudes profondes. Si vous avez remarqué aussi, le continuum pluraliste, ethniciste, est de gauche à droite. Il y a beaucoup d'éléments, d'opinion et d'idéologie politiques dans ça. Finalement, nos minorités appuient fortement les politiques d'appui mais leur survie en dépend. J'arrête ici. Merci.



Matthieu Brennan

J'essaie de situer dans ma tête la notion de l'idéologie, la notion de ce qui a changé au Canada en terme des valeurs de haut niveau, le verni de valeurs qui nous donne le langage commun, la justice, le respect des autres, etc. J'essaie de me situer dans un contexte historique sur ce qui a changé. Je me questionne à savoir si Jack Jedwab a raison de dire qu'en donnant trop de détails ou en essayant d'informer sur le détail des politiques à un moment donné on inonde les gens et non seulement ils ne sont plus d'accord sur le plan des valeurs de haut niveau mais ils deviennent en désaccord parce qu'ils se rendent compte que ça leur coûte un milliard de dollars par année. Les vieux arguments que l'argent du bilinguisme c'est de l'argent gaspillé. Quels sont les arguments de valeurs qui sont justement ceux qui permettent de défendre la dualité linguistique ou les langues officielles, les choses qui nous permettent d'ancrer ce débat dans un genre de nouveau langage.

Rodrigue Landry

Je pense qu'il n'existe pas de sondages à partir de ça. Ça n'a jamais été fait. On a fait des études sur la vitalité avec ces concepts mais pas sur l'appui des gouvernements. Ce qui a changé, n'oubliez pas les fondements idéologiques dont je parle, ce sont des façons d'expliquer les actions des gouvernements. Je m'en suis servi pour comprendre un peu les opinions des personnes et voir comment elles se situent par rapport à ce continuum. Ce qui est arrivé, c'est qu'avec la *Loi sur les langues officielles*, les politiques du multiculturalisme, ça a commencé avec la Commission B&B, il y a eu un leadership de la part du gouvernement qui a affirmé certaines idéologies qui sont plus pluralistes que ce qu'on avait auparavant. Maintenant, si vous remarquez, il y a encore des opinions civiques assimilationnistes mais elles ne sont pas aussi extrêmes qu'elles auraient pu l'être si on n'avait pas eu ce leadership là de la part du gouvernement. Les actions gouvernementales peuvent façonner les idéologies tout comme les idéologies peuvent influencer le gouvernement. C'est simplement ça. On pourrait montrer que le gouvernement est devenu plus pluraliste dans ses actions d'appui aux minorités et la population pourrait éventuellement suivre et devenir encore plus positive qu'elle ne l'est maintenant. Tout dépendra jusqu'à quel point le gouvernement continuera d'être pluraliste dans ses interventions.



Jack Jedwab

On voit chez les anglophones du Québec, si vous êtes un peu au courant de la littérature, un des livres très populaire de Gary Caldwell et Eric Waddel, *Les anglophones du Québec, de majoritaires à minoritaire* qui suppose qu'au Québec, les anglophones ont fonctionné avec une mentalité qui reflétait celle d'une majorité (avant la révolution tranquille) et ils ont opéré dans une situation où il était évident qu'ils étaient minoritaire. Par ailleurs, ultérieurement, les francophones du Québec avec l'affirmation nationale, ont opéré comme une minorité, pourtant dans une situation où il était évident qu'ils étaient majoritaires. Alors le sondage impose beaucoup de nuances par rapport à cette dichotomie majoritaire-minoritaire en ce qui concerne les anglophones et les francophones du Québec non pas en termes de leurs attitudes respectives mais des réponses qu'ils donnent à la série de questions qui sont posées.

Quelqu'un a mentionné ça tantôt par rapport aux anglophones, ce n'était pas qu'ils aient fait cette transformation, mais j'ai toujours pensé qu'il y avait une nuance à apporter quant au traitement historique des attitudes et des opinions. Chez les anglophones, dans certaines circonstances, ils avaient le sentiment

d'être minoritaires au Québec, même avant les années 1960 sous le régime Duplessis, je pense que beaucoup d'anglophones, si on regarde un peu les journaux de cette époque ont le sentiment d'être minoritaires. Ce qui fait qu'à l'époque, André Laurendeau a traité les anglophones de minorité coloniale. Il parlait des entrepreneurs et non de l'ensemble de la minorité anglophone, avant les années 1960. C'est un peu ça. Même dans le rapport majoritaire-minoritaire, on peut se sentir minoritaire dans certaines circonstances et majoritaire dans d'autres. Ceci s'applique aux francophones et aux anglophones du Québec qui ont ce réflexe, ou cette ambiguïté, de se sentir d'une part majoritaires au Québec et minoritaires en Amérique du Nord. Je pense que ceci a un impact important sur leurs attitudes face à diverses questions de politique publique. C'est cette idée que, oui, on est dans un contexte majoritaires notamment au Québec. Ça recoupe certaines questions et attitudes, mais on est aussi minoritaires dans d'autres. Ce qui fait que j'ai recoupé les résultats comme vous allez le constater.

J'ai retiré la portion francophone de l'étude sur la majorité et je l'ai combinée avec les francophones de l'ensemble du Canada. J'ai fait la même chose du côté anglophone. Je les ai combinés avec les autres anglophones afin de les comparer, une autre façon d'y arriver, dans un sens. Je suis en train de comparer les anglophones à d'autres anglophones et les francophones à d'autres francophones par rapport à la même question. J'ai pensé que ce serait une meilleure façon de procéder. C'est en quelque sorte l'approche que j'ai choisie pour tenter de cerner les opinions, pas seulement pour colorer légèrement votre compréhension. *

L'importance de la langue comme marqueur d'identité. On ne mesure pas nécessairement ça dans le sondage mais nous avons fait un sondage à l'Association d'études canadiennes et on a demandé ce qui est plus important, votre identité personnelle et au Québec on a offert plusieurs choix, la langue, l'ethnicité, la religion, genre, etc. La majorité des répondants au Québec ont dit que c'est la langue. Dans le reste du Canada, c'était très divisé, la plus importante pluralité des répondants ont dit que c'est l'ethnicité et les attaches ancestrales, ce qui fait que la langue est plus importante comme dimension identitaire au sein de la population du Québec francophone et anglophone mais à l'extérieur du Québec, chez les anglophones, c'est moins important. Quelque part, ce qui est présent dans le sondage, c'est la présomption que la langue est un marqueur important de l'identité. Comme on ne peut pas mesurer ça, j'ai essayé de structurer le sondage de cette manière.

Dans une autre section, j'ai parlé du discours, le discours qu'on utilise, le vocabulaire, la terminologie, ceci est très pertinent pour les décideurs et pour

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

les élus. Quand ils font des discours, est-ce qu'ils vont parler des langues officielles ou de dualité culturelle ou de bilinguisme. Les mots sont lourds, ils ont leurs connotations, c'est interprété de différentes manières par différentes personnes. On pouvait tester dans le sondage la sélection des concepts. On l'a déjà vu dans d'autres sondages de mon collègue du CRIQ, Andrew Parkin, qui dit que la manière dont on pose les questions peut avoir un impact très important sur les résultats et que les mots qu'on utilise sont très importants. La notion des langues officielles semble être une chose à laquelle les gens de l'Ouest du Canada s'attachent moins que la dualité culturelle, pourtant à Patrimoine canadien on veut peut-être dire la même chose quand on parle de dualité culturelle et langues officielles, c'est comme le verre à moitié vide ou à moitié plein. **Si une formule ne fonctionne pas dans les deux langues officielles, nous parlons alors de dualité. Pas besoin d'en expliquer le sens à tout le monde. Les gens réagissent positivement à l'enquête, alors nous reprenons les discours en utilisant le mot dualité à la place de bilinguisme dans certaines régions du pays mais pas dans d'autres, mais l'enquête a une incidence intéressante en ce sens qu'elle nous permet de mettre à l'essai ce phénomène. Vous pouvez voir que la notion de dualité ne semble pas évoquer des réactions négatives aussi prononcées que les termes langues officielles ou bilinguisme. C'est bon à savoir à l'approche d'une campagne électorale. ***



Jack Jedwab

C'est amusant de savoir que durant la campagne référendaire, plusieurs ont ressenti comme une bonne chose que les anglophones québécois rendent visite au reste du Canada pour leur dire qu'en réalité, tout allait bien, que la communauté anglophone se portait merveilleusement bien et ainsi de suite. De cette façon, on pouvait soulager les inquiétudes des stratèges au sujet de la réaction radicale des anglophones (je parle ici du référendum entourant l'accord de Charlottetown, pas tellement de celui de 1995, mais plutôt du référendum national sur Charlottetown). Si on parvenait à **convaincre les Anglophones*** – si on pouvait les persuader à l'extérieur du Québec qu'au Québec tout est correct, notre sort, on est la minorité mieux traitée etc., que ceci aurait eu un bon impact sur le vote de Charlottetown parce qu'on avait l'impression que sur la question de la société distincte, les gens ne votaient pas car ils pensaient que les anglophones n'étaient pas bien traités avec la clause de la société distincte, ceci aurait pu avoir un impact négatif pour les anglophones. D'après mon expérience, ce qui se confirme par

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

les résultats du sondage, c'est que je n'ai pas l'impression que les anglophones ont la capacité de convaincre les anglophones hors Québec. C'est mon impression alors même s'il y a eu consensus entre anglophones et francophones au Québec, je n'ai pas l'impression selon ce qu'on voit dans le sondage que ceci va nécessairement permettre d'influencer les anglophones à l'extérieur du Québec en leur dictant leur comportement. **Plusieurs facteurs agissent sur le processus de prise de décision. C'est une des rares instances où le désaccord semble se manifester, bien que légèrement, avec l'idée d'une majorité dominante ou d'une minorité moins dominante. C'est juste un peu plus complexe, on perçoit plus de nuances dans ce qui influence ces gens qui s'identifient présumément soit comme dominants, soit comme inconsciemment dominants. Si vous demandez aux gens de l'Ouest du pays s'ils croient que la majorité respecte leur langue, leur langue n'étant pas l'expression fondamentale de leur identité, en tous cas pas la langue anglaise à mon avis, qui est une caractéristique partagée par l'ensemble des nord-américains, et non pas seulement une exclusivité canadienne. D'autres facteurs influencent le processus de décision et déterminent si les gens réagiront ou non. Le contexte est également important, le moment où l'enquête se déroule, les événements qui attirent l'attention sur ces enjeux, etc. ***

Rodrigue Landry

Je dirais aussi que ce que Jack Jedwab vient de dire à la fin de sa conclusion est très important, parce qu'il faut nuancer ce contexte-là. [...] Quand on est très dominant, on ne comprend pas la réalité des minorités. Au Nouveau-Brunswick il y a eu une certaine évolution, ce n'est plus une question d'institutions bilingues c'est une question de dualité et j'ai l'impression que les deux groupes ne se sont jamais autant respecté que depuis qu'ils ont leurs propres institutions. Ça a pris du temps. J'ai vécu au début des années 1970 où c'était vu comme quelque chose d'affreux qu'on dirige un système scolaire et qu'on ait un conseil scolaire francophone. J'ai vécu le conseil scolaire bilingue... À un moment donné quand la minorité s'affirme, elle finit pas être comprise malgré tout. C'est une chose qui prend du temps. Ce n'est pas une chose qui change d'un sondage à l'autre.

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

Bradley Bos

En tant que fonctionnaire dans la bataille des langues officielles dans la province de Québec, je prend le rapport de Jack Jedwab comme un genre de bulletin. C'est toujours important de remarquer une baisse de 35 à 15 pourcent surtout au niveau de la qualité du travail que le Canada fait comparativement au pointage donné aux valeurs à certaines questions. Pour eux, c'est très important, c'est signifiant. Il y a 85, 91, 99 pourcent et là quand on demande à quel point le gouvernement canadien a mis en œuvre la politique pour améliorer la situation des anglophones à l'intérieur du Québec, on voit que c'est dans les 60, les 40 et 30 %, pour moi c'est un petit signe que le Gouvernement canadien a peut-être besoin de changer de tactique à l'intérieur du programme pour la promotion et pour l'encadrement des programmes et pour la visibilité.

Jack Jedwab

Nous devons à mon avis nous pencher davantage sur la question de la familiarité. **Se familiariser avec la politique permettrait d'améliorer l'appui qu'elle reçoit. Je peux tirer certaines conclusions à partir de cette étude, mais il faudrait en réaliser d'autres pour éviter de confondre la population avec de telles données***. Il ne faut pas créer de confusion dans les faits réels de la situation.

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

5. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET RECOURS AU SONDAGE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES LINGUISTIQUES AU CANADA

Équipe de recherche de la Direction générale
des programmes d'appui aux langues officielles

Dans le cadre du Forum de recherche sur les langues officielles, Patrimoine canadien a demandé aux présentateurs, aux commentateurs et aux chercheurs présents de discuter de l'approche méthodologique utilisée dans le sondage réalisé par GPC International sur les attitudes et les perceptions de la population canadienne à l'égard des langues officielles. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les participants au Forum ont répondu à cet appel. Pour le ministère du Patrimoine canadien, cet exercice était très important puisqu'il permettait à un grand nombre de chercheurs de discuter des différentes façons d'aborder les enquêtes d'opinion publique réalisées auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Deux chercheurs ont accepté l'invitation de mettre par écrit leurs commentaires et réflexions au sujet de l'approche méthodologique utilisée dans le sondage réalisé par GPC International. Il s'agit d'Anne Gilbert et d'Edmund Auger. Les textes de ces deux auteurs sont présentés dans la première partie de ce chapitre et sont suivis d'une retranscription des faits saillants des discussions du Forum ayant porté sur l'approche méthodologique. Le dernier texte du chapitre, réalisé par l'équipe de recherche de Patrimoine canadien, présente les différentes contraintes et limites rencontrées par le Ministère tout en expliquant les choix et approches méthodologiques effectués dans ce contexte.

Somma toute, Patrimoine canadien est persuadé qu'avec ses forces et ses faiblesses, le sondage de GPC International sur l'attitude et les perceptions de la population canadienne à l'égard des langues officielles est une enquête unique qui offre de nombreuses possibilités d'analyse ainsi qu'un portrait actuel des communautés de langue officielle sur une variété de sujets.

Encore une fois, le ministère du Patrimoine canadien tient à mentionner que les nombreux commentaires formulés par les différents intervenants au niveau de l'approche méthodologique furent très appréciés et permettront d'élaborer plus facilement et plus rigoureusement le cadre méthodologique de nos enquêtes futures.

5.1 LE RECOURS AU SONDAGE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES LINGUISTIQUES AU CANADA : RETOUR SUR DIFFÉRENTES QUESTIONS SOULEVÉES LORS DU FORUM SUR LE SONDAGE GPC SUR LES ATTITUDES ET PERCEPTIONS À L'ÉGARD DES LANGUES OFFICIELLES.

Anne Gilbert,

Département de géographie/CIRCEM, Centre interdisciplinaire de recherche
sur la citoyenneté et les études minoritaires
Université d'Ottawa

Le Canada dispose de bien peu de données sur ses communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le recensement contient certes quelques questions sur la langue, à partir desquelles les démographes et autres analystes évaluent avec attention depuis plus de trente ans l'évolution des minorités francophones et anglophones du pays. Mais force est de reconnaître que même croisées avec d'autres variables du recensement, ces données constituent une base d'information assez mince sur l'expérience quotidienne des membres de la minorité. Le sondage GPC, commandé par Patrimoine canadien, vise à pallier à cette lacune, en offrant un portrait des comportements linguistiques et des attitudes eu égard à la langue, à la culture, aux institutions communautaires et aux services publics, de plus de 2000 francophones et anglophones vivant en situation minoritaire, provenant de toutes les grandes régions du pays¹. Il peut s'avérer ainsi un outil de premier choix pour l'élaboration des politiques linguistiques canadiennes.

Son usage à cette fin soulève néanmoins certaines questions. Je les rappellerai brièvement dans ce commentaire, qui m'a été inspiré par les propos tenus dans le cadre du forum organisé sur ce sondage. Il réunissait une quarantaine de participantes et participants au forum organisé sur le sujet, parmi lesquels : des chercheurs retenus par Patrimoine canadien pour faire une analyse préliminaire des résultats du sondage et leurs collègues spécialement invités pour réagir à leurs propos, ainsi que divers utilisateurs potentiels de la recherche, issus des milieux communautaire et gouvernementaux. J'ai regroupé leurs interventions sous quatre rubriques, qui correspondent chacune à une étape-clé dans un processus de recherche : l'échantillonnage, l'élaboration du plan d'analyse, la recherche du sens des résultats et l'identification des pistes d'action.

1. Je ne traiterai pas dans ce commentaire de la portion du sondage dirigée vers les membres des majorités francophone du Québec et anglophone du reste du Canada.

1. L'ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage a fait l'objet d'un vif débat. La question de la taille minimale de l'échantillon requise pour bien traduire la diversité des expériences quotidiennes des communautés minoritaires a été posée. On a soulevé aussi le délicat problème de sa représentativité. Enfin, on s'est interrogé sur la valeur des conclusions pouvant être tirées de l'enquête, dans un contexte où l'information souffre d'importants biais.

La taille de l'échantillon

La sondage a été effectué auprès de ce que l'on considère généralement dans les milieux de la recherche comme un large échantillon de francophones et d'anglophones vivant en situation minoritaire au Canada. Plus de 2000 personnes ont répondu au questionnaire, parmi lesquelles 800 proviendraient du Québec. Traitées en bloc, leurs réponses pourront se prêter aisément à l'analyse statistique et mener à des conclusions solides. Le traitement de données à l'échelle de sous-échantillons - par province, par exemple, ou selon pour des sous-groupes particuliers- pourrait toutefois s'avérer plus problématique. Des chercheurs l'ont rappelé, en insistant sur le besoin d'assurer une taille minimale pour chacune des populations considérées dans ce traitement.

Sa représentativité

Toutes les provinces étaient visées, et à l'intérieur de celles-ci, chacun des trois grands types de milieu au plan de ce qu'on a appelé ici la « concentration locale », soit les milieux à forte concentration, à concentration moyenne et à faible concentration². La stratégie apparaît à première vue fort intéressante, et surtout, capable d'assurer la représentativité attendue d'un tel exercice, tout au moins au plan de la géographie.

Les limites du sondage

Dans ce contexte, quelle valeur peut-on prêter à l'information obtenue par le sondage? C'est là une question qui a été hautement débattue au forum. Sans vouloir nier que l'échantillon puisse être peu représentatif dans certaines régions du pays, les chercheurs invités au forum n'en ont pas moins insisté sur la valeur du sondage, ne serait-ce que pour mieux documenter les comportements quotidiens des membres de la minorité et les attitudes qui les informent dans certains milieux francophones du pays. L'important, à leurs yeux, est de bien informer les utilisatrices et utilisateurs de la recherche des limites de l'information qui leur sera livrée, et d'éviter que l'on formule, sur la base de cette information, des conclusions trop fortes.

2. Le pourcentage de l'échantillon provenant de chacun de ces trois types de milieu n'ont pas été mis à la disposition des chercheurs. Par conséquent, nous avons nous-même calculé les pourcentages à partir de la base de données du sondage.

2. L'ÉLABORATION DU PLAN D'ANALYSE

Le sondage comptait un large éventail de questions, couvrant une diversité de domaines, depuis l'usage des langues dans une diversité de contexte, l'accès aux services en français et la satisfaction éprouvée face à ces derniers, la confiance envers la capacité de la communauté de se maintenir dans l'avenir, le rôle perçu des différents paliers de gouvernement dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire jusqu'à l'identité. Un second défi consiste à élaborer un plan pour en analyser les principaux résultats. C'est là une question qui a aussi reçu beaucoup d'attention au forum.

Quelle géographie ?

Quel serait le meilleur découpage géographique à opérer pour bien refléter les réalités quotidiennes des membres des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au pays? Visiblement, les avis peuvent diverger sur cette question. Les analyses préliminaires ont été faites en effet en privilégiant différentes approches. Certains ont retenu un découpage provincial et territorial, en s'appuyant vraisemblablement sur le fait que les problématiques soulevées par le sondage sont hautement influencées par le contexte politique et social particulier de chacune des provinces et de chacun des territoire. D'autres ont choisi de travailler avec les grandes régions du Canada. Différentes régionalisations ont été ainsi opérées, certaines plus judicieuses que d'autres. A cet effet, on ne peut que remarquer l'incongruité du choix de rattacher l'Alberta à la Colombie-Britannique, deux provinces où les communautés francophones sont issues de processus historiques très différents et dont les caractères actuels sont aussi très différents.

D'autres stratégies peuvent cependant être explorées. Un découpage opéré en fonction de la représentation francophone à l'échelle de la localité ou de la région permettrait de contrôler l'effet démographique. Un découpage qui distinguerait entre grandes villes et métropoles d'une part, et petites villes et milieux ruraux d'autre part, permettrait de révéler certaines dimensions-clé de la vitalité communautaire dans chacun de ces grands types d'environnement. L'effet d'autres variables géographiques, telles l'isolement, pourrait aussi être exploré en effectuant des analyses sur un ensemble de milieux offrant des caractéristiques similaires eu égard à ces variables. Ces différentes approches permettraient de pallier au manque de représentativité provinciale de l'échantillon qui vient d'être évoqué. Elles auraient aussi l'avantage, nous dit-on, de faciliter la comparaison entre le vécu au sein des communautés francophones de l'extérieur du Québec et celui qui caractérise les communautés anglophones du Québec.

Quels groupes ?

La question des groupes à cibler plus particulièrement dans l'analyse mérite aussi plus ample réflexion. Les premières analyses de l'effet de certaines variables démographiques et socio-économiques sur les attitudes a suggéré certaines tendances, qu'il faut maintenant explorer plus à fond. L'âge et le genre ont été retenus tant par l'équipe ayant travaillé autour de David Bourgeois (Bourgeois, Bourgeois et Leblanc, 2004) que par Josée Bergeron (2004). Leurs analyses ont aussi considéré le niveau d'éducation et le revenu. Les relations qu'ils ont étudiées semblent au premier abord faibles, suggérant que ce n'est peut-être pas là que réside la clé d'interprétation du vécu des membres de la minorité. S'agit-il des meilleurs facteurs explicatifs de l'engagement des membres de la minorité eu égard à leur communauté, tel qu'il se manifeste dans leurs comportements et leurs attitudes? Ne faut-il pas plutôt chercher ailleurs les explications souhaitées des différences observées dans les réponses au sondage?

Selon quelle logique d'interprétation ?

La question des relations à faire ressortir entre les différents ordres de variables a aussi été soulevée. Quels seraient les principaux liens à explorer? Quelles variables seraient les plus susceptibles de les affecter? Aux yeux de Patrimoine canadien, qui a initié le sondage, les informations qui ont été obtenues peuvent donner lieu à tout un éventail de questionnements. Ils ont d'ailleurs invité les chercheurs présents à poursuivre le travail d'analyse amorcé, en multipliant les croisements entre les données de façon à faire apparaître des dimensions moins bien connues des processus concourant à la vitalité communautaire.

D'aucuns ont émis certaines réserves face à une démarche d'analyse trop exploratoire. La littérature offrirait divers cadres d'interprétation pouvant servir à l'étude des phénomènes couverts par le sondage. S'inspirer des concepts qu'ils proposent permettrait, à leur avis, de donner plus de portée aux résultats obtenus, en suggérant une logique d'interprétation qui pourrait guider l'analyse, orienter sur les relations à rechercher et sur le sens à donner aux résultats obtenus par le traitement des données.

3. LA RECHERCHE DU SENS DES RÉSULTATS

D'autres problèmes d'ordre méthodologique ont été soulevés. Ils concernent la formulation des questions, les échelles de réponses proposées et le sens qu'on peut tirer des réponses fournies par les participantes et participants au sondage. Ces trois problèmes sont étroitement inter-reliés. Ils m'apparaissent

d'autant plus prégnants que l'on dispose de peu d'informations sur les interrogations qui ont orienté l'élaboration du questionnaire, informations nécessaires pour bien en saisir la portée.

Des questions à leur interprétation

Le libellé de certaines questions peut être interprété de plusieurs façons. On l'a démontré, à l'aide d'exemples particulièrement bien choisis. Les échelles proposées pour les réponses sont aussi sujettes à des interprétations différentes de la part des répondantes et répondants. Dans ce contexte, on ne peut être trop prudent dans l'analyse des réponses, comme c'est le cas pour toutes les enquêtes. Or, il me semble que les chercheurs pressentis pour faire l'analyse préliminaire du sondage n'ont pas pêché par excès de prudence. Ils ont en effet prêté un sens aux réponses qui, à mes yeux, dépasse largement leur contenu explicite dans certains cas. Est-ce que toutes les réponses utilisées comme des indicateurs de la confiance des membres de la minorité envers leur communauté, ses institutions et ses partenaires traduisent effectivement un tel sentiment de confiance ? Peut-on voir comme des révélateurs de l'importance accordée au bilinguisme des questions portant sur la connaissance des politiques ou de l'action gouvernementales en matière de langue, ou sur l'emploi dans la fonction publique ? Pour ma part, j'en doute. Mais je dois reconnaître que la commande qui a été adressée à celles et ceux qui ont fait ces analyses était très difficile à remplir, le questionnaire n'étant visiblement pas organisé en fonction des thématiques sur lesquelles on leur a demandé de travailler.

L'absence de problématique

Ceci révèle un problème à mes yeux plus fondamental de l'opération telle qu'elle a été menée, soit celle de l'absence d'une problématique bien identifiée, qui aurait permis de mieux structurer le questionnaire et de développer des questions plus susceptibles de livrer les résultats attendus.

Le questionnaire va dans plusieurs directions et il est difficile d'en reconstituer la structure. C'est là un des aléas, nous a-t-on dit, d'avoir associé à la recherche un éventail de partenaires dont les agendas diffèrent et qui ne recherchent pas nécessairement la même information. Peut-être, mais ceci n'excuse pas le fait d'avoir procédé apparemment sans un véritable questionnement préalable sur les buts et objectifs de l'enquête et sans avoir formulé explicitement un ensemble de questions de recherche devant guider le choix des grandes composantes du questionnaire, ainsi que le libellé des questions qui s'y rattachent. La formulation de certaines questions apparaît aujourd'hui plutôt mal choisie, s'il s'agissait évidemment de mesurer la confiance ou l'appui au bilinguisme. Mais peut-être que ce n'était pas là l'intention au départ... et

que le problème a surgi d'avoir orienté l'analyse en fonction de ces thématiques après que le sondage ait été complété. S'il est tard pour déplorer maintenant que l'on ait insuffisamment précisé la problématique, il ne l'est pas pour réfléchir plus à fond sur le sens à donner aux différentes questions du sondage et sur leur véritable portée.

4. L'IDENTIFICATION DES PISTES D'ACTION

Ce qui nous amène à un dernier ensemble de commentaires sur le sondage, reliés à son usage aux fins de l'action. On a évoqué différentes utilisations possibles des résultats pour l'élaboration des politiques publiques en matière de langue, pour la révision des programmes de Patrimoine canadien et de ses partenaires engagés dans l'appui aux minorités de langue officielle, voire pour tenter d'influencer l'opinion publique sur ces questions, comme le suggérait Jack Jedwab (2004). Cette étape du transfert des connaissances obtenues par voie d'enquête en vue de l'action représente un défi de taille. Je me contenterai d'évoquer deux questions particulières soulevées par les participantes et participants au forum en lien avec le recours au sondage pour orienter l'action, soit celle du besoin de contextualiser les résultats de la recherche et celle de la nécessaire prise en compte de la diversité des réponses selon les milieux.

Une nécessaire contextualisation de la recherche

Les résultats qui ont été livrés lors du forum avaient de quoi réjouir : ils semblent indiquer que plusieurs des facteurs souvent invoqués du dynamisme des communautés minoritaires sont présents, parmi lesquels la confiance dans l'avenir du français et des communautés qui le portent. On pourrait ne pas s'interroger plus loin quant à ce que représente cette confiance et choisir de ne pas intervenir sur les facteurs susceptibles d'avoir un effet sur les perceptions de l'avenir qui sont véhiculées au sein de la minorité. Ou encore, de n'agir que dans les milieux et auprès des sous-groupes qui auraient affiché une moins grande confiance. Or, s'agit-il vraiment de la meilleure approche à prendre ? Ou ne faudrait-il pas, au contraire, privilégier la stratégie inverse, et agir là où la confiance est la plus forte, compte tenu du fait qu'on a déjà démontré, par exemple, les méfaits d'une trop grande naïveté en ce qui concerne les possibilités d'avenir de la langue de la minorité dans un contexte bilingue. Il ne s'agit pas pour moi, on le devinera, de trancher ici entre l'une ou l'autre de ces stratégies. Mon but est tout autre, soit celui de rappeler, comme l'ont fait d'autres participantes et participants au forum, l'importance de contextualiser les résultats de la recherche, de façon à évaluer pleinement les enjeux qu'ils soulèvent. Différentes avenues doivent être poursuivies en ce sens, parmi

lesquelles : la comparaison avec des résultats d'autres enquêtes menées auprès des membres des minorités francophones et anglophones du Canada sur des questions similaires; la prise en compte des travaux existants sur les questions soulevées dans le sondage et des interprétations qu'ils suggèrent des phénomènes mis en lumière par celui-ci; l'analyse du contexte socio-communautaire et politique dans lequel évoluent les communautés qui ont été sondées, qui peut avoir des effets notoires sur les comportements et les attitudes tels que mesurés au moment où l'enquête a été effectuée. Il ne pouvait être question, à ce stade préliminaire de l'analyse des résultats, d'avoir mené ce travail de contextualisation. On ne pourra cependant pas l'éviter, si on veut se servir des résultats du sondage à des fins d'élaboration des politiques.

La prise en compte de la diversité

De l'avis de certains participants et participants au forum, la spécificité des divers types de milieux de vie française du pays est incontournable. Et on ne peut intervenir de la même façon partout. C'est là une idée que j'ai défendue pour ma part avec force sur plusieurs tribunes, en insistant notamment sur la nécessité d'une action différente selon qu'il s'agisse de communautés où le français domine, de communautés mixtes ou de communautés minoritaires, ou encore de communautés francophones culturellement fortes et de communautés francophones économiquement fortes (Gilbert, 1999, 2001, 2004 à paraître). On a aussi insisté, au forum, sur la diversité des modes de vie des Québécoises et Québécois anglophones, selon les milieux.

Or, le sondage permet de faire ressortir les modalités particulières de l'expérience minoritaire à l'échelle locale et régionale, ainsi que selon l'on appartienne à l'un ou l'autre des sous-groupes qui composent la population. Il peut révéler diverses façons de vivre en milieu minoritaire au Canada, selon la géographie ou selon qu'il s'agisse de l'un ou l'autre des sous-groupes qui forment la population minoritaire : divers comportements linguistiques dans les différents contextes de la vie quotidienne évoqués dans l'enquête, diverses modalités de participation aux institutions de la minorité, diverses attitudes envers la communauté et ses partenaires. Mon dernier commentaire porte sur l'importance d'accorder une attention particulière à cette diversité dans l'usage qui sera fait des résultats, et plus particulièrement à la diversité géographique, moins souvent prise en compte dans les politiques et programmes visant les minorités.

Conclusion

Le sondage offre un portrait inédit des communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment en ce qui concerne les expériences vécues au quotidien par leurs membres dans une diversité de milieux. Si son analyse oblige à une certaine prudence, pour les différentes raisons que je viens d'évoquer, il n'en constitue pas moins un outil de choix pour mieux orienter les politiques publiques qui les concernent, surtout si on prend la peine de bien situer les résultats dans leur contexte et de porter attention à la diversité locale et régionale dans les réponses. La discussion qui s'est tenue au forum suggère qu'il faille toutefois, pour y arriver, passer à travers une étape qui n'a pas reçu jusqu'ici l'attention nécessaire: celle d'une réflexion approfondie sur le sens qu'il faut donner aux différentes questions du sondage afin d'en mesurer la véritable portée. C'est à cette condition seulement qu'on pourra faire une utilisation judicieuse du sondage et développer en s'en inspirant des politiques et programmes devant permettre un développement durable des minorités francophones et anglophones du Canada.

BIBLIOGRAPHIE

- GILBERT, A. (1999) *Espaces franco-ontariens*. Ottawa, Le Nordir.
- GILBERT, A. (2001) Le français au Canada, entre droits et géographie. *Le Géographe canadien*, 45(1); 173-179.
- GILBERT, A. (2004) La diversité de l'espace franco-ontarien: un défi au développement. Dans J.P. Wallot, L. Cardinal et G. Paquet, dirs., *Gouvernance linguistique: le Canada en perspective*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, à paraître.

5.2 LE SONDAGE GPC ET LES CARACTÉRISTIQUES DE SON ÉCHANTILLON

Edmund A. Aunger,
 professeur de sciences politiques,
 Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton

Dans les sondages menés auprès des populations minoritaires, le prélèvement d'un échantillon représentatif constitue souvent un défi de taille. Prenons à titre d'exemple les minorités francophones, qui ne comptent que 4,4 % de la population canadienne. La méthode d'échantillonnage aléatoire simple, où chaque personne a la même chance d'être choisie, ne produirait que quatre francophones par centaine de personnes sondées. Ainsi, pour mener un sondage auprès de mille francophones, il faudrait effectuer un premier échantillonnage de 22 700 personnes, et par conséquent encourir des frais disproportionnellement grands. Heureusement, il existe des méthodes alternatives qui permettent de mieux cibler la population minoritaire, mais ces méthodes peuvent également réduire la représentativité de l'échantillon, surtout quand cette minorité est éparpillée sur le territoire.

Afin d'évaluer la représentativité du sondage GPC, nous en ferons certaines comparaisons avec le dernier recensement. Toutes choses étant égales, les minoritaires sondés et les minoritaires recensés devraient partager à peu près les mêmes attributs. Inévitablement, tout n'est pas égal, surtout à l'égard des modalités méthodologiques et il faut s'attendre à quelques différences, probablement minimales, dans les résultats obtenus. Par exemple, le sondage date de novembre 2002, le recensement de mai 2001. Comme on ne peut jamais traverser la même rivière deux fois au même endroit, on ne peut pas non plus sonder la même population deux fois dans la même division. Deuxièmement, le sondage se limite à la population adulte âgée de 18 ans et plus, tandis que le recensement a trait d'habitude à l'ensemble de la population, tous âges confondus. Troisièmement, le sondage définit la population cible selon la réponse à une seule question : « Peu importe les autres langues que vous parlez, laquelle entre les deux langues officielles, soit le français ou l'anglais, considérez-vous être votre première langue officielle ou votre langue principale officielle ? » Par contre, le recensement dérive cette mesure à partir de réponses à trois questions différentes — sur la connaissance des langues officielles, sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison.

La concentration territoriale

Selon le recensement de 2001, les minorités de langue officielle sont largement dispersées sur le territoire canadien, seulement 24 % habitent des subdivisions de recensement où elles constituent une majorité. À premier abord, l'échantillon GPC reflète bien cette réalité, 25 % des répondants habitant de telles localités. Toutefois, cette représentativité apparente cache des variations régionales importantes. Par exemple, dans l'Ouest 2 % des francophones (mais 19 % des répondants), et en Ontario 9 % des francophones (mais 24 % des répondants) habitent des localités majoritairement francophones. Par contre, dans l'Est 72 % des francophones (mais seulement 65 % des répondants), et au Québec 24 % des anglophones (mais seulement 10 % des répondants) vivent en situation majoritaire. Ainsi, l'échantillon minimise les divergences régionales, créant faussement une convergence entre l'Ouest et l'Est, entre les régions de basse concentration et de haute concentration.

Cette distorsion est particulièrement évidente dans l'Ouest où les niveaux de minorisation et par conséquent les coûts d'échantillonnage, sont très élevés. D'après le recensement, 83 % des francophones habitent des subdivisions où ils constituent moins de 5 % de la population, dont 98 % des Franco-Colombiens, 81 % des Franco-Albertains, 68 % des Fransaskois, et 69 % des Franco-Manitobains. Pourtant, dans le sondage GPC, seulement 51 % des répondants habitent de telles localités, dont 77 % des Franco-Colombiens, 30 % des Franco-Albertains, 0 % des Fransaskois, et 53 % des Franco-Manitobains.

Tableau 5.2.0 Niveau de concentration. Répartition comparative des minorités selon le sondage GPC et le recensement de 2001

Niveau de concentration	Minorités francophones		Minorité anglophone	
	Sondage	Recensement	Sondage	Recensement
0 – 9 %	25 %	41 %	10 %	10 %
10 – 29 %	28 %	24 %	78 %	46 %
30 – 49 %	10 %	8 %	2 %	20 %
50 – 69 %	10 %	8 %	5 %	7 %
70 – 89 %	10 %	8 %	3 %	16 %
90 – 100 %	16 %	11 %	2 %	1 %
Total	99 %	100 %	100 %	100 %
n	1 138	1 038 750	863	1 009 265
V	0,01		0,02	

Source : Sondage GPC International et Statistique Canada, Recensement du Canada 2001

Afin de compenser ce biais dans l'échantillonnage, nous avons pondéré les réponses au sondage GPC pour refléter les concentrations observées dans le recensement de 2001. Ce « nouvel » échantillon permet de tracer un portrait plus juste des minorités de langue officielle, mais il ne peut pas remédier à toutes les lacunes. Ces lacunes se trouvent surtout au niveau provincial. Par exemple, un seul répondant provient des localités en Saskatchewan avec des concentrations inférieures à 20 %, bien que 83 % des Fransaskois habitent de telles localités. Ou encore, seulement 17 répondants sur 2 001 proviennent de la Colombie-Britannique, le plus faible de tous les échantillons sauf celui du Nunavut, bien que cette province soit troisième en importance, pour son nombre de francophones minoritaires, derrière l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Pour cette raison, notre analyse se limite surtout aux variations régionales plutôt que provinciales.

La langue maternelle

Les localités à haute concentration minoritaire constituent souvent les foyers traditionnels des minorités de langue officielle — les sites historiques d'une première colonisation. Par conséquent, la surreprésentation de ces localités va de pair avec la surreprésentation des minorités de souche. Cela explique, en partie, le nombre relativement faible d'allophones dans l'échantillon francophone : 1 % d'après le sondage, mais 10 % d'après le recensement. Cela explique également le peu de répondants francophones qui sont nés à l'étranger : 4 % d'après le sondage, mais 12 % d'après le recensement.

Par contre, le recensement, de par sa façon de construire une mesure de première langue officielle, tend à écarter les anglophones de langue maternelle de la minorité francophone, et les francophones de langue maternelle de la minorité anglophone. En toute probabilité, la représentation accordée à ce groupe par le sondage est plus juste.

Tableau 5.2.1 Langue maternelle. Répartition comparative des minorités selon le sondage GPC et le recensement de 2001

Langue maternelle	Minorités francophones		Minorité anglophone	
	Sondage	Recensement	Sondage	Recensement
Anglais	4 %	0 %	67 %	58 %
Français	95 %	90 %	7 %	0 %
Autre	1 %	10 %	27 %	42 %
Total	100 %	100 %	101 %	100 %
N	1 137	202 495	863	192 746
V		0,08		0,10

Source : Sondage GPC International et Statistique Canada, Recensement du Canada 2001

Nota : Lors du recensement, 3,5 % des minoritaires ont indiqué au moins deux langues maternelles. Ce tableau n'a trait qu'aux réponses uniques.

Le sexe

Selon le recensement de 2001, lui-même un échantillon en ce qui concerne les variables linguistiques, prélevé auprès de 20 % des Canadiens et Canadiennes, les minorités de langue officielle comprennent à peu près le même nombre de femmes que d'hommes. Le sondage favorise légèrement, mais de façon significative, les femmes par rapport aux hommes.

Tableau 5.2.2 Sexe. Répartition comparative des minorités selon le sondage GPC et le recensement de 2001

sexe	Minorités francophones		Minorité anglophone	
	Sondage	Recensement	Sondage	Recensement
Féminin	62 %	52 %	57 %	50 %
Masculin	38 %	48 %	43 %	50 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	1 138	171 520	863	159 245
V		0,02		0,01

Source : Sondage GPC International et Statistique Canada, Recensement du Canada 2001

Nota : Dans les deux cas, le sondage et le recensement, la répartition des hommes et des femmes est calculée seulement pour la population âgée de 18 ans et plus.

L'âge

Le sondage surreprésente la population plus âgée. Traditionnellement, les gens d'un certain âge, comme les femmes d'ailleurs, sont plus faciles à rejoindre.

Tableau 5.2.3 Âge. Répartition comparative des minorités selon le sondage GPC et le recensement de 2001

Tranche d'âge	Minorités francophones		Minorité anglophone	
	Sondage	Recensement	Sondage	Recensement
18 -34	21 %	26 %	29 %	32 %
35 - 54	37 %	43 %	34 %	40 %
55 et plus	43 %	31 %	38 %	28 %
Total	101 %	100 %	101 %	100 %
N	1 127	171 525	849	159 250
V		0,02		0,02

Source : Sondage GPC International et Statistique Canada, Recensement du Canada 2001

5.3 DISCUSSION

Daniel Bourgeois

Je voudrais revenir à l'échantillon provincial. Je crois qu'il est dangereux de généraliser comme on l'a fait et de dire : l'Ouest et les Prairies pensent comme ça, alors qu'à l'intérieur des Prairies, la Saskatchewan était complètement différente des autres. Tout comme on a généralisé pour l'Atlantique alors qu'il y a une grande différence entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard qui sont très favorables, alors que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve le sont beaucoup moins. On ne peut rien faire quant à l'échantillon. Mais nous sommes d'accord sur le fait qu'on généralise à partir de petits échantillons et que l'inverse est probablement aussi dangereux.

Rodrigue Landry

Il ne faut pas oublier qu'en statistique quand on a des centaines ou des milliers de répondants, une différence très minime est statistiquement significative. Dans l'étude de PISA où il y avait 250 000 personnes, une différence d'un dixième de point était statistiquement significative. Il faut regarder la force des corrélations. Si j'ai bien vu, il n'y a pas une seule corrélation qui dépasse 13, ceci veut dire 1 % de variance expliquée. Ça n'explique pas grand chose. Finalement, je reprocherais qu'on en fasse des points forts dans la conclusion et surtout qu'on en fasse grand cas dans la discussion. Je dirais même que si on avait contrôlé certains facteurs, j'oublie le terme français – en anglais on dit « spurious correlations » – une corrélation peut cacher un autre phénomène. Par exemple, est-ce que la scolarité négative c'est la scolarité plus faible dans les endroits où la concentration francophone est plus élevée ? Ce qui automatiquement pourrait être expliqué par la concentration et pas du tout par la scolarité.

Je suis certain que si on avait contrôlé pour la concentration – il y a des façons de le faire – en regardant la corrélation entre la scolarité, l'âge, etc. Il est possible que les relations ne soient pas significatives ou qu'elles puissent prendre des tangentes différentes. Il faut toujours être attentifs. Il est important de ne pas trop faire de cas des corrélations très minimes et qui, même statistiquement significatives, n'expliquent pas grand chose.



Josée Bergeron

Voici plutôt un commentaire qu'une question. Lorsque vous avez présenté le niveau de confiance envers les institutions et si elles desservent bien les intérêts de la communauté minoritaire, je m'interrogeais à savoir si on a posé des questions au préalable aux gens qui répondaient à cette question : « Quel est leur engagement dans la communauté ? » Il s'agit d'une question générale qui ne s'adresse pas nécessairement aux auteurs, – Font-ils partie de différentes associations ? Sont-ils impliqués d'une certaine façon ? – dans la mesure où ça aurait eu un impact sur la volonté de répondre au questionnaire de la part de ces gens-là qui sont déjà engagés, impliqués, ou qui font partie d'un réseau associatif. À partir de là, la différence entre les jeunes et les plus vieux, comme Gratien Allaire l'a mentionné, l'engagement des plus vieux est-il plus soutenu ? Y a-t-il un impact quand des jeunes arrivent dans des milieux associatifs ? Ce sont des interrogations sur le contexte général, jusqu'à quel point ce contexte-là est-il présent mais pas nécessairement révélé par les données.

William Floch

C'est un bon point. Il n'y a pas énormément de questions dans ce sens-là. Une question porte sur l'importance de sauvegarder la langue, la culture et l'engagement personnel de la part du répondant. Quelques questions touchent à l'engagement individuel mais l'expérience, le niveau de frustration, non, on ne l'a pas, mais c'est peut-être une zone d'entrée pour le futur.

Jean-Pierre Corbeil

Un commentaire par rapport à la Saskatchewan où c'est important aussi de garder à l'esprit que le ratio des personnes de 65 ans et plus, par rapport à ceux de moins de 15 ans, est d'à peu près quatre pour un. C'est certainement un élément qui peut jouer aussi sur ce que l'on peut interpréter comme de la confiance ou des perspectives face à l'avenir.

J'aimerais poursuivre sur le point de Rodrigue Landry. On sait que depuis un siècle des débats très forts et très émotifs ont eu lieu par rapport à tout ce qui touche les attitudes en général parce qu'il y a plein de gens qui se posent la question : Est-ce que ça existe une attitude et même des opinions dans la population ? On le sait, simplement à la revue de la littérature, on a des milliers et des milliers de documents à ce sujet-là. Pierre Bourdieu en France, en 1970, avait soulevé un tollé en disant que l'opinion publique ça n'existait pas. Il avait certaines raisons pour soutenir son propos. Ce que je dirais, c'est qu'entre mesurer et comprendre ce qu'on vient de voir dans ce sondage, il y a une différence. Ce que nous avons tendance à faire, c'est de prendre pour acquis. On présuppose que tous les répondants à ce sondage-là ont la même interpré-

tation des questions. Il ne faut jamais oublier que la science – parce que maintenant c’est devenu une science – les sondages d’opinion en particulier, ont été fondés sur des sondages sur les intentions de vote et qu’une intention de vote c’est : « Pour quel candidat voulez-vous voter ? » C’est assez simple.

À partir du moment où on touche à des attitudes, à des interprétations de problématiques sociales, de phénomènes, de thèmes, etc. il faut toujours faire attention. Parce qu’on va sortir tout l’outillage et toute la balistique statistique pour interpréter toutes ces corrélations-là et on présuppose qu’en fait on mesure exactement la même chose pour chaque personne. Or pour des gens qui ont une scolarité supérieure, fort probablement il arrive de ne pas interpréter les questions de la même façon que les gens qui ont une scolarité moins élevée. Leur expérience risque d’être très différente par rapport à ça. On présuppose également que tous les répondants qu’on a interviewés ont quelque chose à dire sur le sujet.

Donc, c’est une mise en garde parce que, souvent en utilisant des analyses factorielles pour faire des analyses très sophistiquées, en bout de ligne on se pose la question, « Qu’est-ce qu’on mesure exactement ? » Est-ce que ce dont on discute aujourd’hui c’est quelque chose qu’on a créé par les questions qu’on a posées et auxquelles les gens ont répondu ? On prétend mesurer des attitudes et des opinions, d’une certaine façon, n’est-ce pas nous qui avons contribué aussi à créer ces attitudes et ces opinions.

Donc, je pense qu’en voyant ce sondage-là, je le perçois comme un indicateur ou un portrait parmi tant d’autres mais qui mérite définitivement d’aller plus loin parce qu’avec ces questions-là on touche à peine à la surface et qu’en poussant beaucoup plus loin, je suis convaincu qu’on arriverait – il y a plein d’études qui ont été faites par exemple, en Nouvelle-Zélande. On avait posé ce genre de questions-là par rapport aux Néo-Zélandais du groupe majoritaire à l’égard des citoyens Maori qui sont à supposer des citoyens à leurs yeux. Les gens avaient tendance à répondre de façon très positive. À partir du moment où on a pris cet échantillon-là et qu’on a posé des questions beaucoup plus approfondies – d’une durée de 45 minutes à 1 heure - on trouvait à l’intérieur d’une même entrevue des contradictions flagrantes entre les perceptions et les opinions des gens. Tout ce que je dirais c’est que, par exemple, on pouvait voir des gens qui avaient une attitude très positive face à une situation et quand on fouillait davantage, on voyait ces mêmes personnes faire preuve de beaucoup de discrimination et de racisme par rapport à ces groupes-là. Donc ma mise en garde, c’est de bien analyser tout ça mais ce n’est pas parce qu’on utilise des statistiques très poussées et qu’on a certaines mesures qui valident des corrélations que c’est significatif et qu’on est nécessairement en train de toucher un point important.

Deborah Hook

[...] Êtes-vous en mesure de faire le même **genre d'analyse des anglophones qui ont répondu en anglais et de ceux qui ont répondu en français au Québec? Est-ce une possibilité?***

William Floch

Il n'y avait pas assez d'anglophones ayant répondu au questionnaire en français pour permettre ce genre d'analyse. C'est pour ça qu'on s'est limité aux francophones hors Québec.

Deborah Hook

Donc la plupart des anglophones ont répondu en anglais. Il y a très peu d'anglophones qui ont répondu au questionnaire en français. Est-ce qu'on leur donnait le choix ou est-ce qu'ils répondaient dans la langue dans laquelle on s'adressait à eux ?

William Floch

Le choix était offert. Les répondants, après avoir été identifiés comme anglophones ou francophones, au Québec ou hors Québec, avaient l'occasion de mentionner dans quelle langue ils préféraient répondre au questionnaire. En réalité, nos collègues de Statistique Canada nous ont démontré que par le passé, plusieurs francophones préféraient répondre en anglais aux questionnaires et nous leur en avons offert la possibilité.

Jack Jedwab

[...] Je veux d'abord dire qu'avec de grands sondages de ce genre, ça devient une question d'attente par rapport aux conclusions qu'on veut dégager. Il ne faut pas placer la barre trop haute. En effet, si la barre est trop élevée, on risque de n'en rien sortir. Le sondage offre une photo, un portrait, un snapshot si on veut, de la réalité; dans l'ensemble il faut faire beaucoup d'études qualitatives et quantitatives pour le comprendre.

J'ai travaillé de près avec GPC International sur un important sondage sur le racisme – qui n'est pas diffusé publiquement. Nous avons eu de longs débats, nous étions un groupe de quatre qui a travaillé à sa construction. L'un des débats portait sur ce que veut dire 5. C'est une échelle d'un indice sur le racisme. Que veut dire le 5? La moitié des gens (nous étions quatre) ont dit :

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

ce n'est pas bon. Ça aurait pu être mieux si on avait été 5 personnes. Deux ont dit si on dit 5 ça veut dire qu'on est raciste, parce qu'il y a une indifférence quelque part. Donc si on est au milieu d'une question qui est déjà lourde, une question comme : Croyez-vous que le groupe X est paresseux ? Si on répond 5, on ne dit ni oui, ni non, c'est qu'on est raciste ! L'autre disait non, fais attention ! Tout ceci pour dire que ce type de mesures se pose dans le domaine de la recherche sociale. J'aurai l'occasion de commenter quand viendra mon tour. J'ai pensé que c'était mieux de le souligner au début parce qu'il va y avoir d'autres interventions de ce genre.



Marielle Beaulieu

Je suis tout à fait d'accord qu'à un moment donné je pense qu'il faut prendre des portraits de ce genre-là et évidemment tenter de toujours les utiliser avec beaucoup de précautions. On voit ici autour de la table qu'il y a effectivement plusieurs facteurs qui nous amènent – et c'est tout à fait normal – à nous poser des questions.

Il y a deux facteurs assez importants qui n'ont peut-être pas été mentionnés et sans doute Gratien Allaire pourra nous dire si j'ai raison en ce sens-là. Quand on parle des communautés minoritaires francophones et si l'on questionne beaucoup d'aînés de plus de 60 ans, très souvent ces gens-là ont fort peu de scolarité. Ce sont souvent des gens sous-scolarisés ; alors, le fait de questionner des gens sous-scolarisés avec des questions aussi élaborées, par exemple, sur l'engagement, le leadership communautaire, etc., personnellement ça me crée certains problèmes quand on arrive à de l'interprétation généralisée. Je me dis qu'il faudrait certainement porter une attention particulière à cela. On voit effectivement, et Gratien Allaire l'a souligné, d'importantes différences. Pourquoi, dans les résultats que nous avons ici, est-ce les gens le moins scolarisés qui disent que le leadership, l'engagement, etc. sont positifs ? C'est la question que je me pose par rapport aux résultats, celle de l'âge et du niveau de scolarité.

Bradley Bos

Je suis responsable de programme et je travaille beaucoup avec les régions et spécialement avec des organismes communautaires. Bien que je puisse comprendre votre point de vue, je crois qu'il est aussi pertinent de signaler les raisons pour lesquelles ce groupe communautaire en particulier a survécu et prospéré et c'est généralement à cause du leadership des aînés. Ils sont retraités, possèdent un sens communautaire plus développé ainsi qu'un fort attachement envers la communauté. Par conséquent, ils auraient probablement une approche plus fiable au sujet de la nature et du niveau de leadership de la communauté. Si vous discutez avec un étudiant universitaire qui passe une bonne partie de son temps dans un grand centre urbain, à quel niveau se situe sa connaissance de la communauté ou des associations communautaires ?*



Rodrigue Landry

Je vais reposer la question que j'ai posée alors que je n'avais pas le questionnaire devant moi. Est-ce que vous avez calculé l'indice de continuité linguistique avec les mêmes variables parce que vous les avez dans votre questionnaire 1.a et 1.b « Quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise et que vous parlez encore ? et Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison ? » C'est la première chose que j'ai regardée pour savoir si le sondage était représentatif et ce que je disais, c'est que sur le même indice qu'utilise Statistique Canada, les francophones sont beaucoup moins menacés qu'ils ne le sont par le Recensement. Donc, je ne sais pas si vous l'avez calculé ou vu vous aussi...

William Floch

On ne l'a pas fait. Je reviens à l'analogie que nous sommes une compagnie de bois et qu'on a ramassé le bois. On demande à d'autres de construire, non seulement aux quatre conférenciers mais à d'autres chercheurs. Jean-Pierre et moi avons discuté des possibilités qu'offrent les questions linguistiques. Les trois premières sont des questions du Recensement de Statistique Canada : connaissance des langues officielles; langue d'usage au foyer (partie A); et langue maternelle. Ensuite, les questions de filtre pour décider si la personne est anglophone ou est francophone. On a demandé : « En dépit de vos connaissances des langues, vous considérez-vous comme anglophone ou francophone ? Mais on n'a pas dérivé avec l'algorithme de Statistique Canada. C'est possible de le faire je crois...

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

Rodrigue Landry

Je ne parle pas de dérivé mais d'une chose très simple, c'est une variable divisée par l'autre.

Ceux qui ont dit qu'ils parlaient leur langue le plus souvent à la maison divisé par la langue maternelle, c'est l'indice de continuité linguistique. C'est ce qui est à gauche de votre tableau.

Est-ce que vous pouvez faire exactement la même chose, ça prendrait trois secondes...

William Floch

On comptait le faire rapidement. C'est un très bon point.

Jean-Pierre Corbeil

Pour ce qui est de la première question sur la langue maternelle ce n'est pas exactement la question du Recensement parce qu'on dit « langue...que vous avez apprise et que vous parlez encore ». Or il y a des francophones qui ne parlent pas leur langue mais qui la comprennent encore. Il faut faire attention si on veut faire ce genre de comparaison-là.

William Floch

Bon point. Merci.



Anne Gilbert

Je pense que l'exposé sur l'éducation qu'a donné Ed Aunger montre – en tout cas pour l'Alberta – que l'échantillon n'était pas bien représenté. Comme stratégie, je suggérerais, de le dire franchement, en prenant ce que nous avons ici.

Si on a 40 personnes à St-Albert et dans les environs, c'est peut-être une occasion unique de savoir ce qu'on pense dans ces lieux bien identifiés, une communauté francophone isolée du nord de l'Alberta par exemple ; on pourrait peut-être faire de même et la comparer à une autre communauté francophone isolée de l'Acadie. Prenons les résultats qui concernent des lieux où on a un nombre assez important pour leur faire dire quelque chose. Si on n'a pas assez de répondants dans la métropole d'Edmonton – apparemment Calgary n'a pas été considérée – si on additionnait Edmonton, Vancouver, Halifax, Saskatoon, des métropoles qui présentent à peu près toutes les mêmes caractéristiques des francophones on pourrait dire « aujourd'hui dans ce sondage-là on sait que les francophones des métropoles pensent de telle façon. » Ça pourrait être une

stratégie pour l'avenir et pour l'usage au lieu de dire que ce n'est pas représentatif. Peut-être que les autres provinces sont mieux, mais ici c'est évident que ça n'a pas d'allure ! Prenons-le de plein fouet et disons ce qu'on a d'intéressant et analysons les résultats par localité. C'est la stratégie d'une firme de sondage, ils vont prendre une série de numéros de téléphones dans une localité. C'est plus facile, ça va plus vite, c'est normal. On ferait probablement la même chose de toute façon. Soyons francs et disons qu'on a échantillonné dans 5 ou 6 endroits du Canada qui se ressemblent et faisons des comparaisons avec ça.

William Floch

Anne a raison. À l'intérieur des bases de données existantes il y a plusieurs façons d'avoir accès et avec les capacités informatiques d'un logiciel comme SPSS par exemple, il est possible de réorganiser la base de données, avoir une autre distribution des répondants. Je pense aussi à d'autres approches auxquelles Edmund a fait référence, comme d'essayer de voir des choses quasi aléatoires ou ciblées. Avec Martin Lagacé et Astri Thorvik qui travaillent sur une autre enquête relative à l'accès aux arts et à la culture pour les communautés minoritaires que Décima a faite récemment pour nous, la compagnie a réalisé pour nous 2 000 entrevues dont 700 avec des répondants provenant des communautés minoritaires. Essayer d'avoir quelque chose de représentatif, c'est fou, ce n'est pas possible. On a donc ciblé six divisions de recensement. Une par grande région soit deux au Québec, une à Montréal, une dans les régions du Québec, une en Atlantique, une en Ontario et deux dans l'Ouest. Avec cette approche, on va avoir au moins un minimum de 100 répondants dans une division de recensement et on peut faire l'analyse démographique d'un côté et un profil des institutions et acteurs dans le domaine des arts et de la culture de l'autre, marier ces trois sources de données et vraiment apprendre quelque chose sur la situation. Mais je pense qu'il y a toujours la problématique d'identifier les répondants minoritaires qui forment une très basse proportion de la population pour les communautés dans l'Ouest et dans quelques régions du Québec. Cela demeure un défi. On a l'intention d'en discuter avec d'autres groupes qui auraient besoin de cette information et les maisons de sondage pour trouver la façon la plus adéquate de procéder. Il y a la notion d'un panel, où l'on identifie quelqu'un qui répond à notre profil de personne minoritaire et si cette personne est prête à travailler avec nous sur une longue période et être interviewée, c'est une autre option. C'est moins aléatoire, il y a peut-être quelque chose d'intéressant dans cette approche.



Jack Jedwab

L'autre question finalement – je ne sais pas comment on l'a traitée dans le sondage – c'est le mixage. Il y a des gens un peu comme mes enfants qui sont à moitié francophones et à moitié anglophones. Sont-ils majoritaires ou minoritaires ou faut-il inventer une autre catégorie « mioritaire ou manorbitaire » je ne sais pas. Je ne sais pas comment chez les jeunes – je vois beaucoup d'élèves qui parlent anglais ou français dans les corridors, quand je voyage à Saint-Boniface – je dis à mes collègues « Ça parle beaucoup anglais... » c'est un débat, mais à la limite en termes identitaires **« Je ne sais pas dans quelle mesure l'enquête traite de cette réalité. Ceci étant dit, je crois qu'il s'agit d'un portrait qui en quelque sorte, nous dit ce que pensent les francophones et les anglophones en tentant de généraliser, ce qui n'est pas illégitime à mon avis, sans traiter de tous les éléments et sans les décomposer pour savoir si un élément correspond à un autre et ainsi de suite... Par exemple, si vous allez aux États-Unis chez Gallop, ils utilisent des échantillons aléatoires, comme nous utilisons ici auparavant, vous rappelez-vous ? Ils téléphonent à 1000 personnes et bang, les résultats sont à CNN et s'appellent *opinion publique*. Bien évidemment, on peut déchirer ces résultats en lambeaux sans problèmes, ce que les gens font probablement par la suite. Mais c'est un portrait et en réalité, un des plus gros portraits qu'il m'ait été donné de voir de cette réalité.**

Jean-Pierre Corbeil

Est-ce qu'on a mentionné quelque part que le sondage avait une marge d'erreur de 3 %, 19 fois sur 20, parce que c'est souvent ce qu'on entend et on fait souvent allusion à ce qu'on appelle une réalité statistique. J'enchaîne sur ce que Anne disait plus tôt. À chaque fois qu'on parle de représentativité on a toujours en tête les statistiques. Une autre représentativité existe qui est une représentativité davantage de nature sociologique si on peut dire, et l'idée évidemment c'est toujours de se poser la question « représentatif de quoi ? » Est-ce que c'est représentatif des nombres, des représentations, ou des proportions de chaque collectivité ou individus dans les collectivités, ou si ce qui nous intéresse c'est d'analyser une représentativité d'un phénomène, d'un thème, d'une situation et que, sans égard à la représentativité statistique, on soit capable de parvenir à comprendre une réalité qui peut être locale mais qui fait partie d'une représentativité sociologique qui est une partie de cette représentativité plus générale. C'est pour ça que lorsque les universitaires font des analyses plus qualitatives, ils sont souvent discrédités parce que ce n'est pas représen-

* Caractères en gras : traduit du Verbatim

tatif statistiquement parlant. Or, souvent on retrouve des réalités comme ça où on dit qu'il y a une marge d'erreur de 3 % 19 fois sur 20 alors qu'on est complètement dans le champs et qu'on étudie en fait une réalité qui a été créée de toute pièce au lieu de réaliser une analyse plus détaillée de certaines communautés et arriver à comprendre un phénomène, une réalité qu'on n'aurait pas réussi à comprendre autrement. Donc, il faut toujours garder à l'esprit qu'on peut avoir un recensement qui s'adresse à l'ensemble de la population. On peut aussi faire une enquête spéciale avec un échantillon plus grand où on pose beaucoup de questions et on peut même passer une journée complète avec une seule personne pour arriver à comprendre une réalité qui est la sienne mais qui nous informe sur des réalités un petit peu plus larges.

Rodrigue Landry

Suite à ce qu'Anne Gilbert et Jean-Pierre Corbeil disaient, je pense qu'il y a une autre façon d'exploiter la banque de données de façon positive. On est peut-être trop attachés aux aspects provinciaux, atlantique, régionaux, etc. Il y a une autre façon de s'en servir : c'est d'oublier complètement la géographie. Il s'agit de regarder quand des personnes vivent telle réalité, quelle est la relation avec d'autres phénomènes d'identité ou de toute sorte de choses. Et là, on comprend peut-être mieux la réalité canadienne même si elle n'est pas complètement représentative de chacune des régions. Il y a certaines choses qu'on connaît sur le plan de la littérature sur la vitalité ethnolinguistique qu'on pourrait prédire et vérifier à partir du sondage, indépendamment du lieu où les personnes viennent.



Rachel Gauvin

Est-il possible d'avoir copie des détails de l'échantillon, non seulement pour chacune des provinces mais pour l'est, le nord, le sud de l'Ontario... même chose au niveau de l'ouest, de quelle région, même de quelle communauté. Surtout au niveau des minorité immigrantes francophones, le pourcentage semblait quand même très bas.

William Floch

C'est moi qui répond mais c'est David Bourgeois qui fournit la réponse. Il a fait une analyse rapide avec SPSS à savoir où sont les origines des répondants francophones et j'ai mentionné à Rachel que dans quelques provinces on a des régions différentes l'une de l'autre. En Ontario, il y a trois régions : Est ontarien : 271; Nord ontarien : 208; et dans le Sud et au Centre il y a 69. En ce sens il est possible de faire une analyse selon les trois grandes régions. Au Nouveau-Brunswick, dans le Nord-Est, la région où l'on trouve une bonne concentration des Acadiens francophones, on a 249 répondants et dans le Sud-Centre où leur proportion est minimale, c'est 32. Un bloc de 32 répondants est un minimum. Ça offre une certaine possibilité d'analyse. Au Québec on a dans l'Est, 35, dans le Nord 31, à Montréal 600 répondants et au Centre-Sud (excluant la ville de Montréal) 161. Dans ces trois provinces il y a une certaine répartition régionale qui est possible.

5.4 CHOIX MÉTHODOLOGIQUES DU SONDAGE SUR LES ATTITUDES ET LES PERCEPTIONS À L'ÉGARD DES LANGUES OFFICIELLES RÉALISÉ PAR LA FIRME GPC INTERNATIONAL

William Floch,

gestionnaire, Politique et recherche, Programmes d'appui aux langues officielles,
Ministère du Patrimoine canadien

Martin Durand,

analyste, Politiques et recherche, Programmes d'appui aux langues officielles,
Ministère du Patrimoine canadien

La conception d'une enquête d'opinion publique est un long et délicat processus. Les nombreux choix méthodologiques qui accompagnent chacune des étapes de la réalisation d'une enquête sont souvent complexes et ne sont jamais à l'abri de la critique. De plus, la réalisation d'un excellent sondage est tributaire des contraintes de temps, d'argent ou encore des ressources qui lui sont allouées. L'analyse d'une enquête doit donc être basée sur les forces et les faiblesses de celle-ci. Ceci étant dit, le sondage réalisé par GPC International ne fait pas exception à cette règle, c'est pourquoi il est important de rappeler que le sondage réalisé par la firme GPC International, sur les attitudes et les perceptions de la population canadienne à l'égard des langues officielles, a toujours été perçu comme un projet pilote par Patrimoine canadien.

Dans le but de nous aider à élaborer avec plus de précision et de rigueur le cadre méthodologique de nos futures enquêtes, nous avons demandé aux différents intervenants du Forum de partager leurs commentaires et critiques sur les choix méthodologiques du sondage. Bien que la plupart des commentaires étaient pertinents, certains intervenants n'ont malheureusement pas bénéficié du temps nécessaire pour analyser en profondeur la banque de données mise à leur disposition. Par conséquent, certains commentaires étaient assez généraux et/ou peu détaillés. Plusieurs recommandations ont été retenues par l'équipe de recherche de Patrimoine canadien qui contribueront à améliorer nos futures enquêtes d'opinion publique.

Le texte qui suit vise à expliquer les choix méthodologiques et les limites rencontrés par Patrimoine canadien lors de la réalisation de cette enquête et à répondre à certaines des critiques formulées lors du Forum. Nous avons

regroupé les informations de cet article au sein de divers thèmes allant de l'objectif de l'enquête à l'échelle de réponse du questionnaire. Notre premier commentaire porte sur l'objectif et la problématique de cette enquête d'opinion publique.

Objectif et problématique de l'enquête d'opinion publique

Anne Gilbert a souligné la faiblesse ou le manque de problématique de recherche de l'enquête. La lecture du questionnaire à elle seule n'offrait pas aux intervenants la possibilité de bien cerner la problématique ainsi que les différents objectifs sous-jacents au sondage. Toutefois, il serait faux de croire que nous avons réalisé cette enquête sans avoir préalablement élaboré des objectifs précis et une problématique claire. Par conséquent, il aurait été plus judicieux de notre part de remettre en contexte l'élaboration de cette enquête auprès des différents participants du Forum.

Pour Patrimoine canadien, cette enquête s'insère dans le cadre d'un exercice d'évaluation des programmes contribuant au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'objectif principal du sondage était de recueillir de l'information sur les attitudes et les perceptions de la population canadienne à l'égard des langues officielles et des différents intervenants qui favorisent le développement des communautés minoritaires. Cette enquête visait aussi à positionner les programmes de Patrimoine canadien par rapport au développement des communautés, à améliorer notre lecture des enjeux actuels qui préoccupent ces populations et à sonder l'opinion de la population majoritaire face à des sujets comme la dualité linguistique. Nous espérons avoir prochainement l'opportunité de répéter cette enquête afin de comparer les résultats des deux sondages et de dégager les grandes tendances au niveau de l'évolution des attitudes et des perceptions à l'égard des langues officielles, mais aussi au niveau de la portée et de l'efficacité de nos programmes.

Échantillon / échantillonnage

Taille, représentativité, géographie

Lors du Forum, de nombreux intervenants ont remis en question la représentativité de l'échantillon retenu par la firme GPC International. Pour bien comprendre ce choix méthodologique, nous devons tout d'abord souligner que les coûts liés à l'identification des répondants vivant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont extrêmement élevés puisque les répondants sont dispersés sur l'ensemble du territoire canadien. Dans ces circonstances, les firmes de sondages ne peuvent tout simplement pas assumer les coûts financiers attachés à l'identification des répondants sur

une base aléatoire puisque la population canadienne vivant en situation minoritaire ne représente que 4,4% de la population totale. Toutefois, lorsque l'on examine la répartition de la population minoritaire au sein des 288 divisions de recensement canadiennes, nous constatons que 91 % de la population minoritaire est localisée dans 86 divisions de recensement soit 30 % du territoire¹. À partir de ce constat, il devient beaucoup plus facile de comprendre pourquoi les firmes de sondage ciblent leurs recherches de répondants parmi les régions ayant une incidence élevée de population minoritaire. Les coûts extrêmement élevés liés à la difficulté de rejoindre les individus faisant partie du 9% de la population habitant des divisions de recensement où la communauté minoritaire est inférieure à 5 000 personnes ou représente moins de 5% découragent rapidement les firmes de sondage. Cette façon de procéder a mis en lumière la forte sous-représentation de la population francophone d'Edmonton au sein de la région «Ouest du Canada». Le nombre peu élevé de répondants francophones de cette ville s'explique par la faible incidence de la population minoritaire par rapport à la population totale. En effet, même si la population minoritaire de cette ville est de 21 543 personnes (première langue officielle parlée), celle-ci ne représente que 2,1 % de la population totale. Par conséquent, avec une aussi faible incidence, il était très difficile et très coûteux pour la firme de sondage de trouver un francophone prêt à répondre à l'enquête. Cette situation est semblable pour de nombreuses localités en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve ou encore dans les grandes agglomérations comme Vancouver, Toronto ou Calgary. Cela dit, il est possible de compenser la faiblesse de la représentation de certaines communautés francophones en augmentant ou en diminuant le poids des répondants pour représenter plus fidèlement leur poids démographique au sein de la population canadienne. Toutefois, cette situation n'est pas idéale et comporte certaines lacunes.

Comme nos collègues l'on souligné, nous ne pouvons pas étudier l'opinion des provinces de l'ouest du pays au sein d'un seul bloc. Les populations francophones vivant sur ce territoire ont des histoires et des enracinements différents d'une province à l'autre. Cette remarque s'applique aussi, dans une certaine mesure, aux communautés francophones de l'est du Canada. Ceci étant dit, il est pratiquement impossible de créer un profil de toutes les expériences vécues dans les petites localités avec un échantillon national de 2 000 répondants. C'est l'une des raisons pour laquelle nous avons, jusqu'à maintenant, présenté un portrait plus régional² que provincial dans nos analyses. Cette

1. Ces statistiques sont fondées sur les divisions de recensement qui possèdent une population minoritaire supérieure à 5 000 individus ou encore où celle-ci représente proportionnellement plus de 5% de la population totale.

2. Notre analyse régionale se réfère aux cinq grandes régions de Patrimoine canadien. Ces régions sont les suivantes : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Territoires et Ouest.

approche peut toutefois être critiquée car elle tend à déformer les réalités provinciales et territoriales

Sommaire, pour obtenir un très bon échantillonnage, il faut limiter le questionnaire. Dans le cadre du sondage réalisé par la firme GPC International nous avons tenté d'obtenir le maximum des deux. Nous n'avons pas voulu privilégier l'un par rapport à l'autre puisque cela aurait eu un impact important sur le résultat de l'enquête. Ceci étant dit, nous croyons, comme Rodrigue Landry et Anne Gilbert l'ont souligné, qu'il est possible de comparer certaines échelles géographiques en mettant de côté temporairement les expériences culturelles, historiques et sociales des différentes communautés à l'étude (forte concentration de population minoritaire en milieu urbain, faible concentration de population minoritaire en milieu urbain, forte concentration de population minoritaire en milieu rural, faible concentration de population minoritaire en milieu rural...).

Échelle de réponse

Jack Jedwab a souligné sa préférence à utiliser certains types d'échelles pour étudier les communautés minoritaires et d'autres pour étudier les communautés majoritaires. Dans l'enquête réalisée par GPC International, c'est surtout l'échelle de réponse à 11 niveaux³ (0-10) qui a été utilisée. Celle-ci comporte certaines lacunes puisqu'elle donne aux répondants la choix de ne pas prendre position face à l'énoncé en indiquant un choix neutre (5). De plus, cette échelle peut nous donner des réponses plutôt faibles en faveur ou en opposition à l'énoncé (3-4 et 6-7). Aussi, une succession de questions utilisant cette échelle peut créer un phénomène d'essoufflement chez le répondant et voir celui-ci répondre essentiellement toujours la même chose (5,5,6,4,5). À l'opposé, une échelle de réponses à 4 ou 6 niveaux⁴ pousse le répondant à positionner son opinion dans l'une des catégories qui lui est offerte. Dans le cas du sondage GPC, nous avons décidé d'utiliser une échelle de 0-10 puisque les questions étaient, de par leur formulation, peu contraignantes pour les répondants. Dans cette optique, une échelle réduite aurait procuré des résultats extrêmement positifs ou négatifs selon les questions. Compte tenu du fait que nos questions étaient peu contraignantes, nous considérons que le choix des échelles était approprié. Toutefois, nous sommes conscients que dans l'ensemble cette approche n'est peut-être pas idéale et qu'elle comporte certaines faiblesses.

3. Pour cette échelle de réponses 0 signifie que le répondant est « Totalement en désaccord » avec l'énoncé et 10 signifie que le répondant est « Totalement en accord » avec l'énoncé.

4. Par exemple une échelle de réponses à 4 niveaux élimine les réponses neutres. Ainsi nous aurons « Entièrement d'accord » avec l'énoncé, « Passablement d'accord », « Passablement en désaccord » ou « Entièrement en désaccord » avec l'énoncé.

Conclusions

Les enquêtes d'opinion publique sont de plus en plus utilisées dans le domaine de la recherche pour palper le pouls de la population canadienne sur différents sujets. Cette forme de collecte de données ne peut fournir toutes les réponses aux différents enjeux soulevés par les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il s'agit d'une voie parmi d'autres nous permettant d'enrichir nos connaissances sur ces communautés. L'interprétation de ces sondages se doit d'être toujours accompagnée d'une mise en contexte claire et détaillée. De plus, les chercheurs doivent être en mesure d'expliquer clairement la méthodologie qu'ils ont utilisée pour en arriver à leurs conclusions afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation des résultats.

Malgré les limites qui ont été soulignées lors du Forum, nous croyons que le sondage réalisé par la firme GPC International renferme des informations précieuses nous permettant d'approfondir nos connaissances sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Encore une fois, nous tenons à souligner que les commentaires formulés par les différents intervenants nous permettront d'élaborer plus facilement et plus rigoureusement le cadre méthodologique de nos enquêtes futures et de faciliter notre travail dans l'éventualité où nous répéterions cette enquête sur les attitudes et les perceptions à l'égard des langues officielles.

6. APPENDICES

6.1 GPC MINORITÉ questions – automne 2002

- Q1A : Quelle est votre LANGUE MATERNELLE, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise et que vous parlez encore ?
- Q1B : Quelle langue parlez-vous le PLUS SOUVENT à la maison ?
- Q1C : Quelles langues connaissez-vous suffisamment bien pour pouvoir entretenir une conversation ?
- Q1D : Peu importe les autres langues que vous parlez, laquelle entre les deux langues officielles, soit le français ou l'anglais, considérez-vous être votre première langue officielle ou votre langue principale officielle ?
- Q1G : Dans quelle province ou quel territoire résidez-vous actuellement ?
- Q1E : Êtes-vous né au Canada ?
- Q1F : Dans quelle province ou quel territoire êtes-vous né(e) ?
- Q1H : Depuis combien de temps vivez-vous dans votre province ou votre territoire de résidence actuel ?
- Q2A : Est-ce qu'il vous arrive de parler « anglais/français » à la maison ?
- Q2B : Est-ce qu'il vous arrive de parler « anglais/français » avec les membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous ?
- Q2C : Est-ce qu'il vous arrive de parler « anglais/français » dans vos loisirs, par exemple lorsque vous faites du sport ?
- Q2D : Est-ce qu'il vous arrive de parler « anglais/français » au travail ?
- Q2E : Est-ce qu'il vous arrive de parler « anglais/français » dans les magasins ?

- Q2G : Vous sentez-vous à l'aise de parler « anglais/français » avec un vendeur ou une vendeuse bilingue en présence d'autres clients ?
- Q2H : Vous sentez-vous à l'aise de parler « anglais/français » dans les bureaux du gouvernement du Canada offrant des services bilingues ?
- Q3A : Dans quelle mesure jugez-vous, ou jugeriez-vous, important d'utiliser « anglais/français » ... à la maison ?
- Q3B : Dans quelle mesure jugez-vous, ou jugeriez-vous, important d'utiliser « anglais/français » ... avec les membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous
- Q3C : Dans quelle mesure jugez-vous, ou jugeriez-vous, important d'utiliser « anglais/français » ... dans vos loisirs, par exemple lorsque vous faites du sport
- Q3D : Dans quelle mesure jugez-vous, ou jugeriez-vous, important d'utiliser « anglais/français » ... au travail
- Q3E : Dans quelle mesure jugez-vous, ou jugeriez-vous, important d'utiliser « anglais/français » ... dans les magasins
- Q4A : Pouvez-vous vivre en ne parlant que « anglais/français » dans votre région, c'est-à-dire n'importe où dans un rayon d'une heure en automobile de votre foyer ?
- Q4B : Dans quelle mesure jugez-vous, ou jugeriez-vous, important pour vous de pouvoir parler partout en « anglais/français ».
- Q4C : Encore une fois, en ne faisant référence qu'à votre région, dans quelle mesure sera-t-il possible de vivre en « anglais/français » dans 5 ans ?
- Q5A : Avez-vous accès à l'Internet ?
- Q5E : Environ combien d'heures passez-vous par semaine à consulter Internet ?
- Q5F : Comment évaluez-vous la disponibilité des services et des renseignements sur l'Internet au sujet de votre région en « anglais/français » ?
- Q5G : Comparativement aux renseignements disponibles il y a deux ans, croyez-vous qu'il y a beaucoup moins, un peu moins, un peu plus, beaucoup plus ou environ la même quantité de renseignements en français sur l'Internet ?

- Q5H : Comparativement à il y a deux ans, croyez-vous que la qualité des renseignements disponibles sur l'Internet en français s'est beaucoup détériorée, quelque peu détériorée, quelque peu améliorée, beaucoup améliorée ou est demeurée inchangée ?
- Q5I : Dans quelle mesure êtes vous d'accord que la culture canadienne-française est assez bien représentée sur l'Internet ?
- Q5J : Vous ou un membre de votre foyer serait intéressé(e) à suivre des cours éducatifs sur Internet offerts en « anglais/français »
- Q6A : Quel est votre niveau de confiance à l'égard de ... la capacité de la collectivité « anglophone/francophone » de votre région à demeurer forte à l'avenir.
- Q6B : Quel est votre niveau de confiance à l'égard de ... la capacité de la collectivité « anglophone/francophone » à garder les jeunes dans la région.
- Q6C : Quel est votre niveau de confiance à l'égard de ... la vraisemblance que la collectivité « anglophone/francophone » de votre région continuera à exister à l'avenir.
- Q6E : L'avenir de la collectivité « anglophone/francophone » me tient cœur.
- Q6F : Je contribuerai à assurer la survie de ma langue et de ma culture.
- Q6G : Ma génération s'est engagée à transmettre notre langue et notre culture à la prochaine génération.
- Q6H : La collectivité « anglophone/francophone » de votre province/territoire a des dirigeants influents et efficaces qui représentent ses intérêts.
- Q6I : Les « anglophone/francophone » qui viennent de l'extérieur du Canada sont les bienvenus dans ma communauté « anglophone/francophone ».
- Q6J : Comparativement à il y a 5 ans, et encore une fois, en ne faisant référence qu'à votre région, l'attitude de la communauté « anglophone/francophone » à l'égard de la collectivité « francophone/anglophone » est-elle beaucoup moins positive, un peu moins positive, un peu plus positive, beaucoup plus positive ou environ la même?

- Q8A : Le fait d'avoir deux langues officielles est important dans ma définition de ce qui signifie être Canadien(ne).
- Q8C : J'aimerais être mieux renseigné(e) au sujet des francophones du Québec, par exemple, leur histoire, leur apport au Canada et leur expérience de vie à titre de francophones en Amérique du Nord.
- Q8D : J'aimerais être mieux renseigné(e) au sujet des francophones vivant à l'extérieur du Québec, par exemple, leur histoire, leur apport au Canada, et leur expérience de vie à titre de membres d'une minorité linguistique.
- Q8E : J'aimerais être mieux renseigné(e) au sujet des anglophones du Québec, par exemple, leur histoire, leur apport au Québec et au Canada, et leur expérience de vie en tant que « minorité au sein d'une minorité ».
- Q8F : Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer en vue d'aider au développement de la collectivité « anglophone/francophone ».
- Q9A : Quel est votre niveau de satisfaction générale à l'égard des services offerts en « anglais/français » ?
- Q9B2 : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région dans ... l'enseignement primaire et secondaire ?
- Q9C : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région ... dans les médias et les communications (radio, télévision, Internet, journaux) ?
- Q9D : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région ... dans les soins de santé et les services sociaux ?
- Q9E : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région dans ... les sports et les loisirs ?
- Q9F : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région dans ... l'enseignement et la formation post secondaires ?
- Q9G : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région dans ... les arts et la culture (cinéma, théâtre, livres et littérature) ?

- Q9H : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région dans ... l'emploi ?
- Q9I : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région dans ... les garderies/ services préscolaires ?
- Q9J : Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans votre région dans ... services légaux/ procédures de cour ?
- Q10A : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » ?
- Q10B2 : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... l'enseignement primaire et secondaire ?
- Q10C : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... les médias et les communications (radio, télévision, Internet, journaux) ?
- Q10D : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... les soins de santé et les services sociaux ?
- Q10E : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... les sports et les loisirs ?
- Q10F : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... l'enseignement et la formation post secondaires ?
- Q10G : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... les arts et la culture (cinéma, théâtre, livres, littérature) ?
- Q10H : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... l'emploi ?
- Q10I : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... les garderies/ services préscolaires ?

Nota : Selon leur réponse à Q10, les répondants ont reçu le questionnaire GPC minorité s'ils ont répondu « français » et demeuraient à l'extérieur du Québec ou s'ils ont répondu « anglais » et demeuraient au Québec.

- Q10J : Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans ... services légaux/ procédures de cour ?
- Q11A : Encore une fois, en vous référant à votre région, de quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé, en règle générale, au cours des 5 dernières années ?
- Q11B2 : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans ... l'enseignement primaire et secondaire ?
- Q11C : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans ... les médias et les communications (radio, télévision, Internet, journaux).
- Q11D : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans... les soins de santé et les services sociaux.
- Q11E : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans ... les sports et les loisirs.
- Q11F : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans ... l'enseignement et la formation post secondaires.
- Q11G : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans ... les arts et la culture (cinéma, théâtre, livres et littérature).
- Q11H : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans ... l'emploi.
- Q11I : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans ... les garderies/ services préscolaires.
- Q11J : De quelle façon l'accessibilité aux services en « anglais/français » a-t-elle changé au cours des 5 dernières années dans ... services légaux/procédures de cour.
- Q12A : Dans quelle mesure les organisations du secteur public se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » en votre province/territoire ?

- Q12C : Dans quelle mesure les organismes communautaires sans but lucratif ne relevant pas du secteur public se sont-ils engagés à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » en votre province/territoire ?
- Q12D2 : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... l'enseignement primaire et secondaire ?
- Q12E : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... les médias et les communications (radio, télévision, Internet, journaux) ?
- Q12F : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... les soins de santé et les services sociaux ?
- Q12G : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... les sports et les loisirs ?
- Q12H : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... l'enseignement et la formation post secondaires ?
- Q12I : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... les arts et la culture (cinéma, théâtre, livres, littérature) ?
- Q12J : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... l'emploi ?
- Q12K : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... les garderies/services préscolaires ?
- Q12L : Dans quelle mesure les organisations se sont-elles engagées à représenter et à servir les intérêts des « anglophone/francophone » dans ... les services légaux/procédures de cour ?
- Q13A : Comment évaluez-vous les efforts du gouvernement fédéral en vue de représenter vos intérêts à titre de « anglophone/francophone » dans votre province/territoire ?

- Q13B : Comment évaluez-vous les efforts des gouvernements de votre province/territoire en vue de représenter vos intérêts à titre de « anglophone/francophone » dans votre province/territoire ?
- Q13C : Comment évaluez-vous les efforts des administrations municipales en vue de représenter vos intérêts à titre de membre de la communauté « anglophone/francophone » dans votre province/territoire ?
- Q14A : Au meilleur de vos connaissances, les ministères du gouvernement du Canada sont-ils légalement obligés d'appuyer le développement de la collectivité « anglophone/francophone » dans votre province/territoire ?
- Q14B : Dans quelle mesure croyez-vous que les ministères du gouvernement du Canada devraient appuyer le développement de la collectivité « anglophone/francophone » dans votre province/territoire ?
- Q14C : Comparativement à il y a cinq ans, dans quelle mesure les ministères du gouvernement du Canada s'impliquent-ils dans le développement de la collectivité « anglophone/francophone » ?
- Q15A : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e), en règle générale, des services offerts par le gouvernement du Canada en « anglais/français » en votre province/territoire ?
- Q15B : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du degré d'accessibilité aux services offerts par le gouvernement du Canada en « anglais/français » en votre province/territoire ?
- Q15C : Dans cinq ans, croyez-vous que l'accessibilité aux programmes et aux services du gouvernement du Canada en « anglais/français » se sera ...
- Q15D : Dans cinq ans, croyez-vous que l'accessibilité aux programmes et aux services du gouvernement provincial en « anglais/français » se sera ...
- Q17A : Au meilleur de vos connaissances, le gouvernement du Canada est-il tenu de subventionner les organisations communautaires qui desservent les intérêts de la collectivité « anglophone/francophone »
- Q17B : Dans quelle mesure vous reconnaissez que le gouvernement du Canada devrait subventionner les organismes communautaires qui desservent les intérêts de la collectivité « anglophone/francophone » dans votre province/territoire.

- Q17C : L'aide qu'apporte le gouvernement du Canada aux groupes communautaires desservant les intérêts de la collectivité « anglophone/francophone » dans votre province/territoire est plus efficace, moins efficace ou à peu près la même que celle apportée il y a cinq ans ?
- Q17D : Le niveau actuel d'aide que le gouvernement du Canada apporte aux groupes communautaires desservant les intérêts de la collectivité « anglophone/francophone » dans votre province/territoire est-il (inférieur/supérieur à ce qu'il devrait être, adéquat) ...
- Q18A : Dans quelle mesure les accords conclus entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'appuyer la collectivité « anglophone/francophone » vous sont-ils familiers ?
- Q18B : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec le principe voulant que les gouvernements du Canada et votre province/territoire collaborent en vue d'améliorer des services en « anglophone/francophone » dans votre province/territoire ?
- Q18C : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord que la collaboration entre les gouvernements fédéral, et de votre province/territoire a-t-elle aidé à améliorer les services en « français/anglais » comparativement à il y a 5 ans ?
- Q19A : Avez-vous déjà été intéressé(e) ou seriez-vous intéressé(e) à travailler pour le compte du gouvernement du Canada dans votre province/territoire ?
- Q19B : Diriez-vous que l'accessibilité des « anglophone/francophone » à l'emploi à l'intérieur du gouvernement du Canada est de beaucoup supérieure, quelque peu supérieure, quelque peu inférieure, de beaucoup inférieure ou sensiblement la même que celle des membres de la collectivité « francophone/anglophone » dans votre province/territoire ?
- Q20A : Au sein du gouvernement du Canada, tous les employés, qu'ils soient anglophones ou francophones, ont le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix.
- Q20B : L'objectif des politiques linguistiques du Gouvernement de Canada est de faire en sorte que la majorité des postes au sein de la fonction publique soient bilingues.

- Q20D : L'un des principaux objectifs de la politique linguistique du gouvernement du Canada est d'assurer l'équité des Canadiens francophones et anglophones en matière d'emploi.
- Q20E : Conformément aux règlements, le gouvernement du Canada doit offrir des services publics dans les deux langues officielles dans tous ses bureaux au pays.
- Q21A : Dans quelle mesure les programmes du gouvernement du Canada (soit, Patrimoine canadien) pour appuyer l'enseignement dans la langue minoritaire vous sont-ils familiers ?
- Q21B : Dans quelle mesure appuyez-vous le recours aux programmes du gouvernement du Canada pour assurer l'enseignement en « anglais/français » ?
- Q21C : Comparativement à il y a cinq ans, dans quelle mesure le ministère du Patrimoine canadien est-il engagé dans l'enseignement en « anglais/français » dans votre province/territoire ?
- Q21D : Dans quelle mesure les programmes du gouvernement du Canada visant à appuyer l'enseignement du « anglais/français » langue seconde vous sont-ils familiers ?
- Q21E : Quel est votre niveau d'appui à l'égard des programmes fédéraux visant à appuyer l'enseignement de « anglais/français » comme langue seconde ?
- Q21F : Comparativement à il y a cinq ans, dans quelle mesure le ministère du Patrimoine canadien est-il engagé dans l'enseignement de « anglais/français » -comme-langue seconde dans votre province/territoire ?
- Q22A : Le fait que le français et l'anglais soient parlés au Canada améliore les possibilités d'emplois et d'affaires pour tous les Canadiens et Canadiennes.
- Q22B : L'enseignement que j'ai reçu au niveau primaire/secondaire a été une excellente occasion pour moi d'apprendre ma deuxième langue officielle.
- Q22F : Les relations entre les francophones et les anglophones de ma région sont plus positives aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans.
- Q22H : Les « francophones/anglophones » de ma province ont le même accès aux services fédéraux que les « anglophones/francophones ».

- Q22I : La dualité linguistique du Canada est pour moi une source d'enrichissement culturel.
- Q22J : Le gouvernement du Canada est très efficace en vue de promouvoir et de protéger les deux langues officielles du Canada.
- Q22K : Je serais (ou j'aurais été) intéressé(e) à participer à des échanges linguistiques en milieu scolaire afin d'avoir des contacts avec des jeunes des collectivités de l'autre langue officielle.
- Q22M : La politique sur les langues officielles du gouvernement du Canada renforce l'unité nationale.
- Q22N : Les services gouvernementaux (fédéral/provinciaux/municipaux) devraient être offerts en anglais et en français d'un bout à l'autre du pays.
- Q22R : L'avenir du français au Canada est menacé.
- Q22T : Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer afin de promouvoir et de protéger le statut et l'utilisation du français au sein de la société canadienne.
- D9 : [Vos enfants] fréquentent-ils une école primaire ou secondaire de langue « anglaise/française »?
- D10 : Pourquoi ne fréquentent-ils pas une école « anglophone/francophone » dans votre province ?

Majorité seule question

- Q2F : En vous référant à vos contacts personnels avec « anglophones/francophones » par exemple amis, voisins, parents ou collègues de travail, diriez-vous que vous avez des contacts réguliers avec [combien de personnes] ?

6.2 DIRECTEURS DU FORUM, CONFÉRENCIERS, COMMENTATEURS, PARTICIPANTS, CONSULTANTS

DIRECTEURS DU FORUM

William Floch, gestionnaire, Politiques et recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine canadien, Gatineau
william_floch@pch.gc.ca

Yves Frenette, Ph.D., coordonnateur, Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne, département d'études pluridisciplinaires, Collège universitaire Glendon, Toronto
frenette@rogers.com

CONFÉRENCIERS

Edmund A. Aunger, Ph.D., professeur de sciences politiques, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, Edmonton
edmund.aunger@ualberta.ca

Josée Bergeron, Ph.D., professeure assistante, Collège universitaire Glendon, York University, Toronto
jbergeron@glendon.yorku.ca

Daniel Bourgeois, Ph.D., chercheur, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton
bourgedj@umoncton.ca

David Bourgeois, Ph.D., directeur de la recherche F.J.C.F. et chercheur associé, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton
bourged@umoncton.ca

Jack Jedwab, Ph.D., directeur exécutif, Association d'études canadiennes, Université McGill, Montréal
jack.jedwab@acs-aec.ca

Rodrigue Landry, Ph.D., directeur général, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton
landryro@umoncton.ca

Gino Leblanc, Research Associate, Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, Université de Moncton
leblancgb@umoncton.ca

COMMENTATEURS

Gratien Allaire, Ph.D., directeur de l'Institut franco-ontarien, département d'histoire, Université Laurentienne, Sudbury

gallaire@nickel.laurentian.ca

Hélène Cormier, directrice, Politiques, direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine canadien, Gatineau

helene_cormier@pch.gc.ca

Anne Gilbert, Ph.D., directrice de recherche, Francophonie et minorités, CIRCEM, Université d'Ottawa

agilbert@uottawa.ca

Jean Lafontant, Ph.D., professeur titulaire, département de sociologie, Collège universitaire de St-Boniface, Winnipeg

cabron@videotron.ca

Rodrigue Landry, Ph.D., directeur, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton

landryro@umoncton.ca

PARTICIPANTS

Représentants des communautés minoritaires

Marielle Beaulieu, directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne, FCFA, Ottawa

fcfa@fcfa.franco.ca

Roger Gaultier, directeur général, Association des parents fransaskois, Saskatoon

apf.gaultier@sasktel.net

Kim Harrison, Executive Director, CASA, New Carlisle (Qc)

casa75@globtrotter.net

Deborah Hook, Executive Director, Quebec Community Groups Network, Sillery, Québec

hookd@qcggn.ca

Sharon McCully, Editor, The Record, Sherbrooke (Qc)

ralph.mccully@sympatico.ca

Daniel Thériault, directeur general, Société Acadienne des Aînés du Nouveau-Brunswick SAANB, Petit Rocher, N.-B.

saanb@nbnet.nb.ca

Représentants des ministères fédéraux

Roch Beauchamp, chef, Service de vérification, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, Ottawa
beauchamp.roch@hrma-agrh.ca

Lucie Charron, analyste principale des politiques, Justice en langues officielles et bijuridisme, Justice Canada, Ottawa
Lucie.charron@justice.gc.ca

Jean-Pierre Corbeil, économiste, analyste, statisticien, Statistique Canada, Ottawa
corbjea@statcan.ca

Louise Marmen, chef, Caractéristiques démographiques et linguistiques (Recensement), Statistique Canada, Ottawa
marmlou@statcan.ca

Michael O’Keefe, Analyst, Official Languages, Privy Council Office, Ottawa
mokeefe@pco-bcp.gc.ca

Ricky Richard, Commissariat aux langues officielles, Ottawa
ricky.richard@OCOL-CLO.GC.CA

Gaétan Sanfaçon, conseiller, programmes des langues officielles, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, Ottawa
sanfacon.gaetan@hrma-agrh.ca

Représentants du Ministère du Patrimoine canadien

Margaret Adsett, conseillère en recherche, Recherche et analyse stratégique, Gatineau
margaret_adsett@pch.gc.ca

Mariam Adshead, Senior Analyst, Interdepartmental Coordination, Official Languages Support Programs Branch, Gatineau
mariam_adshead@pch.gc.ca

Alain Bertrand, agent de programme, Bureau régional, Edmonton
alain_bertrand@pch.gc.ca

France Brady, agent de coordination, direction générale des programmes d’appui aux langues officielles, Gatineau
france_brady@pch.gc.ca

Bradley Bos, Program Officer, Regional Office, Montreal

bradley_bos@pch.gc.ca

Matthieu Brennan, conseiller spécial, direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Gatineau

matthieu_brennan@pch.gc.ca

Rachel Gauvin, agente de programme, Bureau régional, Ottawa

rachel_gauvin@pch.gc.ca

Martin Lagacé, Coordonnateur, Recherche d'opinion publique, Gatineau

martin_lagace@pch.gc.ca

Hilaire Lemoine, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles, Gatineau

hilaire_lemoine@pch.gc.ca

Caroline Mallandain, agente de recherche, Recherche et analyse stratégique, Gatineau

caroline_mallandain@pch.gc.ca

Blair McMurren, analyse en politiques, Recherche et analyse stratégique, Gatineau

blair_mcmurren@pch.gc.ca

Jacinthe Morin, gestionnaire, Opération et coordination régionale-nationale, direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Gatineau

jacinthe_morin@pch.gc.ca

Michèle Paré, analyste principale, direction des politiques, direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Gatineau

michele_pare@pch.gc.ca

Denis Perreux, agent de planification et politiques, Bureau régional, Winnipeg

denis_perreux@pch.gc.ca

Bruno Scheire, gestionnaire, Politiques et recherche, direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Gatineau

bruno_scheire@pch.gc.ca

Astri Thorvik, Senior Policy Analyst, Policy Directorate, Official Languages Support Programs Branch, Gatineau

astri_thorvik@pch.gc.ca

Consultants

Ivan Mitchell, Consultant, GPC International, Toronto
ivan.mitchell@gpcinternational.com

Pierre Tomson, Vice President, GPC International, Ottawa
pierre.tomson@gpcinternational.com

BON DE COMMANDE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax: _____

Courriel : _____

**Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien**

Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Téléphone : (819) 994-2224 - Télécopieur : (819) 994-3697

Internet : <http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/offlangoff/perspectives/>

Cocher les cases appropriées selon le titre et la langue des ouvrages désirés

Français Anglais Les deux

- Vitalité des communautés, confiance des communautés (bilingue)
Forum de Recherche sur les langues officielles
Community Vitality, Community Confidence (bilingual)
Official Languages Research Forum
- Les langues au Canada : Recensement 2001 (bilingue) / Languages in Canada: 2001 Census (bilingual)
- Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés (bilingue) - 2^e édition
Francophone Minorities: Assimilation and Community Vitality (bilingual) - 2nd edition
- Un profil des fournisseurs de formation en anglais ou en français langue seconde (bilingue)
A Profile of the Providers of Training in English or French as a Second Language (bilingual)
- Les langues au Canada : Recensement 1996 (bilingue) / Languages in Canada 1996 Census (bilingual)
- Explorer l'économie linguistique / Exploring the Economics of Language
- Langue et bilinguisme : les approches économiques
Economic Approaches to Language and Bilingualism
- Langues officielles au Canada : transformer le paysage linguistique (bilingue)
Official Languages in Canada: Changing the Language Landscape (bilingual)
- Lois linguistiques du Canada annotées (Lois constitutionnelles, fédérales, provinciales et territoriales)
Annotated Language Laws of Canada (Constitutional, Federal, Provincial and Territorial)
- Le dynamisme socio-économique des communautés de langue officielle (internet seulement)
The Socio-Economic Vitality of Official Language Communities (internet only)
- Langues officielles et économie / Official Languages and the Economy
(internet seulement/internet only)
- Droits à l'instruction dans la langue de la minorité : état de la situation (bilingue)
Status Report: Minority-Language Educational Rights (bilingual)
- Les liens dans la francophonie canadienne (bilingue)
Francophones in Canada: A Community of Interests (bilingual)